

Octobre 1947
MONTREAL

Relations

Québec et Ontario
devant l'impôt fédéral

Promotion ouvrière

Allocation-logement

Assimilation
ancienne et nouvelle

Un film sur Jeanne d'Arc

Y. CLERMONT

J. COUSINEAU

P. LESAGE

L.-J.-A. MERCIER

M. H.-BEAULIEU

AL. DUGRÉ

J.-P.
ARCHAMBAULT

P. DONCOEUR

B. LACROIX

S O M M A I R E

OCTOBRE 1947

Éditoriaux 289

LE BON SENS PROTESTE. — LE TEMPS D'AGIR. — GRÈVE POLITIQUE.

Articles

LE QUÉBEC ET L'ONTARIO
DEVANT L'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LES
SUCCESSIONS. Yvon CLERMONT 291

PROMOTION OUVRIÈRE. . . . Jacques COUSINEAU 294

L'ALLOCATION-LOGEMENT P. LESAGE 296

IMPRESSIONS DU CANADA
EN 1947 Louis-J.-A. MERCIER 299

UN CAMP SCOUT. Maurice H.-BEAULIEU 302

Commentaires 304

La France souffre. — La bataille des jupes. — Justice politique et justice sociale. — L'Amérique à langue unique. — Pour un monde fondé sur l'amour. — L'U. C. C. confédérée.

AU FIL DU MOIS 306

Centralisation et nationalisme. — La paroisse qui sauve. — Le roi Savon. — Action. — Libération. — Réussite de la charité.

Chroniques

ASSIMILATION, ANCIENNE
ET NOUVELLE. Alexandre DUGRÉ 308

L'APPEL
DE LA VIERGE. . . . Joseph-Papin ARCHAMBAULT 310

HORIZON INTERNATIONAL 311
Saint-Siège. — Dachau. — Yougoslavie. — Italie.

UN GRAND FILM AMÉRICAIN
SUR JEANNE D'ARC Paul DONCŒUR 314

UN CENTRE DE SAVOIR
ET DE CULTURE Benoît LACROIX 315

Livres récents 317

*Au delà du Marxisme par l'organisation
des familles.* Jacques COUSINEAU

Marriage and the Family. . . . Jean-d'Auteuil RICHARD

The Anatomy of Peace } . . . Robert BERNIER

The State in Catholic Thought }

Salaires et Sécurité sociale Émile BOUVIER

Les Engagés du Grand Portage Adélar DUGRÉ

Propos sur la montagne Richard ARÈS

*Petrouchka, Le tourbillon de neige, Les
deux Pauls, Au service de la Patrie,*

La cruelle épreuve Henri BÉCHARD

Prose latine Jean BOUCHARD

En trois mots 320

NOS COLLABORATEURS

M. Yvon CLERMONT, avocat, autrefois à l'emploi de la division des Droits successoraux au ministère fédéral du Revenu, se spécialise dans les problèmes de l'impôt et des successions. — Le P. Jacques COUSINEAU, S. J., est conseiller moral du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal. — M. le chanoine P. LESAGE, auteur de la brochure *Le Logement ouvrier* publiée par l'Œuvre des Tracts en août 1947, dirige le Secrétariat social de Roubaix-Tourcoing et s'intéresse d'une façon particulière au problème du logement. — M. J.-A. MERCIER, professeur *emeritus* de l'Université Harvard, est titulaire de la chaire de philosophie et de littérature comparées à l'Université Georgetown, de Washington. Il a donné des cours l'an dernier et cet été à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal. — Le P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J., est aumônier de groupes scouts depuis 1929. — Le P. Paul DONCŒUR, S. J., rédacteur aux *Études*, s'est fait de nombreux amis parmi nous à l'occasion de ses voyages au Canada. — Le P. Benoît LACROIX, O. P., licencié en sciences médiévales (Toronto), est le secrétaire de l'Institut d'Études médiévales Albert-le-Grand de l'Université de Montréal.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

Directeur : Jean-d'Auteuil RICHARD

Rédacteurs : Jacques COUSINEAU, Joseph-H. LEDIT,
Alexandre DUGRÉ, Émile BOUVIER, Émile GERVAIS,
René GIRARD.

Secrétaire de rédaction : Robert BERNIER

Administrateur : Paul RACINE

Prix de l'abonnement :
\$2.50 par année

A l'étranger : \$3.00
Pour les étudiants : \$2.00

publiée par

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Centre de documentation, d'information et d'action sociale,
sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Joseph-Papin ARCHAMBAULT

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

1961, rue Rachel Est
MONTRÉAL - 34

Tél. : CHerrier 3101
CANADA

Relations

VII^{ème} année, No 82

École Sociale Populaire, Montréal

Octobre 1947

É D I T O R I A U X

Le bon sens proteste...

L'ADMISSION DU PUBLIC aux séances des gouverneurs de Radio-Canada tenues à Calgary eut ceci de bon qu'elle permit à certains groupes anti-français et anticatholiques de manifester le fond de leur cœur. Et il n'est pas beau. D'autres interventions, par contre, ont montré que le sens de l'équité existe encore dans notre pays.

La réplique la plus significative aux mémoires présentés à Calgary contre les postes français dans l'Ouest est venue de milieux anglo-canadiens de Montréal. Les deux quotidiens anglais de la métropole: le *Star* et la *Gazette*, ont publié des éditoriaux énergiques en faveur de la « liberté de l'air » pour le français comme pour l'anglais, dans l'Ouest aussi bien que dans le Québec. C'est un coup droit à la théorie stupide de la « réserve québécoise ». Nous leur en savons gré. « C'est une chose lamentable, dit le *Star*, qu'aujourd'hui encore il existe en d'autres parties du pays des gens qui osent prendre publiquement la parole pour nier ce fait (le fait français au Canada) et pour présenter de stupides argumentations sur la balkanisation du Canada... La décision sur l'opportunité d'accorder un permis ne devrait pas être fondée sur des arguments sophistiques comme ceux qui ont déparé les séances d'hier. »

De son côté, la *Gazette* sonne la note juste: « Le français a autant de droit que l'anglais à se faire entendre sur les ondes, surtout quand des propriétaires de postes croient qu'il existe une clientèle assez nombreuse pour en justifier les frais. » Le journal de la rue Saint-Antoine, qu'on ne peut taxer d'une affection exagérée pour les Canadiens français mais qui a le sens du réel et de l'équité, ne craint pas d'affirmer: « On aurait raison de protester vigoureusement si les gouverneurs accordaient la moindre considération aux affirmations inventées par certains révérends que les postes projetés menacent l'unité nationale, sont destinés à provoquer la scission entre Canadiens de langue française et de langue anglaise, à promouvoir le catholicisme romain, à empiéter sur les droits de l'anglais comme

langue officielle. Ces affirmations ignorent le fait que la force du Canada vient de l'harmonisation de plusieurs variétés plutôt que de la conformité rigide à un seul modèle; que rien n'oblige les protestants de langue anglaise (pas plus que les Canadiens français catholiques d'ailleurs) d'écouter les programmes des nouveaux postes; que l'anglais n'a pas le monopole du statut de langue officielle. »

Réplique qui nous montre que si le nombre des fanatiques reste encore trop grand, leurs outrances ont de moins en moins de mordant dans les milieux où l'on a gardé le sens de l'équité, de la mesure et des réalités. Le choix est toujours entre *Vivre et laisser vivre*, ou bien *Vivre et empêcher de vivre*. L'esprit d'Hitler ne semble pas tout mort...

Notre première grève politique?

LES *United Packing House Workers of America* (C. I. O.) réclament cette année pour les ouvriers des salaisons canadiennes un salaire de base de 92 sous l'heure, le même pour tout le pays, ce qui constitue une augmentation moyenne de 17 sous l'heure, paraît-il, compte tenu des différences régionales actuelles. Trois des grosses compagnies concernées — le « Big 5 » comprenant la Canadian Swift, la Canada Packers, Burns, Wilsil et la Dominion Packers — ont offert de 3 à 5 sous l'heure d'augmentation. Le mot d'ordre est alors parti de Toronto: l'une après l'autre et de façon concertée, les salaisons se sont vidées et le travail cesse, indépendamment des conventions de travail en vigueur et des procédures légales en usage. C'est la grève générale, nationale.

Cette grève nationale des salaisons est-elle suffisamment justifiée? Non, sans aucun doute. On ne saurait priver toute la population d'un pays d'une denrée essentielle sans avoir pris les moyens légaux d'obtenir justice, et cela pour une hausse de salaires à un niveau qui n'en fait pas une question de vie ou de mort.

Mais cette grève — et c'est le plus grave de l'affaire — relève-t-elle de l'antagonisme patronal-ouvrier?

Constitue-t-elle surtout un conflit ouvrier, et de bonne heure ne s'est-elle pas transformée en conflit politique ? Dès les premiers jours, les chefs grévistes ont répudié l'autorité des services provinciaux de conciliation et d'arbitrage, seuls compétents en la matière, pour réclamer un commissaire national nommé par le fédéral. On sait qu'avec l'abrogation de la loi sur les mesures de guerre, les droits constitutionnels sur les questions ouvrières sont revenus aux provinces, au grand chagrin des centralisateurs impénitents qui auraient voulu imposer un code uniforme du travail émanant de la seule autorité d'Ottawa. Les chefs grévistes sont entrés dans le jeu et ont mis la force illégale de leur organisation au service de la centralisation: cette attitude risque de leur aliéner beaucoup de sympathie. Il y a quelque chose d'inouï dans ce geste de chefs responsables qui, répudiant l'autorité constituée, ont recours à un chantage économique, dont le peuple canadien innocent fait tous les frais; ils ont beau invoquer l'envergure nationale de leur conflit, qu'ils ont créé eux-mêmes artificiellement par leurs manœuvres injustes, ils ne peuvent justifier leur conduite aux yeux de l'homme de la rue, du consommateur et du citoyen. Certes la C. C. F., par quelques-uns de ses dirigeants, semble approuver ce hold-up économique national. Cela juge la C. C. F. qui n'est que l'aile politique du C. C. T. auquel appartiennent les ouvriers en grève.

Le Canada est victime de sa première grève politique, qui consiste à vouloir obtenir par la strangulation et la menace ce qu'on n'a pu obtenir par la persuasion et les moyens honnêtes. Il faut espérer que la manœuvre concertée n'amènera aucune déplorable abdication de la part des autorités. Autrement notre pays ne connaîtra que le chantage perpétuel et les malaises chroniques; la réaction s'organisera comme aux États-Unis pour brimer le mouvement ouvrier. Les grèves politiques donnent des fruits amers.

C'est le temps d'agir

« **L** E TEMPS DE LA RÉFLEXION et de la planification est passé... Maintenant, c'est le temps d'agir. » C'est la consigne du chef suprême des fidèles, lancée aux 50,000 délégués de l'Action catholique d'Italie, à une foule de 250,000 auditeurs massée sur la place Saint-Pierre. Ce mot d'ordre du Souverain Pontife devra stimuler les énergies au travail, réveiller celles qui sont assoupies ou égarées dans l'irréel. Jamais, cependant, le Souverain Pontife ne s'est montré si pressant que dans sa récente déclaration: « Quelques secondes peuvent décider de la victoire. »

Les paroles de Pie XII ne comportent-elles pas une leçon spécialement adaptée à nos besoins ? Pour nous, « le temps de la réflexion et de la planification » est-il jamais passé ? Que de discussions interminables et minutieuses sur des projets de constitutions, des plans d'organisation, ou des points tout à fait secondaires !

Ce goût de la « planification » s'accompagne d'une illusion dangereuse. Quand nous avons dressé de superbes plans, quand au surplus nous en avons fait la propagande en multiples discours, articles et assemblées, nous croyons avoir tout fait, mettant notre confiance dans le dynamisme irrésistible des idées. Peut-être oublions-nous trop de confronter ces idées avec la réalité psychologique, économique ou sociale du milieu, puis de les adapter continuellement à cette réalité changeante et fugitive. Voilà pourquoi notre action manque souvent de mordant et de lendemains.

Ce manque de réalisme — contre-partie de la qualité bien française de logique — n'expliquerait-il pas que nos mouvements, nationaux, sociaux, voire religieux, ne produisent pas les fruits qu'on serait en droit — sans être indûment exigeants — d'en attendre ? Cet irréalisme favorise étrangement la paresse et la crainte des responsabilités. Brasser des idées — ou tout simplement des paroles — sans engager sa personne, ne coûte pas cher. Cela flatte même la vanité et peut être fort commode à qui veut donner le change. Ce n'est pas en tout cas ce genre d'action peu active que Pie XII escompte de ses fils. Les soldats de l'Action catholique ne doivent pas avoir peur d'engager leur personne, de se compromettre à fond pour le Christ et les âmes: « Les camps adverses, dans les domaines religieux et moral, se précisent de plus en plus. Le temps de l'épreuve est arrivé. Êtes-vous prêts ? » N'aura-t-on pas l'allant des communistes et des Témoins de Jéhovah ?...

Le Pape ne veut pas non plus que notre action se disperse en mouvements sans importance ou sans espoir. Il concentre notre regard sur cinq objectifs principaux: culture religieuse, sanctification du dimanche, sauvegarde de la famille chrétienne, justice et loyauté sociale et conscience dans les relations et les transactions. Il insiste sur ce dernier point comme peut-être le plus urgent en notre temps: « Il est renversant de constater jusqu'à quel point la fidélité et l'honnêteté sont disparues de la vie économique et sociale. » Il en indique une des principales raisons: « l'appât du gain », stimulé et poussé par les crises économiques et financières, « conduit les hommes à des spéculations de courte vue et à des pratiques dont souffrent les populations entières ».

A l'exécution de ce programme, le Père de tous les fidèles nous convie avec la confiance assurée du Vicaire du Christ, du Chef de l'Église qui a la promesse de la victoire, en définitive. Pour le seconder victorieusement, nous devons faire fond non sur les expédients humains, mais sur la grâce et les moyens surnaturels, qui nous permettront de surmonter toutes les épreuves, les persécutions mêmes, car dans notre temps, « dans ce vingtième siècle, après tous les progrès de la civilisation et après tant de protestations au nom de la liberté, qui aurait jamais pu croire possible une telle oppression, tant de persécutions, une telle violence ? Mais l'Église ne craint pas ».

LE QUÉBEC ET L'ONTARIO DEVANT L'IMPÔT FÉDÉRAL SUR LES SUCCESSIONS

Yvon CLERMONT

DANS UN ARTICLE précédent (RELATIONS, mars 1947, p. 74), nous avons reproduit les nouvelles dispositions de la loi fédérale de l'impôt sur les successions et exposé leurs conséquences antisociales pour le contribuable québécois.

LE CONTRIBUABLE ONTARIEN ET LA LOI DE 1947

Le 1^{er} janvier 1947, les taux de l'impôt fédéral ont donc été doublés et la somme des droits provinciaux a été admise en déduction de l'impôt ainsi doublé jusqu'à concurrence de 50% de ce dernier. Voyons les conséquences de cette législation pour le contribuable ontarien.

Tableau I

TABLEAU COMPARATIF DES DROITS DE SUCCESSION FÉDÉRAUX AVANT ET APRÈS LE 1^{er} JANVIER 1947 POUR L'ONTARIO

Valeur nette de la succession	Epouse	Enfant de moins de 18 ans (non orphelin de père et de mère)	Enfant de 18 ans et plus, mari, père, mère, gendre et bru	Frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, cousin germain, cousine germaine, parents par le sang	Etranger
	I	II	III	IV	V
\$ 6,000	—	20 ¹	120	150	\$ 180
	—	40	240	300	180
	—	100%	100%	100%	—
7,000	—	41	147	182	217
	—	82	294	364	217
	—	100%	100%	100%	—
8,000	—	63	176	216	256
	—	126	352	432	256
	—	100%	100%	100%	—
9,000	—	86	207	252	297
	—	172	414	504	297
	—	100%	100%	100%	—
10,000	—	110	240	290	340
	—	220	480	580	340
	—	100%	100%	100%	—
15,000	—	230	390	465	540
	—	460	780	465	540
	—	100%	100%	—	—
20,000	—	360	560	660	760
	—	720	1,120	660	760
	—	100%	100%	—	—
25,000	122.50	490	725	850	975
	245	980	1,450	850	975
	100%	100%	100%	—	—
30,000	340	850	1,170	1,320	1,530
	340	1,251.50	1,891.50	1,320	1,530
	—	47.2%	61.7%	—	—
35,000	570	1,140	1,505	1,680	1,995
	570	1,636	2,366	1,680	1,995
	—	43.5%	57.1%	—	—
40,000	860	1,505	1,920	2,180	2,580
	860	2,136	2,966	2,180	2,580
	—	41.9%	54.4%	—	—
45,000	1,150	1,840	2,295	2,655	3,105
	1,161.50	2,541.50	3,451.50	2,655	3,105
	1%	38.1%	50.3%	—	—
50,000	1,470	2,205	2,700	3,175	3,675
	1,502.50	2,972.50	3,962.50	3,175	3,675
	2.2%	34.8%	46.9%	—	—
100,000	5,880	6,982.50	8,350	9,350	10,350
	5,880	6,982.50	8,350	9,350	10,350
	—	—	—	—	—
500,000	78,480	80,932.50	86,750	91,750	96,750
	85,085	89,990	101,625	91,750	96,750
	8.4%	11.19%	17.1%	—	—

1. Le premier chiffre indique les droits exigibles avant le 1^{er} janvier 1947; le second (en italique) les droits exigibles après cette date; le troisième, le pourcentage d'augmentation.

Le tableau ci-contre met en regard, selon la qualité du bénéficiaire et la valeur nette de l'héritage, les droits fédéraux prélevés avant et depuis le 1^{er} janvier 1947, sur des successions ouvertes en Ontario.

Dans le sens horizontal, nous pouvons dès le premier regard distinguer deux zones: la première, groupant les successions de \$6,000 à \$25,000 inclusivement — il s'agit donc de petites et de moyennes successions, — accuse une augmentation presque générale de 100%; la seconde, celle des successions plus importantes variant de \$30,000 à \$500,000, ne comporte que quelques augmentations et encore sont-elles minimes.

D'autre part, si l'on considère, selon la verticale, la qualité des différents bénéficiaires, l'on constate que le légataire n'ayant aucun lien de parenté avec le défunt (V) est le seul à ne subir aucune augmentation, quelle que soit la valeur de l'héritage.

Le cas des collatéraux (IV) présente une augmentation de 100% depuis \$6,000 jusqu'au niveau de \$10,000, mais au delà la situation se révèle identique à celle qui existait avant le 1^{er} janvier.

Les bénéficiaires privilégiés (I, II, III): épouse, mari, enfant, père, mère, sont loin d'être aussi bien traités. Le fisc les voue à des augmentations injustifiables et illogiques de l'ordre de 100% depuis \$6,000 jusqu'à \$25,000, puis à des majorations moins onéreuses, il est vrai, mais encore sensibles.

Considérons maintenant le tableau suivant, très simplifié, mais combien révélateur:

Tableau II

Valeur nette de la succession	Enfant (moins de 18 ans)	Enfant (18 ans), mari, père, mère, gendre, bru	Frère, oncle, neveu, cousin germain	Etranger
	II	III	IV	V
\$ 6,000	—	\$ 240	\$ 300	\$ 180
7,000	—	294	364	217
8,000	—	352	432	256
9,000	—	414	504	297
10,000	—	480	580	340
15,000	\$460	780	465	540
20,000	720	1,120	660	760
25,000	980	1,450	850	975
30,000	—	1,891.50	1,320	1,530
35,000	—	2,366	1,680	1,995
40,000	—	2,966	2,180	2,580
45,000	—	3,451.50	2,655	3,105
50,000	—	3,962.50	3,175	3,675
500,000	—	101,625	91,750	96,750

L'on constate sans difficulté que les successeurs privilégiés de la troisième catégorie (enfant, mari, mère, père) sont plus lourdement taxés que le bénéficiaire complètement étranger au défunt dans le cas de successions d'une valeur de \$6,000 à \$10,000 (\$240 contre \$180, \$294 contre \$217, etc.).

De plus, depuis le niveau de \$15,000 jusqu'à celui de \$500,000, les bénéficiaires de la troisième catégorie (III) doivent acquitter les droits supérieurs à ceux imposés aux successeurs collatéraux (IV) et étrangers (V). Ainsi, dans le cas d'une succession de \$20,000, le neveu du défunt qui la recueillerait devrait verser \$660 au fédéral, et la secrétaire du défunt \$760, tandis que le propre fils du défunt, *bénéficiaire privilégié ne l'oublions pas*, devrait payer \$1,120.

Si, en troisième lieu, nous examinons le cas de l'enfant âgé de 18 ans (II), nous voyons des choses tout aussi renversantes. Au niveau de \$20,000 et de \$25,000, il paye plus cher que l'héritier de la quatrième catégorie (IV) et, au niveau de \$15,000, le gouvernement

Tableau III

TABLEAU COMPARATIF DES DROITS DE SUCCESSION FÉDÉRAUX POUR LE QUÉBEC ET L'ONTARIO SELON LES TAUX DE 1947

Valeur nette de la succession	pouse	Enfant de moins de 18 ans, (non orphelin de père et de mère)	Enfant de 18 ans et plus, mari, père, mère, gendre et bru	Frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, cousin germain, cousine germaine, (parents par le sang)	Etranger
		I	II	III	
\$ 6,000....	—	\$ 40 ¹ 40	\$ 240 240	\$ 150 300	\$ 180 180
7,000....	—	82 82	294 294	182 364	217 217
8,000....	—	126 126	352 352	216 432	256 256
9,000....	—	172 172	414 414	252 504	297 297
10,000....	—	220 220	480 480	290 580	340 340
15,000....	—	230 460 100%	390 780 100%	465 465 —	540 540 —
20,000....	—	360 720 100%	560 1,120 100%	660 660 —	760 760 —
25,000....	122.50 245 100%	490 980 100%	725 1,450 100%	850 850 —	975 975 —
30,000....	340 340	850 1,251.50 47.2%	1,380 1,891.50 37%	1,320 1,320 —	1,530 1,530 —
35,000....	570 570	1,140 1,636 43.5%	1,820 2,366 30%	1,680 1,680 —	1,995 1,995 —
40,000....	860 860	1,570 2,136 36%	2,400 2,966 23.4%	2,180 2,180 —	2,580 2,580 —
45,000....	1,150 1,161.50 1%	1,970 2,541.50 29%	2,880 3,451.50 19.8%	2,655 2,655 —	3,105 3,105 —
50,000....	1,470 1,502.50 2.2%	2,410 2,972.50 23.3%	3,400 3,962.50 16.5%	3,175 3,175 —	3,675 3,675 —
100,000....	5,880 5,880	6,982.50 6,982.50	8,700 8,350 4.19%	9,350 9,350 —	10,350 10,350 —
500,000....	79,460 85,085 7.07%	84,365.50 89,990 6.6%	96,000 101,625 5.8%	91,750 91,750 —	96,750 96,750 —

1. Le premier chiffre indique les droits exigibles d'une succession ouverte dans la province de Québec; le deuxième (en italique), celui d'une succession ouverte dans l'Ontario; le troisième, la différence exprimée en pourcentage entre les deux premiers montants.

n'évalue qu'à \$5 sa situation d'enfant mineur du défunt (\$465 contre \$460). Ainsi, pour un héritage de \$25,000, la fille mineure versera \$980, tandis qu'une quelconque cousine germaine ne sera taxée que de \$850.

Il semble bien que l'étranger et l'étrangère (V) soient les enfants gâtés de la patrie puisque, dans ce monde à l'envers, on les considère même plus que les héritiers collatéraux (IV) dans les cas de successions de \$6,000 à \$10,000 inclusivement.

Enfin, le législateur, au mépris de la plus élémentaire logique, a voulu que les bénéficiaires collatéraux (IV) ne soient appelés à lui payer que \$465 si la succession vaut \$15,000, mais \$504 si elle vaut \$9,000, et \$580 si elle vaut \$10,000!

Ainsi, le cas du contribuable ontarien corrobore nos conclusions de mars dernier relatives au contribuable du Québec: d'une part, les petites successions subissent les majorations les plus onéreuses et, d'autre part, les plus proches parents d'un défunt sont taxés plus lourdement que ses parents éloignés et même que les personnes qui lui sont étrangères.

SITUATION COMPARÉE DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO

Le problème a aussi son aspect géographique: les augmentations qui marquent l'année 1947 ont-elles été uniformément imposées à tous les contribuables canadiens, quelle que soit la province de leur domicile?

Pour les provinces de Québec et d'Ontario, nous n'avons qu'à combiner les deux tableaux déjà étudiés (celui pour le Québec se trouve à la page 75 de la livraison de mars). Il en résulte un tableau comparatif qui met en regard, pour les deux provinces, les droits fédéraux prélevés en 1947 pour des successions en tous points semblables. (Voir tableau III.)

L'on distingue encore ici plusieurs zones. La première, groupant les successions de \$6,000 à \$10,000, révèle que le bénéficiaire ontarien de la quatrième catégorie (IV) devra payer au gouvernement fédéral deux fois plus de droits que le bénéficiaire québécois recevant le même héritage.

D'un autre côté, les bénéficiaires privilégiés (I, II, III) situés dans la deuxième zone, s'ils recueillent une succession ouverte en Ontario et dont la valeur varie entre \$15,000 et \$25,000, se voient imposer des droits fédéraux supérieurs de 100% à ceux qu'ils auraient acquittés si la succession eût été ouverte dans notre province.

Quant aux successions de \$30,000 à \$500,000 formant le troisième groupe, elles sont aussi assujetties à un impôt différent selon qu'elles sont ouvertes en Ontario ou au Québec. Dans tous les cas sauf un, c'est le contribuable ontarien qui y perd. Le cas exceptionnel est celui du bénéficiaire de la troisième catégorie (III) qui, pour recueillir une succession de \$100,000, devra payer \$8,700 si elle s'est ouverte dans la province de

Québec, à comparer avec \$8,350 si elle s'était ouverte dans la province voisine.

ET LES AUTRES PROVINCES ?

Qu'en est-il des autres provinces ?

Afin de ne pas fatiguer le lecteur par de longues démonstrations et par l'étude d'autant de tableaux qu'il y a de provinces canadiennes, nous emploierons cette fois une méthode plus rapide.

Le tableau n° III, à la lumière des lois du Québec et de l'Ontario, nous révèle que les différences de l'ordre de 100% qui s'y rencontrent sont en fonction des exemptions accordées par chacune des deux provinces. Ainsi, si le bénéficiaire ontarien de la quatrième catégorie (IV) paye le double du montant exigé du québécois dans le cas des successions de \$6,000 à \$10,000, c'est que l'Ontario accorde aux héritiers collatéraux une exemption de \$10,000, tandis que, dans notre province, elle n'est que de \$1,000. Pareillement, les successeurs privilégiés (II et III) ont droit en Ontario à \$25,000 d'exemption et dans le Québec à \$10,000 seulement, ce qui explique pourquoi, lorsque l'héritage a une valeur de \$15,000 à \$25,000, ces bénéficiaires payent 100% plus cher si la succession s'ouvre à Toronto plutôt qu'à Montréal.

Cet indice précieux nous permet de dire que plus les exemptions accordées par une province sont élevées, plus ses contribuables sont exposés à payer un impôt fédéral supérieur de 100%.

A l'aide de ce principe et du tableau des exemptions que voici, on se représente facilement les écarts qui existent d'une province à l'autre :

Tableau IV

TABLEAU DES EXEMPTIONS¹

	<i>Épouse, mari, père, mère, enfant</i>	<i>Frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce 1^{er} degré</i>	<i>Etranger</i>
Alberta	\$15,000	\$ 1,000	\$1,000
Colombie	20,000	1,000	1,000
Ile-du-Prince-Edouard ²	5,000	— ³	—
Manitoba	5,000	1,500	1,500
Nouveau-Brunswick	25,000	5,000	1,000
Nouvelle-Écosse	10,000	5,000	5,000
Ontario	25,000	10,000	5,000
Québec	10,000	1,000	1
Saskatchewan	15,000	2,500	1,000

1. Il ne s'agit que des principales exemptions générales basées sur la valeur nette de la succession et accordées lorsque la succession s'est ouverte dans la province en cause.

2. L'épouse ayant un enfant de moins de 21 ans et l'enfant de moins de 21 ans ont droit à une exemption de \$10,000.

3. Seuls les frères et sœurs ont droit à une exemption de \$5,000.

Il faut ici signaler les fameuses ententes proposées par Ottawa aux provinces. Sept d'entre elles: l'Alberta, la Colombie, le Manitoba, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, l'Ile-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, les ont acceptées.

Ces provinces, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 1947, s'engagent à ne pas imposer

les successions et ainsi à laisser le champ libre au gouvernement central dont l'impôt doublé sans déduction des droits provinciaux sera le seul en vigueur.

Cependant, durant l'intervalle de trois mois du 1^{er} janvier 1947 (date de la mise en vigueur de la nouvelle loi fédérale) au 1^{er} avril 1947 (jour où l'entente devient exécutoire), c'est le système boiteux que nous avons décrit en relation avec le Québec et l'Ontario qui régira également ces provinces.

C'est ainsi que cette fameuse loi fédérale, en plus de favoriser les grosses successions aux dépens des petites, et de préférer de purs étrangers et les parents éloignés aux êtres qui nous sont les plus chers: épouse, mari, enfants, père, mère, impose un fardeau variable aux contribuables, selon qu'ils sont d'une province plutôt que d'une autre.

Pourtant, la logique la plus élémentaire réclame, et d'une façon rigoureuse dans le cas d'une mesure fiscale, qu'une loi à portée nationale soit appliquée avec le même poids et la même mesure à tous les citoyens du pays, quelle que soit la région qu'ils habitent.

LES RESPONSABLES ?

Quels sont les responsables de ces anomalies ?

Certainement pas les autorités provinciales. Nous avons marqué tout à l'heure que les écarts de 100% étaient en fonction des exemptions accordées par les provinces et nous savons que d'autres inégalités de droits proviennent d'une échelle différente de taux adoptée par chacune d'elles. Cela n'autorise aucunement à jeter la responsabilité de la présente situation sur les provinces. Les provinces, en effet, sont autonomes en ce domaine et ne sont pas tenues d'adopter une législation uniforme. Au contraire, et cela constitue l'exercice de leur autonomie respective, elles sont libres d'imposer les droits et d'accorder à leurs ressortissants les exemptions qu'elles jugent à propos.

La cause véritable, on la trouve dans la législation fédérale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1947 et qui repose sur une assiette fiscale susceptible de varier d'une province à l'autre.

En vertu de cette loi, la somme des droits provinciaux acquittés par chacun des bénéficiaires d'une succession est admise en réduction de l'impôt fédéral dont il est redevable, jusqu'à concurrence de 50% de ce dernier. Puisque chacune des provinces canadiennes possède en la matière sa législation propre, — les taux, les exemptions et tout le régime fiscal varie d'une province à l'autre, — il arrive qu'en appliquant la loi fédérale, c'est-à-dire en déduisant de l'impôt fédéral tantôt les droits provinciaux du Québec, tantôt ceux de l'Ontario ou d'une autre province, l'on ne peut qu'obtenir des résultats différents et enregistrer même des écarts de l'ordre de 100%.

Cette situation n'existait pas avant le 1^{er} janvier 1947; l'impôt fédéral était alors uniforme et ne faisait aucune différence entre le citoyen de Vancouver et celui d'Halifax.

Or, voici que la nouvelle loi permet qu'un impôt fédéral soit prélevé selon les variations de la législation en vigueur dans chacune des provinces canadiennes. Le principe nous paraît faux et la loi antisociale.

Nous ne voulons aucunement adresser des reproches à ceux qui l'ont votée, car nous savons qu'il leur est impossible, tant leur besogne est lourde, d'étudier sous tous les angles les projets de loi qui leur sont soumis. Qu'ils nous permettent cependant de signaler les situations injustes issues de la loi de janvier 1947 sur les successions et de les inviter à les corriger.

PROMOTION OUVRIÈRE

Jacques COUSINEAU, S. J.

LES MASSES ouvrières, la foule innombrable des salariés du capitalisme moderne aspirent vivement à la suppression de leur condition prolétarienne; elles veulent prendre leurs responsabilités dans l'organisation de la profession, de l'économie et de la cité. Cette promotion ouvrière, encouragée par l'Église, est inéluctable; il importe au plus haut point qu'elle n'aboutisse pas à la dictature inhumaine du prolétariat, mais à l'établissement « d'une société humainement digne, spirituellement élevée, source de véritable bien-être » (Pie XII), parce que fondée sur la libération chrétienne et donc totale du prolétaire et de la personne.

« Le cadran de l'histoire marque aujourd'hui une heure grave, décisive pour l'humanité tout entière », déclarait S. S. Pie XII dans son célèbre radio-message du 1^{er} septembre 1944. « Voir au plus tôt, des débris d'un monde vieilli et tombé en ruines, surgir un monde nouveau plus sain, mieux ordonné dans sa constitution juridique, plus en harmonie avec les exigences de la nature humaine, telle est l'aspiration des peuples opprimés. »

« Dans cet ensemble de problèmes formidables concernant la constitution d'un ordre économique et social qui réponde mieux à l'éternelle loi divine et à la dignité humaine, la pensée chrétienne envisage comme un élément essentiel le relèvement du prolétariat, relèvement dont la réalisation énergique et généreuse apparaît à tout vrai disciple du Christ non seulement comme un progrès temporel, mais comme l'accomplissement d'un devoir moral. »

Cet avènement des masses ouvrières a des causes profondes:

D'abord légitime réaction contre les conditions inhumaines du prolétariat, honte du XIX^e siècle, que Pie XI a résumées de façon lapidaire: « La matière sort ennoblée de l'atelier tandis que l'homme s'y corrompt et dégrade. » Saint-Exupéry, dans une page célèbre de *Terre des hommes*, en a décrit les lamentables résultats sur l'homme de notre temps.

Ensuite réaction normale contre l'incertitude et l'injustice du sort de la masse ouvrière dénoncées dans *Quadragesimo anno*.

Enfin, réaction logique contre un régime qui opprime l'homme en le dépouillant de ses responsabilités et en le maintenant dans un état de sujétion au service du gain matériel:

L'Église ne peut ni ignorer, ni refuser de voir que l'ouvrier, dans son effort pour améliorer sa condition, se heurte à un système social qui, loin d'être conforme à la nature, s'oppose à l'ordre établi par Dieu et à la fin qu'Il a assignée aux biens de la terre. Aussi, tout en constatant que certains efforts d'amélioration, ayant fait fausse route, sont périlleux et condamnables, quel homme, et surtout quel prêtre et quel chrétien pourrait demeurer sourd au cri parti du plus profond de la masse qui, dans le monde d'un Dieu juste, appelle la justice et la fraternité? (Pie XII.)

Pourquoi cette sollicitude de l'Église?

Parce que le Dieu des chrétiens ne veut et n'accepte que des libres adorateurs, « en esprit et en vérité ».

Parce que, si, d'après saint Paul, « tout est à vous, vous au Christ et le Christ à Dieu », l'homme est donc l'élément essentiel de la production, dont il est à la fois la cause et le but, et que les conditions mêmes de la production doivent permettre et favoriser le développement harmonieux de la personnalité humaine.

Parce que l'Église qui croit à l'ascension humaine universelle se tourne toujours vers les forces véritablement jeunes et le progrès authentiquement humain. « Il ne peut être question, pour une âme chrétienne qui pèse l'histoire avec l'esprit du Christ, de retour vers le passé, mais seulement du désir d'avancer vers l'avenir et de se dépasser. » (Pie XII.)

Or le monde ouvrier a atteint sa majorité. On ne peut nier le fait de l'ascension des masses ouvrières. Les travailleurs organisés sont devenus capables de réaliser par eux-mêmes leurs légitimes destinées.

Le contraire eût étonné après un siècle d'instruction populaire, l'établissement du suffrage universel, l'invention des moyens modernes d'information: presse, radio et cinéma, et la prise de conscience de la solidarité mondiale.

Toujours est-il que les signes abondent de cet avènement des classes laborieuses, que l'on peut considérer comme le phénomène social capital du XX^e siècle.

Je veux taire la conquête de la liberté syndicale et de ses corollaires, l'établissement de la législation ouvrière, la conclusion généralisée des conventions col-

lectives de travail, la représentation syndicale dans les commissions gouvernementales, à l'Organisation Internationale du Travail (O. I. T.), au Conseil économique de l'Organisation des Nations Unies (O. N. U.), pour souligner le seul fait suivant: des pays démocratiques où se sont tenues dans l'après-guerre des élections vraiment libres, la presque totalité sont dirigés par des partis ou des hommes que les syndicats, colonne vertébrale de la classe ouvrière, ont directement ou indirectement élus. Et n'a-t-on pas vu récemment au Canada une réunion des délégués des partis travaillistes des nations du Commonwealth, dont la plupart sont au pouvoir? Signe des temps!

L'on se méprendrait toutefois si l'on voyait dans la promotion ouvrière la seule conquête politique ou économique. Un juriste de renom l'observait à propos:

Si l'on ne voit dans le mouvement syndicaliste que l'organisation du prolétariat pour conquérir le capital et la direction de la production, on ne comprend point le vrai caractère de ce vaste mouvement; ... il n'est rien de moins qu'une évolution tendant à la redistribution de tous les éléments constitutifs de notre société. (L. Duguit.)

Nous n'assistons à rien moins qu'à la démocratisation de l'économie. Il a fallu plusieurs siècles pour installer la démocratie dans le système politique des nations occidentales; ainsi, dans les pays anglo-saxons, l'on compte près de sept cents ans à partir de la Grande Charte par laquelle les barons imposèrent à Jean sans Terre un certain travail d'équipe dans le jeu de la guerre et une espèce de cogestion dans l'entreprise politique nationale jusqu'à l'acceptation du principe de la responsabilité ministérielle qui soumettait le pouvoir exécutif aux élus du peuple. Mais cette idée de la responsabilité politique était trop riche d'humanité: elle ne pouvait périr.

Il en sera de même sur le terrain économique, où, il n'y a pas longtemps, la servitude s'était généralisée.

Dans l'entreprise moderne, le chef seul décide. « Il est vraiment le souverain absolu, rassemblant dans ses mains:

le pouvoir législatif, — qui édicte les règlements d'atelier;

le pouvoir exécutif, — qui dirige et nomme aux emplois;

le pouvoir judiciaire ou disciplinaire, — qui juge, condamne et inflige les amendes. » (André Piettre.)

Nous n'en sommes certes plus au temps — vers 1850 à Montréal — où l'on enfermait au cachot l'employé indiscipliné; mais si l'absolutisme du régime a été tempéré par la législation ouvrière, le droit syndical et la pratique des conventions collectives, nous n'en sommes pas moins encore à la « patrimonialité des fonctions économiques ».

Aujourd'hui cependant les salariés, les travailleurs veulent accéder aux responsabilités, parce qu'ils sentent que le privilège de l'homme est d'être responsable et que pour être libre il faut être responsable. « L'hu-

manisme ne consiste-t-il pas à augmenter les responsabilités de l'homme, à le rendre capable de les assumer, de les porter et de les dominer? »

L'idée de la responsabilité économique des travailleurs dans l'entreprise est donc trop riche d'humanité, elle s'imposera avec le temps, car elle se trouve dans l'axe de vérité, de justice et de liberté. Les tories ou réactionnaires de l'économie n'y pourront rien. Quant à l'Église, toujours libérale, elle est en faveur de la libération totale de l'homme économique, comme en font foi les déclarations pontificales et épiscopales de plusieurs pays. Voici comment s'expriment les cardinaux, archevêques et évêques de France:

Avec les Papes, nous condamnons le désordre d'une société où « nous voyons, d'une part, les puissances financières dominer toute l'économie privée et publique, souvent même l'activité civique, et, d'autre part, la foule innombrable de ceux qui, faute de sentir directement ou indirectement en sûreté leur propre vie, se désintéressent des véritables et hautes valeurs spirituelles et se ferment aux aspirations vers une liberté digne de ce nom » (Pie XII)...

Avec les Papes, nous réclamons l'établissement d'un ordre social nouveau qui, fondé sur la loi de Dieu, respecte l'éminente dignité de la personne humaine et donne à la famille, dans la cité, la place essentielle qui doit lui revenir en tant qu'institution et société naturelle ayant sa fin propre.

C'est pourquoi nous demandons :

1° L'accession progressive de chaque ouvrier à la propriété privée par une politique de juste salaire et l'établissement de conditions de vie qui lui permettront de développer sa personnalité et d'élever une famille dans une habitation digne, saine, et correspondant à ses besoins.

2° La participation progressive des ouvriers à l'organisation du travail, de l'entreprise, de la profession et de la cité. L'ouvrier veut se sentir vraiment chez lui dans l'entreprise pour un travail plus humain, où il aura pu engager sa responsabilité d'homme et mettre de bon gré, avec courage, attention et conscience, toute son activité; il aspire à participer à la vie sociale et économique de l'entreprise, ainsi qu'aux fruits de la production. D'autre part, la classe ouvrière entend prendre sa part légitime de responsabilité dans la vie de la profession et de la nation...

3° Enfin, nous demandons l'établissement d'une organisation professionnelle, qui contribuera à faire des divers éléments de la même profession — patrons, cadres, ouvriers — des communautés humaines dans l'ordre, la justice et la fraternité. A la base de cette organisation professionnelle qui doit établir par des comités d'entreprise et des commissions mixtes les contacts permanents de loyale collaboration entre tous ceux qui, à des titres différents, participent à la communauté du travail, l'Église a depuis longtemps affirmé la légitimité et la nécessité des syndicats professionnels.

Dans ce domaine aussi, la liberté respectueuse des diverses tendances et le pluralisme des groupements doivent l'emporter sur le monopole du syndicalisme unique, qui deviendrait nécessairement totalitaire. Nous rappelons instamment aux catholiques que leur place est dans les syndicats chrétiens qui, vraiment professionnels et libres, s'inspirent de la morale chrétienne et de la doctrine sociale de l'Église, à côté des autres syndicats, socialistes ou communistes, animés des conceptions matérialistes de la vie, du travail et de la société.

Cette promotion ouvrière, qui supprimera la prolétarianisation de l'économie et arrêtera la déshumanisation du monde, doit réjouir tous ceux qui croient à l'esprit, à la justice et à la liberté, à l'homme et à sa primauté sur l'argent. Les seuls à s'y opposer logiquement, ce sont ceux dont les privilèges tiennent de la force et non du droit et du travail.

« Quiconque s'inspire authentiquement de l'esprit de l'Évangile et des directives de l'Église ne redoute pas la hardiesse des réformes qui s'imposent dès lors qu'elles se réaliseront dans le respect du droit. » (Cardinal Gerlier.)

Certes la promotion ouvrière pose dans la société un grave problème aux autres classes, en particulier aux classes dites possédantes. Il s'agit ici de l'intégration du prolétariat dans la société économique, et de l'organisation de sa collaboration dans l'entreprise avec la direction et le capital. Cette collaboration, pour donner des résultats sérieux, doit s'instituer entre des forces susceptibles d'atteindre à un équilibre et donc sensiblement égales, et non pas entre une puissance fortement disciplinée et un agglomérat d'individus.

Dès lors la marche ascendante de la classe ouvrière se fera sous le signe de la collaboration ou celui de la violence. Ou l'on acceptera loyalement et intégralement que les organisations syndicales ouvrières, authentiques et responsables, s'adonnent à la tâche de former, de discipliner, d'élever et d'humaniser le prolétariat, leur donnant ainsi un prestige et une force leur permettant de triompher « des obstacles qui viennent surtout de ce que les préoccupations matérielles les plus légitimes... accaparent la pensée et l'action des individus » (*Confédération française des Travailleurs chrétiens*); ce sera l'ordre dans le progrès économique et humain. Ou bien l'on combattra de toutes façons, légales ou illégales, la naissance et le développement de ces mêmes organisations ouvrières; ce sera l'heure de ces meneurs qui, exploitant les légitimes aspirations du peuple, embrigadant les salariés dans des partis politiques sous le couvert d'unions ouvrières, installeront un jour sur le

patronat liquidé le capitalisme d'État qui mécanisera et déshumanisera davantage la vie économique.

Voilà le problème fondamental de notre civilisation. Sa solution dépend de tous. Voici celle que proposent des syndicats d'inspiration chrétienne (C. F. T. C.):

« La tâche des organisations de salariés est d'assurer la déprolétarianisation des travailleurs, l'humanisation de leurs conditions de travail et de vie, et la démercantilisation du travail.

« Il est illusoire d'espérer un esprit authentique de collaboration tant que l'on n'aura pas réalisé une formation et une éducation ouvrière ayant en contre-partie une formation et une éducation patronales. »

La promotion ouvrière, la mieux dirigée qui soit, « serait vaine, s'il n'existe pas, en parallèle, une méthode d'éducation patronale, donnant aux employeurs le sens de leurs responsabilités de conducteurs d'hommes, leur précisant la finalité de l'œuvre de production, et facilitant la compréhension mutuelle qui préparera l'estime réciproque ».

« La mise en pratique d'un régime de collaboration des classes, et donc d'une vie communautaire, exige dans les relations économiques et sociales la réintégration d'une morale », d'une morale de justice, de liberté et d'amour, d'une morale chrétienne.

Ce sont là des conclusions austères, comme notre actuel climat de relations humaines. Il faut être réaliste, tablant sur ce qui est, mais au fond cette vue chrétienne sur la promotion ouvrière est une vue d'espoir en l'homme pour l'accomplissement universel et intégral de son beau métier d'homme.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ALLOCATION-LOGEMENT

Chanoine P. LESAGE

LE PROBLÈME du logement se pose en ce moment dans bien des nations avec la même acuité que le problème du ravitaillement, mais de façon telle qu'on ne semble pas en entrevoir la solution dans un avenir immédiat. Et ceci est très grave.

Cependant, il faut loger les familles, celles qui se fondent, celles qui se développent avec de nombreux enfants. Si manquer de pain, de lait, de viande expose à mourir de faim ou d'anémie, manquer d'air, de lumière, d'espace et d'un minimum de confort condamne l'enfant à s'étioler, prédispose l'adolescent à la tuberculose, menace la famille de dissociation et entraîne d'innombrables misères matérielles et morales.

Or le problème du logement ne peut être étudié indépendamment de la chaîne des problèmes dont il est un des maillons, et non des moindres.

Dans l'effort social à entreprendre aujourd'hui pour mettre en branle le processus de déprolétarianisation, il y a quelques notions qui apparaissent de plus en plus nettement et qui en marquent les grandes lignes.

La première de ces notions est celle du *minimum vital* qu'il faut assurer à la famille. La deuxième est celle de la *qualification* du travail qu'il importe de mettre au point, d'organiser, de rémunérer dans une plus juste mesure. La troisième de ces notions est celle de l'*incorporation* du travailleur dans l'entreprise, qui lui permettra, en l'associant, de le faire participer aux résultats et aussi à la gestion et à la propriété, dans une mesure équitable.

Ainsi aboutira-t-on à supprimer graduellement le complexe d'infériorité du prolétaire, en assurant la sécurité à la famille, — à lui enlever le sentiment qu'il

est exploité. Grâce à une juste rémunération de son travail, — à faire du salarié, qui vivait en marge de l'entreprise, une sorte d'associé, qui y sera de plus en plus intégré.

Dans ce tableau d'ensemble de l'effort social qui s'impose à nous, on voit tout de suite la place importante que prend le problème du logement. Car s'il importe, avant tout, de fournir à la famille le minimum vital, on s'aperçoit bientôt que dans ce minimum vital il y a les allocations nécessaires à l'entretien de la famille et les prestations de sécurité indispensables en cas de chômage, de maladie ou de vieillesse; mais il y a aussi — la question est désormais posée — les allocations nécessaires pour aider les familles à se loger, en un moment où la crise du logement doit nous obséder tout autant que le spectre de la famine.

I. — LE PRINCIPE DE L'ALLOCATION-LOGEMENT

Pour se rendre compte combien s'impose actuellement l'institution de l'allocation-logement, il nous paraît utile d'envisager cette question dans le cadre plus général du problème de la sécurité.

Il est admis désormais communément, après les exposés doctrinaux des grandes Encycliques sociales et des derniers Messages pontificaux, que la famille du travailleur a droit, en justice sociale, au minimum vital.

Ce minimum vital comprend — et il sera facile de l'établir par des textes pontificaux — d'abord les allocations familiales, destinées à subvenir à l'entretien de tous les membres de la famille, la mère demeurant au foyer; il comprend encore les prestations de sécurité, dues à ceux qui sont économiquement et socialement faibles, pour leur permettre de subsister, ainsi que leur famille, soit en cas de chômage, d'accident ou de maladie sérieuse et longue, soit dans la vieillesse.

Ce minimum vital comprend aussi ce que le pape Pie XII a appelé « l'espace vital de la famille », c'est-à-dire la maison pourvue d'un minimum de confort, complétée par un coin de terre, le tout pouvant devenir le bien de famille, minimum de propriété nécessaire à la stabilité du foyer.

Bornons-nous à rappeler quelques-uns des plus caractéristiques de ces textes pontificaux, entre bien d'autres...

Dans *Quadragesimo anno*, Pie XI déclare qu'il faut relever le prolétariat par l'accession à la propriété d'un patrimoine familial.

Il faut tout mettre en œuvre, afin que... la part des biens qui s'accumule aux mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers... pour qu'ils accroissent par l'épargne un patrimoine qui, sagement administré, les mettra à même de faire face plus aisément et plus sûrement à leurs charges de famille. Ainsi, ils se délivreront de la vie d'incertitude qui est le sort du prolétariat...

Citons encore deux extraits des messages de Pie XII. Le premier est tiré de son discours pour le Cinquantième de *Rerum novarum* (1941):

Ne devrait-on pas, avant toute chose, penser à l'espace vital de la famille et libérer celle-ci des liens que lui imposent des

conditions de vie ne lui permettant pas même de concevoir l'idée d'une maison à elle?...

Dans son discours aux travailleurs (Pentecôte 1943), le même Pie XII demande:

... un salaire qui assure l'existence de la famille, qui rende possible aux parents l'accomplissement de leur devoir naturel de faire croître une famille sagement nourrie et vêtue, une habitation digne de personnes humaines, la possibilité de procurer à (leurs) fils une instruction suffisante, une éducation convenable, de prévoir les jours de gêne, de maladie, de vieillesse...

Enfin, condensant et résumant tous ces textes, la Déclaration des cardinaux et archevêques français (1945) réclame:

l'accession progressive de chaque ouvrier à la propriété privée par une politique de juste salaire et l'établissement de conditions de vie qui lui permettront de développer sa personnalité et d'élever une famille dans une habitation digne, saine et correspondant à ses besoins...

Qu'est-ce qu'on entend par habitation digne, saine, convenable? Pour la France, nous en trouvons la description, donnée par le « Comité Interprofessionnel du Logement » (C. I. L.) de Roubaix-Tourcoing, après un referendum organisé lors d'une sorte d'exposition qui constituait une Cité expérimentale de prototypes de maisons familiales.

Le sous-sol comporte une cave d'une superficie de 10 à 12 mètres carrés, divisée en deux parties: charbon et provisions...

Le rez-de-chaussée comprend une entrée, la salle familiale, de 18 à 20 mètres carrés, éclairée par de larges baies exposées au midi, donnant sur le jardin; elle doit permettre à toute la famille de s'y tenir aisément, communiquer avec la cuisine, l'entrée, la salle propre, le jardin. La cuisine est une place réduite, destinée uniquement à la préparation, à la cuisson des repas, au nettoyage de la vaisselle; elle est aménagée de telle façon que la mère puisse surveiller la salle commune; elle est pourvue de placards, de table fixée au mur, de crédences, avec appareils de cuisson au gaz et à l'électricité, de préférence au charbon. La salle propre, de petite dimension, permettra de recevoir une visite inopinée ou d'être convertie en chambre supplémentaire. Une salle d'eau ou buanderie, un débarras pour ustensiles de jardinage, vélos... et un poulailler complètent l'ensemble.

À l'étage sont situées les chambres ensoleillées, pourvues de placards, et un grenier.

Une parcelle de terrain d'environ 300 mètres carrés constitue le coin de terre grâce auquel les foyers groupés donnent l'aspect d'une cité-jardin...

Car le jardin est nécessaire à l'épanouissement de la famille; dans l'avenir, il constituera de plus en plus un utile emploi des loisirs, — lorsque la surproduction contraindra à réduire les heures de travail, — et une nécessaire détente après des heures d'un travail mécanisé et rationalisé. Le jardin a aussi pour objet de permettre aux enfants de s'ébattre au grand air, au chef de famille de produire des légumes nécessaires au ménage, de corser le menu par des fruits variés et d'égayer le foyer par quelques fleurs.

Cette habitation convenable dans un coin de terre doit pouvoir devenir la propriété de la famille, « un bien de famille », comme disait l'abbé Lemire.

Les institutions destinées à assurer ce minimum vital, on les connaît. Pie XI lui-même les a signalées et recommandées dans *Quadragesimo anno*: ce sont les Caisses de compensation.

C'est, en effet, par la mise en commun des charges et des risques que l'on peut assurer le minimum vital et familial, en un temps où la disproportion est si grande entre le petit nombre de familles bien pourvues d'enfants et le grand nombre des familles sans enfant ou avec l'enfant unique.

L'institution des Caisses d'allocations familiales, — complétées par l'allocation de salaire unique pour favoriser le maintien de la mère au foyer, — a constitué le moyen génial de mettre en commun les charges provenant de l'inégale répartition des enfants dans les foyers des travailleurs.

L'institution des Caisses d'assurances sociales, devenues aujourd'hui caisses de sécurité sociale, a permis d'établir la compensation des risques de maladies, d'accidents, et de fournir une retraite aux vieillards. Nous regrettons seulement qu'en France une place plus grande n'ait pas été laissée à la mutualité et à la prévoyance libre: car ce qui importe, ce n'est pas que la société pourvoie elle-même à tous les risques pour tous les citoyens, mais c'est que soient assurés contre les risques importants ceux qui sont économiquement faibles et risquent de tomber à la charge de la société.

Il reste à compléter le cycle des institutions destinées à assurer le minimum vital, en organisant des Caisses d'allocation-logement, dont nous avons en France quelques spécimens, qui, à titre d'expériences sociales, pourront servir au jour prochain où s'imposera enfin l'obligation de l'allocation-logement.

Ainsi, les Caisses d'allocation-logement se situent comme le troisième et dernier palier des institutions de sécurité, destinées à assurer le minimum vital.

II. — COMMENT RÉALISER L'ALLOCATION-LOGEMENT

La question est certainement complexe; et, pour la bien résoudre, il faut la placer dans le cadre d'une politique générale du logement, afin de mesurer son importance et le rôle qu'elle est appelée à jouer.

Dans cet exposé, nous ne pouvons faire état que de ce qui concerne la France; mais nous estimons que la situation est à peu près identique, en mieux ou en pire, dans la plupart des pays éprouvés par la guerre.

Nous ne nous attarderons pas à décrire la situation qui est tragique: la France avait déjà un retard considérable sur les autres pays, à cause de l'insuffisance de son effort entre les deux guerres; la dernière guerre a encore aggravé cette situation, par la destruction totale de 477,200 immeubles et la destruction partielle de 1,363,000. Le bilan se résume en quelques chiffres suggestifs: sur un ensemble de 858 localités, totalisant 16 millions d'habitants, 26% des logis sont déclarés insalubres (leur nombre est même passé à 33% dans les grands centres), à tel point qu'en 1938 on évaluait, pour l'ensemble de la France, à 500,000 les taudis et à 1,500,000 les logements en passe de le devenir. On peut les évaluer aujourd'hui à 2,500,000, d'après un article très documenté de la revue *Politique* (mai 1947).

1° Voyons d'abord, mais en bref résumé, quels sont les impératifs d'une politique du logement, afin d'en tracer ensuite les grandes lignes, dans lesquelles l'allocation-logement occupe une place de premier plan, en nous servant des données fournies par deux articles remarquables de la revue *Politique* (mai et juin 1947).

Il faut d'abord s'efforcer de rendre la construction rentable. On sait qu'en France, depuis la guerre de 1914, les gouvernements ont bloqué les taux des loyers. Ceux-ci ont été taxés par rapport à la valeur locative de 1914. Une loi de juillet 1947 a porté à 43% la majoration des loyers, qui était de 30% depuis 1945 pour les logements antérieurs à 1914. Pour les logements d'après 1920, la majoration, qui était de 15% depuis 1945, a été portée à 25%. L'application des nouveaux loyers ne peut avoir pour effet que de porter le principal des loyers d'habitations à un chiffre supérieur à 540% de la valeur locative de 1914 pour les locaux antérieurs à 1914, — et à 130% de la valeur locative de 1939 pour les locaux antérieurs à 1939. Le coefficient pour les constructions par rapport à 1914 avoisine le chiffre 100, tandis que le coefficient des loyers est à 6.4; — si l'on se réfère à 1939, le coefficient de la construction est à 10, tandis que le coefficient des loyers est à 1.3.

On devine les résultats désastreux de pareilles mesures, qui ont abouti à l'arrêt de la construction et ont habitué les familles à consacrer à leur logement une infime partie de leurs ressources.

Après avoir rendu la construction rentable en rendant possible une augmentation des loyers, il faut viser à donner à chaque famille une maison convenable, complétée par un jardin, et permettre l'accession à la propriété d'un patrimoine, que constituent le coin de terre et le foyer. Nous avons exposé plus haut ce que nous paraît devoir comporter ce minimum de logement et de propriété, espace vital de la famille, moyen efficace de déprolétarianisation.

2° En face de ces impératifs d'une politique actuelle du logement, il nous reste maintenant à en tracer les grandes lignes.

a) Le rôle principal appartient aux *pouvoirs publics*, non pas pour mettre en œuvre eux-mêmes cette politique, mais pour en favoriser la mise à exécution:

d'abord en *modifiant la législation sur les loyers*, qui préparerait, par un reclassement des immeubles et du prix des locations, des lendemains où l'on pourra construire;

puis en *instituant l'allocation-logement* rendue obligatoire et adaptée à la situation des loyers, ainsi qu'au coût de la construction, comme nous le montrerons plus loin;

enfin en *finançant la construction* par une utilisation d'une partie des majorations de loyer au bénéfice des constructions nouvelles; — en fixant le statut des organismes appelés à construire, de façon à les animer, les orienter, sans étouffer leurs initiatives; — en exonérant

d'impôts les habitations nouvelles; en empêchant la spéculation sur les terrains; en prenant à sa charge les travaux de voirie; en favorisant toutes les mesures qui diminueraient le coût de la construction; en imposant certains règlements destinés à développer le confort, l'hygiène; et, dans la période intermédiaire, en assurant une meilleure répartition des logements et des locaux occupés, avec priorité pour les familles nombreuses.

Toutes ces mesures ont été fort bien exposées dans un article de *Politique* (juin 1947) mentionné plus haut.

b) Après les pouvoirs publics, il nous semble que les *organisations professionnelles* de patrons et d'ouvriers peuvent jouer un rôle capital, en faisant des expériences sur un terrain où la collaboration est facile et féconde.

Qu'il nous suffise de rappeler l'expérience faite par le « Comité Interprofessionnel du Logement » de Roubaix-Tourcoing, dont il importe de signaler deux initiatives qui sont à la base de ses réalisations actuelles en matière de logement: d'abord l'institution de l'allocation-logement, dont nous décrivons l'organisation; puis la création d'un fonds, destiné à financer la construction de maisons, fonds alimenté par une cotisation de 2% sur le montant des salaires versés, ce qui lui permet de lancer, à fonds perdus, 120 millions par an dans l'œuvre du logement.

TÉMOIGNAGES

IMPRESSIONS DU CANADA EN 1947

Louis-J.-A. MERCIER

L'AN DERNIER, RELATIONS me fit l'honneur de demander mes impressions d'un séjour de six semaines comme professeur à l'école d'été de l'Université de Montréal. Des impressions, j'en avais, même de très vives, mais j'eus peur, en les formulant, d'être accusé de ressembler à l'Anglais bien connu qui proclama que les Françaises avaient des cheveux rouges, parce qu'il avait aperçu une dame rousse sur le quai.

Après un autre séjour à enseigner sur le haut plateau de la même université, à faire des excursions dans les environs même jusqu'à Ottawa, les Trois-Rivières et Québec, à causer avec plusieurs personnalités de l'enseignement et des affaires, à frayer avec les étudiants et étudiantes qui préparent non seulement la jeunesse canadienne mais les nombreux ordres religieux qui ont tant fait pour son éducation, je crois apercevoir quelques données plus profondes que des premières impressions, et je vais me risquer à les analyser, m'excusant du ton très personnel que prendra cet article.

Ce sont ces réalités essentielles que j'ai essayé de saisir. Je me hâterai de dire que ma première conviction coïncide avec celle de M. Étienne Gilson: il m'apparaît que le Canada est une entité indépendante, en ce sens qu'il n'est un apanage ni français ni anglais, pas plus que la France n'était une colonie gauloise ou romaine après Clovis. Le peuple canadien a des origines eth-

Cette expérience a été décrite dans un article de *la Documentation catholique* reproduit par un tract édité par l'École Sociale Populaire de Montréal (août 1947, n° 338).

c) Il reste que les *intéressés* eux-mêmes, groupés notamment dans les *associations familiales*, doivent apporter leur concours à cette politique du logement. Ils le feront en acceptant dans l'avenir, au fur et à mesure que s'amélioreront les conditions du ravitaillement, de consacrer une partie plus notable de leurs ressources au logement de leurs familles. En 1914, le travailleur français réservait à son loyer 16% de son gain; en 1918, le pourcentage du loyer dans un budget est tombé à 8%, en 1942, à 4.8%, en 1947, à 3%, alors qu'il est de 19% en Hollande, de 20% en Angleterre, de 26% aux États-Unis. Il reviendra aux associations familiales de faire l'éducation de leurs membres dans le sens d'une plus judicieuse répartition de leurs dépenses.

Après cet exposé, il nous semble qu'on saisit l'importance capitale de l'allocation-logement dans la série des mesures nécessaires pour redonner vie à la construction et améliorer l'habitat de la famille. Nous décrivons dans un second article les expériences d'allocation-logement réalisées en France.

niques mixtes; sa culture est nécessairement liée à l'héritage de la latinité chrétienne, mais il représente depuis longtemps un nouveau et très distinctif phénomène autonome de développement social et national.

« NOUS AVANÇONS!... »

J'en suis d'autant plus persuadé que ma connaissance du phénomène canadien n'est, à vrai dire, pas exclusivement limitée à mes récents séjours au Canada. Une des compensations d'être arrivé à un certain âge, à un âge certain, est d'avoir une certaine perspective. Voilà plus de cinquante ans que je pris contact avec les Canadiens, alors que je tombai très jeune de France dans une paroisse canadienne-française de Chicago, représentative des nombreux groupes d'émigrés du Québec disséminés à travers les États-Unis. On ne saura jamais tout ce que ces groupes ont humblement dépensé d'efforts héroïques pour se maintenir dans des milieux souvent hostiles, parce que les documents manquent, mais on pourra du moins suivre cette pénible et décourageante lutte dans les archives de la presse franco-américaine, qui a connu tant de dévouements. Honneur à ces lutteurs en terre lointaine rêvant toujours de leur vallée du Saint-Laurent! C'est avec eux que j'ai commencé à écrire, et c'est par eux que je suis entré au Canada pour la première fois, et sous les meil-

leurs auspices, car notre groupe avait invité William Chapman, le poète canadien alors récemment couronné par l'Académie française, à venir nous faire une conférence. J'écrivis un article dans le journal diocésain pour faire connaître son œuvre au public de langue anglaise. Nous devînmes amis, et il m'invita à Ottawa, où il vivait de traductions au Sénat. Je me rappelle un soir, sur la terrasse du Parlement, où il étendit le bras d'un geste qui voulait saluer tout le pays et me dit : « Nous avançons. »

Ce geste de la première décennie du siècle m'aide à saisir l'essentiel de la situation du Canada. Nous n'en sommes plus aux jours de Chapman. Aujourd'hui, le Canada est majeur, majeur dans la croissance complète de son entité distinctive qui domine géographiquement le continent à une époque où, du fait de l'effondrement de l'Europe, les Amériques sont appelées à jouer le rôle prépondérant pour l'avenir de la civilisation.

STABILITÉ RELIGIEUSE ET TOLÉRANCE

Nous avons là un bien gros mot. C'est pourtant le seul qui convienne, si cet avenir dépend de la philosophie qui prévaudra dans l'Occident. La catastrophe qui a abattu l'Europe a du moins ceci de bon qu'elle nous met en présence des ultimes alternatives de la pensée. Pendant tout le dix-neuvième siècle, on a cru que l'on pourrait y échapper au moyen d'un libéralisme qui continuerait de les cacher; aujourd'hui nous savons que si nous ne nous rétablissons pas solidement sur le dernier retranchement qui peut sauvegarder les droits de l'homme, c'est-à-dire sur la croyance en un Dieu qui l'a créé distinct des autres êtres, l'Orient et l'Occident seront étouffés par le totalitarisme athée. D'autre part, nous savons que le théisme qui théoriquement suffirait à sauvegarder l'autonomie de l'homme n'a été clairement conçu qu'à la lumière de l'Ancien et du Nouveau Testament, que le déisme, qui en est la caricature et qui attaque le christianisme, n'a pu que se dégrader vers un panthéisme voué à l'athéisme, lequel précisément rendait le totalitarisme inévitable. C'est dire que la civilisation, pour rester une civilisation d'hommes libres, doit redevenir une civilisation chrétienne.

Il n'est pas difficile de constater que c'est sur le catholicisme qu'on peut le plus sûrement compter pour sauvegarder les données fondamentales du christianisme: des critiques non catholiques des États-Unis l'ont écrit textuellement. Cela ne veut pas dire que le monde se fera tout catholique; mais il est certain que, sans l'Église catholique, les Églises protestantes traditionnelles s'effriteraient rapidement, comme l'ont fait celles qui ont perdu l'héritage emporté de Rome, et qui sont tombées dans le modernisme.

Si donc on veut savoir les chances de soustraire le monde au communisme athée, l'on recensera les forces chrétiennes qui survivent dans les Églises protestantes et surtout l'on notera où et combien l'Église catholique est influente.

De ce fait découle aujourd'hui l'importance du Canada pour l'avenir de la civilisation. Car, ce qui frappe même les touristes, c'est la situation forte de ses Églises chrétiennes, du catholicisme en particulier. Certes, le statut des Églises aux États-Unis est moins précaire qu'il ne l'a été récemment en France par exemple, et l'Église catholique y a fait des progrès remarquables. Il n'en reste pas moins que l'influence de toutes les Églises sur la formation des citoyens y est très compromise, parce que l'école publique est complètement vidée de religion et que toute participation aux deniers publics est refusée à l'école confessionnelle. Le Canada présente donc ce cas presque unique d'un peuple dont l'éducation publique respecte les convictions religieuses des citoyens et leur donne le moyen de les transmettre à leurs enfants.

La conséquence en est, non seulement que le Canada est loin d'être menacé par le communisme, mais qu'il peut développer une civilisation chrétienne, l'Église catholique y étant bien enracinée, et les sectes protestantes plus éloignées du modernisme, semble-t-il, qu'aux États-Unis.

Un deuxième aspect: le Canada, parce qu'il a une population mixte, a fait depuis longtemps l'apprentissage de la vie en commun d'éléments hétérogènes, comme par exemple l'Angleterre, la France et les États-Unis en ont fait un de la démocratie. S'il est évident à la lecture des journaux que les tensions sont encore nombreuses au Canada, qu'on doive même souvent y lutter pour ses droits, l'histoire du pays n'en est pas moins faite d'ajustements entre les deux races; les deux confessions religieuses fondamentales ont déjà un passé respectable de réussite à travailler côte à côte.

COMMUNE ORIGINE SOCIALE

Un autre fait très important, c'est que les deux éléments ethniques, malgré leurs divergences, remontent à une civilisation commune, la civilisation à prééminence aristocratique du dix-huitième siècle. Ce fait différencie de façon intéressante le peuple canadien tout entier du peuple des États-Unis dans son ensemble. Il y avait bien en Nouvelle-Angleterre, et plus encore dans le Sud, des éléments aristocratiques, mais ces éléments ont moins déterminé le développement de l'éthos étatsunien que les masses d'immigrés dans le *Middle-West*. Ceux-ci, volontairement échappés des milieux encore aristocratisés d'Europe, étaient vraiment des individualistes déracinés, recommençant une évolution sociale sans cadres supérieurs. Ils ont donné l'idée d'une démocratie complètement égalitaire, parce qu'eux-mêmes en constituaient une. De ce fait, ils abandonnaient en une génération ce qui leur restait de traditions européennes. Cela leur donna de l'élan pour créer une société nouvelle singulièrement vidée de culture traditionnelle. On comprend qu'il y ait des avantages en pays neuf à être ainsi libre de traditions et de

direction hiérarchique; mais cela ne va pas sans désavantages.

La formation du peuple canadien, d'origine française en particulier, fut tout autre. Les cadres de son Église l'accompagnèrent; l'éducation classique traditionnelle traversa les mers avec ses dirigeants; la hiérarchie sociale se transplantait dans ses seigneuries, tout en se pliant aux exigences pratiques du milieu.

Il est facile de faire la critique des aristocraties anglaise et française du dix-huitième siècle, en particulier de leurs mœurs, issues du néo-paganisme de la Renaissance et aussi de la courtoisie du Moyen Âge. Elles n'en représentaient pas moins de réelles valeurs de culture et d'urbanité, sauvegardes contre les goûts vulgaires et l'ignorance crasse qui menacèrent les immigrants sans éducation, obligés de recommencer leur vie dans des conditions primitives.

Cette commune origine dans des sociétés hiérarchisées des deux races qui vivent ensemble au Canada contrebalance tout ce qui les sépare. Leur commun respect d'une hiérarchie sociale, y compris celle de la famille, et la tradition du travail respecté, voire de techniques remontant aux *corps de métiers*, avec leur sens de l'honneur professionnel de l'ouvrier manuel, garantissent de l'anarchie individualiste et aident à préserver une réelle urbanité dans les relations. Cette discipline sociale, les rapports de respect et affection dans les familles, la reconnaissance publique des supériorités réelles, une politesse innée et un sens de la dignité humaine même chez les plus humbles, sont des traits qui semblent caractériser les Canadiens des deux races. Cela ne veut pas dire qu'on ne puisse prendre un plaisir spécial à noter chez les Canadiens d'origine française une vivacité qui rappelle leur origine, un esprit pétillant, une facilité et une franchise de langage, une gentillesse faite de fraternité chrétienne et de bonté foncière, une joie de vivre qui éveille la chanson et fait aimer la poésie, et avec tout cela un grand fonds de bon sens qui aide à se garder des excès.

Il apparaît donc que la formation du peuple canadien représente un phénomène d'origine sociale des plus spéciaux. J'oserai dire que le Québec en particulier constitue un apport de traditions culturelles en terre d'Amérique qui peut puissamment aider la préparation de tout le continent à sa tâche mondiale, maintenant qu'il est devenu, après Athènes, Rome, Paris et Londres, le centre géographique du développement de la civilisation.

A tout ceci ajoutons qu'au Canada l'on est en présence d'un peuple jeune et vigoureux, riche en ressources, qui peut combiner une agréable vie agricole, surtout dans le Québec dont les campagnes sont proches des villes, avec le développement industriel nécessaire pour créer la richesse indispensable non seulement aux particuliers pour une vie confortable, mais au gouvernement pour le développement des services publics. Par contraste, on peut penser à Haïti, autre pays de

formation catholique et française, qui possède une élite intellectuelle remarquable, mais qui a des ressources de matière première si faibles que ses revenus permettent difficilement l'amélioration des conditions de vie de son peuple. Autrement dit, en plus de son solide héritage culturel, le Canada a tout ce qu'il faut physiquement pour devenir un grand pays à l'échelle des États-Unis plutôt qu'à celle des vieux pays d'Europe.

JEUNESSE CONFIANTE DANS L'AVENIR

La possibilité de développer cet héritage ne peut manquer de fasciner le sociologue voyageant de Québec à Ottawa. Il est particulièrement intéressant de causer avec les jeunes. La jeunesse canadienne-française s'éveille-t-elle au rôle que son pays est appelé à jouer? Mon impression est que oui.

Je fus frappé d'une remarque d'un jeune étudiant des beaux-arts, spécialiste en dessins d'annonces: « Tout un champ! me dit-il.

— Très développé aux États-Unis, hasardai-je.

— Oui, et très peu varié, répliqua-t-il, l'éternelle femme en costume de bain. Nous espérons faire mieux. »

Il y avait de la fierté et de la confiance dans sa voix.

Simple incident, mais significatif. Évidemment, l'originalité canadienne est menacée d'étouffement par l'immense production américaine, bien qu'elle ait de grandes chances de faire mieux, grâce à sa philosophie plus complète. L'annonce étatsunienne repose sur une psychologie matérialiste qui considère l'appel sexuel comme la plus forte attirance, conséquemment à utiliser pour diriger l'attention sur une boîte de chocolat aussi bien qu'un morceau de savon. Des disciples de saint Thomas peuvent avoir des idées plus variées.

J'eus la même impression de calme assurance en causant avec d'autres jeunes: avocats, professeurs laïques d'écoles de campagne, journalistes, hommes d'affaires et employés. Cette impression me fut confirmée par une jeune Américaine d'origine irlandaise qui, comme moi, avait assisté à une réception d'étudiants dans une famille montréalaise. Il y avait eu chansons, récitations de vers, beaucoup de gaieté, conversations animées entre de charmantes jeunes filles, dignes en même temps que rieuses, et des jeunes gens pleins de courtoisie: « Les jeunes Canadiens, me dit-elle, n'ont plus de complexe d'infériorité. »

Invité à faire une conférence à l'Université Laval, j'y rencontrai de mes étudiants des États-Unis. J'avais été frappé des progrès accomplis en trois ans par l'Université de Montréal dans le développement de ses cours d'été, et encore plus étonné d'apprendre que ceux de l'Université Laval attireraient plus de cinq cents étudiants des États-Unis et d'autres pays de l'Amérique. Chiffre énorme, car la plupart des universités aux États-Unis en comptent moins de cent dans la section française. J'en dis un mot à un ancien élève qui répondit simplement: « C'est la sixième année que je viens ici. »

Et il m'expliqua combien il aimait le Canada et la jeunesse canadienne. Non seulement les cours lui procuraient l'occasion d'étudier à un niveau supérieur, mais il se sentait vivre dans une civilisation ferme dans ses croyances, uniformément consciente de ses traditions et d'une histoire qui a le prestige de l'épopée coloniale et qui se continue vers un développement industriel à grande allure.

Aussi repensais-je à Chapman sur la terrasse d'Ottawa: « Nous avançons! » L'on sentait alors l'avance pénible. Lui-même représentait les premiers tâtonnements d'une littérature nationale. Il se disputait avec Fréchette, il ne sentait pas de public prêt à le soutenir, sa réelle puissance lyrique s'appuyait encore trop servilement sur ses aînés de France et glissait à une éloquence parfois oiseuse. Il était un isolé. L'enseignement universitaire était loin d'être organisé pour assurer à l'artiste une juste critique. Aujourd'hui, par mille indices, on sent que tout bouge. On peut n'en être qu'aux promesses, mais des réalisations percent dans le domaine de la musique et des autres beaux-arts; dans l'organisation nationale du bon parler français; dans le fait qu'un roman canadien a éveillé non seulement l'attention des lettrés des États-Unis, mais celle d'Hollywood; et que, d'autre part, le développement de l'action sociale canadienne attire à Montréal et à Québec des leaders catholiques de la plupart des pays, qui envoient aussi à leurs collègues et universités des étudiants en si grand nombre que parfois on doit les refuser.

RESPONSABILITÉS

Ici la tentation est forte de souligner les responsabilités qu'entraîne ce nouvel état de choses, et les problèmes nombreux qu'il devra résoudre: celui de faire prédominer de plus en plus le français standardisé sur la langue populaire; de faire synthèse entre l'éducation classique et l'intérêt aux techniques utilitaires; de faire bien comprendre que l'organisation de collèges qui donnent le baccalauréat avant vingt ans, tout en étant une force parce qu'elle assure une formation générale, peut être une faiblesse si on néglige de la compléter, chez les mieux doués, par un enseignement universitaire dans les hauts domaines: histoire, littérature, sociologie, sciences, philosophie et même théologie enseignée aux laïcs; c'est là le seul moyen de ne pas rester au-dessous du niveau de l'érudition avancée et de la recherche qui seules assurent le respect des élites intellectuelles de tous pays. Il y a aussi la question du bilinguisme, de l'utilisation du capital étranger sans subir sa domination, d'assurer des relations raisonnables, basées sur la justice entre patrons et ouvriers, de faire place aux laïcs dans un enseignement fondé par des ecclésiastiques, de savoir prendre ce qui est bon aux États-Unis, sans leur philosophie naturaliste que combattent leurs propres néo-humanistes. Il y a encore, surtout pour le Canadien de langue française, à savoir comment uti-

liser la culture française si mêlée qu'elle va de Voltaire et de Renan à Gilson et Claudel.

Une série d'articles ne saurait épuiser le sujet. Je n'ai voulu donner que mes impressions de la situation d'ensemble au Canada, particulièrement au Québec.

Elle fait songer au craquement des glaces au printemps sur le Saint-Laurent. Hier encore l'« Américain » dédaignait le Canadien, surtout le Canadien d'origine française. On écrivait contre lui, l'accusant d'être at-tardé; et lui-même, fatigué des luttes pour se maintenir, pour revendiquer ses droits, pour organiser ses ressources, semblait parfois découragé. Ce temps n'est plus. « Nous avançons », disait Chapman en 1907. En 1947, il dirait — la jeunesse canadienne le dit pour lui —: « Nous arrivons! »

Les glaces craquent de toutes parts, le Saint-Laurent s'éveille. Du haut du Chalet de la Montagne, de la terrasse de l'Université de Montréal, du rocher de Montcalm et de Laval, on sent de la vie qui monte, une civilisation humaniste chrétienne qui est prête à s'exprimer, et dont le chant retentira, riche de ses traditions et fort de sa jeunesse fouguese, pour le plus grand bien des Amériques.

DOCUMENTAIRE

UN CAMP SCOUT

Maurice H.-BEAULIEU, S. J.

NOUS AVIONS près de cent garçons au camp scout. A part les chefs et leurs assistants — une dizaine —, les enfants ont de douze à quinze ans. Le camp a duré trois semaines, les trois dernières semaines de juillet.

C'est dire que cette année nous avons campé au milieu des mouches noires, des « brûlots », des maringouins, des « mouches à chevreuil ».

Quelle fut la réaction de ces petits Montréalais en face de la douleur?

Quelques-uns — quatre ou cinq — pleurèrent bien un peu et songèrent à retourner en ville. Mais ils tinrent bon. Après une semaine, ils étaient heureux.

Quatre ou cinq autres furent littéralement criblés de piqûres en dépit de toutes les huiles et anti-moustiques. Mais ils résistèrent vaillamment, même avec le sourire. Quelques autres, par fierté ou par vertu, ne venaient même pas demander les anti-moustiques. Ils se contentaient de la vaporisation des tentes que nous faisions chaque soir et qui permettait un sommeil réparateur.

Le camp scout place les enfants en face de problèmes absolument nouveaux. Il leur faut manier la hache, la scie, courir la forêt à la recherche du bois; il leur faut faire leurs feux, cuire leurs aliments; il leur faut monter leurs tentes et se protéger contre l'eau, contre le froid des nuits. Il leur faut s'installer et garder en ordre leur coin de patrouille. Il leur faut inventer eux-mêmes leurs amusements aux heures de répit que leur laisse la discipline du camp.

La vie mécanisée que nous menons en ville ne les entraîne pas à cette vie du camp. Aussi, malgré les longs mois de préparation, y a-t-il une différence marquée entre ceux qui campent pour la première fois et les anciens. Ceux-ci arrivent en pays connu et sont heureux et fiers de faire montre de leur expérience. Parmi les nouveaux, les uns, plus intelligents, plus délégués, ne sont pas lents à saisir l'esprit du camp. Les autres

prennent plus de temps. Quelques rares exceptions ne réussissent pas. Et parmi ceux-ci il y en a qui, rentrés en ville à cause d'un travail qui s'est fait inconsciemment en eux — regrettent les beaux jours du camp. Il faut trois ou quatre camps pour faire un scout.

A côté des corvées de bois ou de cuisine, à côté des minutes passées à la vaisselle ou aux chaudrons — minutes grises — il y a la découverte de la forêt, du firmament, de la vie qui fourmille partout, de la rivière qui murmure jour et nuit sa chanson dans les rapides. Les enfants sentent-ils cette poésie des choses? Ils sont comme les paysans dont l'abbé Sâvard a analysé avec finesse les sentiments. Incapables de formuler leur admiration, ils l'éprouvent sûrement. Quelques mots, quelques exclamations, quelques silences manifestent seuls la profondeur de leurs émotions.

Mais ce sont moins les vastes espaces, l'immensité du firmament qui les intéressent que la vie. Prendre une truite, une couleuvre, un papillon, une grenouille les fait sortir d'eux-mêmes. Et les bocaux remplis de formol, ou foncés de cyanure se remplissent peu à peu de leurs trouvailles. Chaque prise est une conquête dont il faut faire part aux amis.

Quel émoi ce fut le jour où un malheureux porc-épic osa se montrer autour du camp! Ils étaient là les quatre-vingts, le poursuivant, le traquant, n'osant le toucher, ne voulant pas le tuer, parce que les chefs leur avaient dit son utilité. C'étaient des cris, des courses folles.

Ils réussirent à le capturer après une longue chasse et l'emprisonnèrent dans une grande bouilloire. Ils le nourrèrent, l'examinèrent à leur aise. Avant le coucher il fallut lui jeter un dernier regard et quand, au matin, ils s'aperçurent qu'il avait filé, ce fut une peine. J'ai toujours soupçonné quelque chef d'avoir rendu sa liberté à la pauvre victime de la curiosité des enfants.

La flore n'intéresse pas tous les enfants comme la faune. Mais la présence au camp d'un chef qui est scout chez nous depuis des années, et qui est conservateur de l'herbier au Jardin botanique, aida beaucoup à développer chez un bon nombre l'esprit d'observation, à les déterminer à jeter les bases d'un herbier personnel.

Nos scouts sont tous divisés en patrouilles de sept ou huit. L'un d'entre eux est le chef de patrouille. Chaque patrouille a deux tentes, sa cuisine, sa table pour les repas, un espace déterminé où elle organise sa vie de famille. C'est le problème le plus difficile à résoudre que de faire s'entendre entre eux, vingt-quatre heures par jour, sept ou huit garçons. L'esprit de patrouille y est nécessaire. Et c'est la grande raison pour laquelle nous exigeons une préparation d'au moins six mois avant le camp.

Il faut, pour créer cet esprit de patrouille, que tous aient au moins certaines connaissances rudimentaires des techniques nécessaires au camp. Sans cela, quelques-uns seulement serviraient, les autres se feraient servir. Rien ne nuirait davantage à la bonne entente. Mais il faut bien d'autres choses: un lien d'amitié réelle entre les garçons, une certaine fierté de leur patrouille, des succès dans les concours organisés par les chefs et qui couvrent toutes les activités du camp, depuis l'ordre dans les tentes jusqu'aux jeux dans les bois.

Il est intéressant de noter que le communisme n'est pas chose naturelle. Il faut voir avec quel esprit de propriété chaque patrouille s'empare du terrain qui lui est assigné, le clôture, et n'entend pas que les autres y viennent mettre le désordre.

Petit à petit l'esprit de patrouille se développe. Et si, pour une raison de bien commun, les chefs sont parfois obligés de modifier les cadres, de faire passer un garçon d'une patrouille à une autre, cela ne se fait pas sans que les larmes coulent. C'est déjà un sacrifice pour un garçon que d'être obligé d'aller coucher dans la tente d'une autre patrouille.

C'est ainsi que les enfants apprennent ce que c'est que l'esprit d'équipe. C'est un indéfinissable composé de cent facteurs. Retiendront-ils dans la vie cette leçon qu'en renonçant à faire tout seuls, ils font davantage et s'approprient les réalisations de tout le groupe?

Il faut ajouter que l'esprit de patrouille ne nuit pas à l'esprit de troupe, à l'esprit du groupe dont ils font partie, à l'esprit de toute l'organisation scout.

Il serait trop long de donner ici des détails. Qu'il suffise de dire qu'il n'est pas de motif plus puissant pour ces âmes d'enfants, quand on veut obtenir tenue parfaite — dans une sortie par exemple —, que de leur dire: « Rappelez-vous que vous êtes des scouts, des scouts de l'Immaculée-Conception. »

Les motifs surnaturels agissent bien sans doute, et nous ne négligeons pas de les leur proposer. Mais j'ai l'impression que cet honneur, cette fierté prennent en leur esprit une netteté plus grande que le motif de charité chrétienne. Serait-ce que ce n'est que par degrés qu'on peut monter jusqu'aux hauteurs du surnaturel, du surnaturel conscient au moins?

Qu'il me soit permis d'ajouter que l'exemple des chefs, la visite au camp en fin de semaine des anciens qui travaillent en ville et qui préfèrent la vie rude du camp au confort des hôtels, font soupçonner aux enfants qu'il y a dans le scoutisme un esprit, une mystique, quelque chose de mystérieux et d'attachant et de prenant.

Au camp il n'y a pas de radio, ni de journaux, ni de cinéma, ni régulièrement au moins les jeux auxquels les garçons sont habitués. Et pourtant ils s'amusent aux heures de détente. Il y a les chants et les mimes et les danses; il y a les histoires; il y a les grands jeux historiques et les autres où il faut, dans les bois, passer à travers les lignes ennemies pour s'emparer d'un trésor, délivrer un prisonnier, suivre une piste d'après des signes conventionnels, ou d'après la boussole. Il y a aussi l'inauguration officielle du passe-rivière que les plus grands ont bâti, avec l'élection de député, de maires, d'échevins. Quel entrain ils mettent à tous ces jeux, quels cris, quelles discussions amicales sous la direction des chefs, quand, après le jeu et en attendant le bain, ils font l'examen de conscience sur l'observation des règles!

Garderont-ils la conviction que pas n'est besoin des autres pour organiser leurs heures de loisir et qu'avec un peu d'imagination et un peu d'intelligence on peut fort bien s'amuser?

Les succès remportés par les scouts militaires dans l'organisation des loisirs nous en laissent l'espoir.

Comme la forêt pour eux, eux-mêmes pour nous sont pendant les jours du camp un champ d'exploration très riche, en même temps qu'un champ de culture fécond.

Les quelques observations notées plus haut ne sont pas les seules que nous ayons faites. Je les ai choisies entre cent autres parce qu'elles permettent de constater comment le scoutisme est une véritable méthode de formation active et d'éducation qui supplée en partie au moins aux déficiences qui, nécessairement, en ville, se glissent dans la formation familiale ou scolaire.

La Commission scolaire est en train actuellement de faire une expérience dans une école. On veut appliquer à l'enseignement la méthode scout, le rendre moins livresque, plus vivant. Les quelques mois d'essai ne permettent pas encore de porter un jugement définitif. Mais les résultats obtenus aux derniers examens prouvent que l'enseignement jusqu'ici n'y a rien perdu et la transformation des enfants dans un quartier de la ville moins bien partagé que d'autres est une preuve que l'école peut éduquer et non seulement instruire. Il sera intéressant, nous n'en doutons pas, de tenir les lecteurs de RELATIONS au courant de cet essai après quelques mois d'expérience.

LA FRANCE SOUFFRE

Impressions d'un religieux canadien en France :

EN FRANCE il semble que toute la politique tourne autour du pain. Les élections en dépendent. Le peuple est bien découragé. Ça ne vaut pas la peine de travailler puisque le franc ne vaut rien.

Je m'habitue au régime du pain français. Les Canadiens s'achètent des fruits pour compléter. Il semble que la plupart des Français ont des provisions particulières pour résister. A tout moment ils sortent un croûton de pain ou une pomme de leur poche. Je vous donne le menu pour une journée. Hier soir: soupe légère, laitue (une sorte d'herbe qui ressemble à la luzerne), pommes de terre pilées. Du raisin pour dessert. Ce matin un morceau de pain et du viandox (genre bovril). Les Français mangent une sorte de gruau froid sans lait ni sucre. Je n'ai pas eu le cœur d'y toucher. Le midi une tranche de porc frais pour chacun, grande comme le creux de la main, des herbes bouillies. (J'ai demandé à mon voisin ce que c'était: « Ça, c'est de l'herbe, ça ne nourrit pas mais nous occupe, ça emplit l'estomac. ») Dessert, deux petites pêches. Le soir des herbes avec quelques tranches de tomates (soupe claire avec les herbes du midi), pommes de terre et une poire.

LA BATAILLE DES JUPES

SOUS CE TITRE, le *Standard* du 30 août nous apprend que la bataille fait rage dans le monde de la mode. Et l'enjeu de la levée en masse de ces dames contre la dictature des grands couturiers de Paris et de New-York, c'est la longueur des jupes!

Au moment où chacun est forcé de comprimer son budget, les femmes s'opposent au retour des jupes longues pour les robes du jour. Partout, nous dit le *Standard*, se sont formées des « Ligues pour la Prévention de Jupes plus longues »: à Dallas, à Washington, en Californie et à Toronto...

Il faut comprendre, explique encore le *Standard*, que cette décision implique toute une révolution, et combien coûteuse pour MM. les maris: « Pour stimuler un commerce qui languissait, les couturiers ont décidé d'imposer à la silhouette féminine sa transformation la plus radicale depuis 1929. Les jupes s'allongent de six pouces, les hanches s'élargissent et les épaules rétrécissent.

« A ce nouveau style, continue le *Standard*, les robes de l'an dernier ne peuvent être adaptées, puisqu'en moyenne une robe ou un costume ne peut être allongé de plus d'un pouce et demi, et qu'un manteau de fourrure ne peut pas l'être du tout. Il faut donc acheter de nouvelles robes. Celles-ci imposeront l'achat de nouvelles chaussures avec talons d'une hauteur différente. Il faudra un nouveau manteau pour assortir. Les hanches élargies réclament de nouveaux supports, et le rétrécissement des épaules, pour l'équilibre des masses, un chapeau plus grand... »

Et, de conclure le *Standard* avec beaucoup de bon sens: « A un moment où le coût de la vie fait éclater tous les budgets, on force les femmes à se lancer sans néce sité dans de fortes dépenses vestimentaires. A un moment où la moitié du monde se prépare à passer un nouvel hiver sans les vêtements nécessaires, on impose ce gaspillage. « Ne faites pas la femme de l'an dernier », clament les couturiers. Pourtant la femme de l'an dernier se trouvait chic; sera-t-elle plus chic cette année si elle compromet le budget familial pour plaire à la haute couture ?

« Les jeunes filles s'en tiennent aux talons bas et méprisent les nouvelles jupes. Elles ont ouvert la lutte au nom de l'économie. Mais l'histoire est du côté des couturiers... Et un poll révèle que si seulement une femme sur quatre aimait les nouvelles jupes, cependant deux sur trois comptaient les porter quand même. »

A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

JUSTICE POLITIQUE — ET JUSTICE SOCIALE

M. Étienne Gilson, aux journées d'étude de la Fédération des Jeunes Libéraux, à Hamilton, a montré que la liberté économique n'avait pas moins d'importance pour le bonheur de l'homme que la liberté politique. Voici le compte rendu de cette conférence paru dans la *Survivance*, d'Edmonton, le 10 septembre:

LA LIBERTÉ POLITIQUE, déclare-t-il, n'est pas complète en elle-même. Sans la liberté économique, elle peut mettre le vrai libéralisme en danger. La Révolution française de 1789 a été politique seulement. Il n'y a pas eu de révolution économique. Des fortunes ont pu changer de main, mais cela n'a pas fait disparaître les privilégiés de la fortune, ni empêché des hommes d'acquérir de grandes richesses et de s'en servir pour dominer les autres hommes à la fois économiquement et politiquement.

Dans tous les pays civilisés, on vit sous le régime de la démocratie politique, c'est-à-dire qu'il n'y existe plus de privilège politique, car tous les citoyens, par leur bulletin de vote, sont égaux. On a par conséquent établi une méthode d'égalité politique. Seulement, à partir de ce moment-là, on a raisonné comme si l'égalité politique devait naturellement conduire à un état d'égalité économique. En fait, c'est le contraire qui s'est produit. Il existe aujourd'hui des hommes économiquement forts et d'autres économiquement faibles. C'est une maigre consolation pour ces derniers de jouir une fois tous les quatre ou cinq ans de leur liberté politique si chaque jour de leur vie ils se trouvent soumis à une autorité économique à laquelle ils n'ont aucune part.

La force du marxisme, c'est de l'avoir compris et de promettre l'avènement d'une démocratie économique. Sa faiblesse, c'est d'aboutir inévitablement au résultat contraire en substituant à une pluralité de capitalistes privés un seul capitaliste qui est l'État. Il résulte de là qu'il n'y a plus alors qu'un seul employeur dont tous les citoyens sont les employés et que ceux-ci perdent à la fois d'une manière définitive leur liberté économique et la liberté politique dont ils pourraient se servir pour la recouvrer. Le capitalisme est un régime de misère pour un grand nombre: le communisme est un régime de misère pour tous.

L'erreur fondamentale de ces deux doctrines réside dans le fait que toutes deux considèrent l'homme tout au plus comme un individu, alors qu'il doit être considéré comme une personne, qui a droit de jouir des moyens susceptibles de l'aider à atteindre son développement complet dans les groupes sociaux qui constituent son milieu naturel: la famille, la profession, la nation, l'Église. Le rôle de l'État est d'intervenir comme organisateur et protecteur de ces groupes sociaux, non pas pour se substituer à eux, mais au contraire pour les aider à atteindre leurs propres fins.

Si nous voulons pousser la démocratie à son point ultime de perfection, nous devons ajouter la justice sociale à la justice politique. Il n'existe pas d'autre choix pour nous, car à moins de compléter la démocratie politique par la démocratie sociale et économique, nous sommes destinés, de façon inévitable, à voir disparaître la démocratie politique au profit du marxisme.

L'AMÉRIQUE A LANGUE UNIQUE

ÉDITORIAL du *Canada* (13 septembre):

« S'embarquant à Montréal après un voyage aux États-Unis et au Canada, un citoyen suisse, le Dr Chamay, fait au représentant du *Canada* la remarque que les employés des services publics en Amérique sont inexplicablement ignorants de toute langue autre que l'anglais, et il s'en étonne. Par exemple, arrivant de Suisse et débarquant d'avion aux États-Unis, le Dr Chamay a eu beaucoup de peine à se faire entendre — et il a eu au Canada, ajoute-t-il, presque autant d'ennuis qu'aux États-Unis à ce sujet.

« On comprend l'étonnement du Dr Chamay, lui qui vient d'un petit pays très moderne, où l'instruction est très développée, et où presque tout le monde entend deux langues, le français et l'allemand — parfois trois, avec l'italien — sans se prendre pour un phénix. Qu'il ne se trouve nulle part dans les services publics en Amérique, surtout dans les grands services internationaux (douanes, immigration, transport aérien, etc.) personne qui entende au moins un peu de français, voilà qui est vraiment extraordinaire, et de surcroît peu flatteur.

« L'Amérique de langue anglaise, c'est-à-dire tout le continent au nord de Rio Grande, se flatte volontiers de son esprit planétaire, de son *World outlook*. Elle est en réalité très *Main Street*, très étroitement provinciale d'esprit. Le propre du provincial, c'est de se défier de tout ce qui n'est pas lui, ses us, coutumes et habitudes. Au provincial d'Amérique, parler une langue étrangère répugne comme un affront à la suprématie de la langue anglaise sur ce continent.

« L'Europe — Angleterre comprise — a l'esprit beaucoup plus ouvert. L'Europe a l'habitude de la diversité des langues. L'Amérique a l'habitude de la standardisation, de l'embrigadement conformiste, de la langue unique imposée à tous comme un moule. L'esprit humain n'est pourtant pas une pièce interchangeable, comme un écrou du travail à la chaîne dans une usine d'automobiles de Détroit — ou d'Oshawa. »

Peut-être convient-il d'ajouter qu'au Canada entrent en jeu des motifs encore plus forts pour stimuler l'étude du français: la simple présence de trois millions de Canadiens dont il est la langue maternelle, et la reconnaissance très explicite des droits de cette langue dans la législation du pays.

Sur le fait même du bilinguisme, nous trouvons un témoignage anglais dans la *Dalhousie Review* de juillet: « Le Canadien devient-il lentement bilingue? Plusieurs craignent qu'il n'en soit ainsi. Plusieurs l'espèrent, voyant là un grand pas vers l'unité canadienne. M. Vernon Thomas, dans la *Saturday Night* du 3 mai, nous apprend qu'à Winnipeg le français est de plus en plus parlé. La plupart des Anglais qui demeurent à Saint-Boniface (dont la population française est de 10,000 âmes) sont plus ou moins bilingues. Les Français le sont tous parfaitement. Le théâtre français jouit d'une grande vogue à Winnipeg. Le premier ministre Garson a fait un discours radiophonique en français et Radio-Canada a inauguré une série de leçons de français. Dans les écoles, le français est la langue seconde la plus populaire. »

« UN MONDE FONDÉ SUR L'AMOUR »

Voici un texte frappant, tiré d'une lettre pastorale écrite à ses diocésains de Fargo (Dakota-Nord) par S. Exc. Mgr Muench, actuellement visiteur apostolique en Allemagne:

POUR LA PREMIÈRE FOIS dans l'histoire des peuples chrétiens, des prescriptions administratives de gouvernements tout-puissants rendent impossible l'exercice de la charité chrétienne. On nous déclare, à la lettre, que c'est une faute d'aimer nos ennemis et de faire du bien à ceux qui nous ont fait du mal. On interdit à l'amour chrétien de jouer le rôle du Bon Samaritain. Les rations alimentaires de l'ennemi sont fixées selon une formule « Maladie et Agitation » à grand renfort de calories, pas selon le poids de l'amour chrétien...

Si nous, les chrétiens, nous n'osons élever la voix au nom de la miséricorde, ce sont les païens qui le feront au milieu de nous. En cette époque de haine, il nous faut oser dire notre conviction, sinon la peur se fera la mère de la cruauté. Nos hommes d'État, par leur lâcheté à reconnaître les droits de la miséricorde chrétienne, se rabaissent au niveau des pygmées. A nous de nous grandir à la pleine mesure de la taille du Christ, et de proclamer le divin précepte de l'amour.

L'U. C. C. CONFÉDÉRÉE

Nous prenons dans la Terre de chez nous (10 septembre), le journal le mieux autorisé à commenter cette nouvelle, le texte annonçant l'importante transformation juridique de l'U. C. C.:

LE 22 AOÛT 1947 restera une date mémorable dans les annales de l'Union Catholique des Cultivateurs. C'est ce jour, en effet, que le Secrétariat de la province a approuvé la constitution de la Confédération de l'Union Catholique des Cultivateurs. Ainsi s'achève la transformation des cercles, des unions et du bureau de direction de l'U. C. C. selon la loi des Syndicats professionnels. L'U. C. C. devient une confédération à laquelle sont affiliées les fédérations diocésaines ou régionales et, par celles-ci, les syndicats professionnels paroissiaux.

Cette modification d'ordre juridique est d'une grande importance et marque le début d'une étape nouvelle dans la vie de l'association professionnelle agricole. Sans doute, les buts de l'Union restent les mêmes; mais les cultivateurs syndiqués ont des moyens plus étendus de les réaliser. Auparavant le bureau central de l'U. C. C. était incorporé d'après la troisième partie de la loi des Compagnies. L'U. C. C. comme telle avait la personnalité juridique, mais non pas ses cercles. Aujourd'hui les cercles transformés en syndicats professionnels sont des personnes légales et leurs moyens de défense et d'action sont plus étendus.

Le 22 août dernier, s'est donc complété un travail de trois ans presque. Après étude en comité, la transformation de l'U. C. C. et de ses cercles en syndicats professionnels fut décidée par le congrès général de 1945. Les fédérations diocésaines se sont ensuite constituées. A leur tour elles reformèrent la confédération de l'U. C. C. — Sur papier et après coup, cela semble aussi facile que rapide. Mais il a fallu passer à travers des difficultés nombreuses et obtenir notamment des amendements à la loi des Syndicats professionnels. Tous les obstacles ont été levés et l'U. C. C. est maintenant la Confédération de syndicats professionnels la plus puissante du Canada français.

L'approbation des règlements de l'U. C. C. par le secrétariat de la province a été signifiée au secrétaire général, M. Thuribe Belzile, le 22 août dernier. La proclamation dans la *Gazette officielle de Québec* a été publiée le 6 septembre. Ainsi se termine un grand chapitre de l'histoire de l'Union.

Au fil du mois

Centralisation et nationalisme Les centralisateurs à tout crin savent-ils qu'ils sont le ferment le plus actif du « nationalisme »? Un article récent de la revue *Commonweal* (5 septembre 1947) le montre bien. Il s'agit de l'éveil du nationalisme écossais, mais ce qu'en dit l'auteur peut facilement se transposer chez nous. « L'inquiétude croît au sein de la nation écossaise. La campagne intensive menée par le gouvernement travailliste actuel dans le but de centraliser à Londres le contrôle de tous les services publics a pour résultat de rendre « nationalistes » presque malgré eux la majorité des Écossais. Il en faut beaucoup pour secouer l'Écossais moyen, mais une fois jeté dans l'action, il devient un dangereux ennemi. Les politiciens anglais sont en train de se faire de plus en plus d'ennemis dans le royaume voisin (*in the Sister Kingdom*). Ils ne peuvent ni réaliser ni admettre qu'ils font affaire avec un peuple qui a ses propres traditions, sa manière de vivre particulière et, ce qui plus est, ses propres institutions nationales. En d'autres termes, ils ignorent le fait que l'Écosse est une nation, et non pas simplement la partie nord de l'île de Bretagne. Ils nous traitent en enfants d'écoles de mauvais caractère. Quel sera le résultat du conflit? L'orage éclatera-t-il tôt ou tard, comme en Irlande? »

Pourquoi ce conflit, cet orage? La cause originelle, l'auteur la trouve dans le traité de 1707, qui a institué l'Union législative entre l'Angleterre et l'Écosse. Si, au contraire, l'Union avait été fédérale, l'Écosse aurait pu se développer selon les lignes mêmes de son histoire. En fait, elle a été absorbée à tous points de vue par l'Angleterre. Entre les deux guerres mondiales, elle a assisté à la centralisation à Londres des chemins de fer, des banques, des principaux journaux, des compagnies d'assurances, des gros magasins, de la radio, etc.; et maintenant elle subit les conséquences de la dernière guerre sous la forme d'une dictature bureaucratique imposée par Londres, et d'une centralisation de plus en plus hostile à tout ce qui est écossais.

Et l'auteur de conclure par ces lignes qui valent d'être méditées: « Voilà quelques-unes des raisons qui expliquent pourquoi l'Écosse s'agite aujourd'hui... Il y a quinze ans, presque personne ne prenait au sérieux le mouvement nationaliste. Il avait alors pour chefs surtout des penseurs et des écrivains. Aujourd'hui la situation est différente. Les journaux qui ne sont pas entre les mains des gros intérêts anglais publient des articles d'un ton presque révolutionnaire. Quelques-uns des pairs écossais qui siègent à la Chambre des Lords ont été même aussi violents dans leurs discours. Les hommes d'affaires, les banquiers, les avocats, les boutiquiers, les fermiers et la masse des classes ouvrières, excepté ceux qui croient encore au parti travailliste, sont maintenant unis dans la conviction qu'il est grandement temps que l'Écosse obtienne la liberté nécessaire pour gérer elle-même ses propres affaires intérieures. »

Que cet exemple d'un autre peuple minoritaire nous instruisse, nous du Canada français qui faisons partie d'une Union fédérale: ce que le nationalisme écossais réclame, nous l'avons; gardons-le.

La paroisse qui sauve En 1928, S. Exc. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert, chargeait le R. P. Simard, O. M. I., de fonder une paroisse française pour nos compatriotes perdus dans Saskatoon. Le soubassement de la cathédrale actuelle, puis un soubassement abandonné mais pas central, réunirent d'abord nos gens, moins nombreux qu'on aurait voulu. Des sages décomptaient le beau projet. Survint la dépression, qui empira les choses. En

1934, arrive M. l'abbé Demers, qui cache une médaille des saints Martyrs canadiens dans un temple moribond, situé au plus beau centre. Cela réussit: le 17 mars 1935, anniversaire du martyr des saints Brébeuf et Lalemant, une première messe y rappela la foi des anciens jours. Il était temps d'acheter, car bientôt s'ouvrait le grand hôtel Bessborough tout à côté. Notre église en devenait à la mode, plus attirante que les soubassements sombres. Les paroissiens affluèrent et les organisations: Club canadien, Société de dames, soirées bimensuelles, ornementation, bulletin paroissial... On compte près de 1,000 âmes. A quand l'école des Sœurs?...

— A quand d'autres paroisses identiques dans les centres mêlés? Des convaincus en ont suscité jusqu'à Vancouver. Toronto, qui n'en a qu'une, devrait en compter quatre ou cinq pour les 20,000 ou 30,000 compatriotes sans lien, qui fondent comme beurre au soleil. Hamilton, qui n'en a pas, voit presque la moitié de nos gens s'inscrire protestants. Dans l'Est, une forte proportion d'Acadiens se tait et se résigne, à Saint-Jean, Halifax, Sydney, New-Waterford... Hier c'était Campbellton, Dalhousie, Bathurst, Moncton même, qui avaient figure de paroisses anglaises alors que la majorité trop discrète était française et privée de français à l'école. Quoi que disent certains intéressés, la langue aide la foi. Le recensement religieux de 1931 indiquait des apostasies sérieuses des nôtres, là où manquait la paroisse française: alors que, dans Québec, seulement 13,249 personnes sur 2,270,059 étaient non catholiques (0.58%), il y en avait 33,272 sur 299,732 dans l'Ontario (11.1%). A Toronto, 4,491 protestants sur 10,869 qui se déclarent encore d'origine française, sans parler des assimilés; à Hamilton, 1,148 sur 2,525; à London, 444 sur 830; à Brantford, 208 sur 361. Il faudra une organisation des nôtres, ici comme aux États-Unis, où la paroisse a été la forteresse, le groupement béni, la garantie de survivance spirituelle des jeunes, pour des générations.

Le roi Savon A mesure que la peau détrône l'esprit, le savon monte en grade, il devient roi: c'est Ubu II. Après les opéras de savon, voici le lyrisme, l'orchestration des odeurs, des huiles et dudit savon pour tourner en déesses nos petites bourgeoises, très filles de l'antique mère Ève. L'américanisme fait un sanctuaire de la salle de bain et y verse des libations, une adoration qui ne se fait pas ailleurs. Après les États-Unis, le Canada s'y frotte, et le Québec modernisé suit piteusement, comme de bonne. Les annonces des revues mondaines étalent une prose héroïque traduite de l'anglais; gardons bien le lettrage et la ponctuation: « Voulez-vous que, de tout votre être, émane le parfum d'un bouquet enchanteur? Voulez-vous L'entendre vous murmurer *Ma chérie*, sous l'obsession magique d'un arôme ensorceleur? Baignez-vous au savon X, qui vous enveloppe de l'arôme qui enchante tous les hommes. Soyez féminine! Soyez séduisante! Et pour l'après-bain!... »

Voici du scientifique: « Les médecins prouvent que deux femmes sur trois peuvent s'assurer le plus beau teint en quatorze jours... Traitement éprouvé sur l'épiderme de 2,696 femmes de tous les âges, entre 15 et 50 ans. Des Canadiennes d'un océan à l'autre... » — Et la Crème, « ni un liquide, ni un savon, mais une nouvelle CRÈME révolutionnaire qui donne des résultats étonnants... » Un autre secret embellit les cheveux dans neuf cas sur dix: « 985 femmes ont établi que... » Et l'autre: « Pour les idylles au clair de lune..., le succès sur la plage..., les conquêtes des vacances... Poudre si fine qu'elle flotte!... Oui, si vous voulez obtenir, *au naturel*, ce charme enjôleur, adoptez le *nec plus ultra* de l'élégance... » Et ceci: « Entre le soleil et vous... sur le toit. Dans le jardin. Sous la lampe à rayons. Sur la plage. Ni grasse, ni collante... Si délicatement parfumée. » Encore: « Choisissez parmi la gamme des parfums suaves et piquants afin de vous mainte-

nir délicatement fraîche et parfumée. Après le bain, avant de sortir, copieuse fragrance pour que votre peau dégage une odeur suave et subtile... Pour rehausser le charme de votre raffinement et de votre coquetterie. — Cet éclat résultant de la joie de vivre... » Enfin, le savon qui fera trouver mari à nos inquiètes: « Pour lui seul, une débutante se marie. Denyse au teint crémeux ne jure que par ce savon: *D'une douceur suprême, fait exprès pour la peau! Oui, le VRAI savon de beauté!* J'applique une mousse crémeuse, divine (!) je rince. La peau est lisse, jolie, et il déclare le résultat ravissant! *Oui, chères, pour la séduction d'un teint LISSE... Essayez — voyez!* »

C'est tout vu, dans un seul numéro d'une revue. Abus du sens des mots, abus des sens des hommes, qui n'ont pas besoin de tout ça. Et cette divinisation de la peau nous vient du pays des 60,000,000 de non-baptisés, des records en divorces. Les solides vieux Romains succombèrent aux délices de Capoue, qui étaient de même une affaire de bains, de Sexe-idole, et de sensualité idolâtrée. Les peuples efféminés sont en décadence. Quant aux bourgeoises qui veulent passer déesses, non, vraiment... — « Je vous dispense de me comparer à Dieu », disait à un flatteur Napoléon, qui était un génie. Suggérons aux annonceurs et à leurs victimes d'être aussi fins.

Action Sa Sainteté Pie XII vient de répéter vigoureusement que l'Action catholique n'est pas affaire de paroles mais d'action, et que les catholiques se doivent d'être aussi entreprenants, aussi agressifs que les adversaires pour le bien-être des familles et pour la résistance au mal. La revue française *Esprit* (juillet, p. 116) n'y allait pas de main morte. Les catholiques de France, désireux de voir guérir la France malade, et non de la voir dilapidée par les communistes, se demandent ce qu'ils doivent faire. Ils doivent non seulement regarder, mais agir, prendre leur part du travail, toutes les parts s'ils veulent que tout revienne à plomb. « Les chrétiens, les catholiques doivent être présents dans la lutte sociale d'aujourd'hui, et au plus fort de la mêlée, non pas aux postes d'observateurs ni de donneurs de conseils et de bénédictions... S'ils font trop peu, les gens pressés iront au communisme, plus vite en besogne. Quelques-uns le font déjà, trompés par un joli sophisme: *Avec le communisme pour les problèmes de la terre, avec ma foi pour les problèmes du ciel*, comme si l'on alliait le feu et l'eau, comme si les marxistes admettaient l'espoir du ciel. »

Il faut agir comme catholiques, et plus vite que ça, pour de la terre, des maisons, des jardins ouvriers. Autrement, nous nous ferons dire encore: « Vous êtes contre l'injustice sociale, mais que faites-vous pour le mieux-être? » On répond que le moyen d'écarter le communisme est d'être totalement chrétien. Très bien, à condition que ce *totalement* soit vrai, qu'il implique l'amour du prochain, la charité du bon Samaritain, la justice de haut en bas et de bas en haut, pour arriver à l'égalité des chances. La théorie ne suffit pas. On ne peut plus se contenter de condamner; il faut bâtir le bien, le bien-être, le minimum de bonheur sur terre.

Réussite de la charité De tous les coins de l'Europe centrale arrivent des remerciements qui disent quel soulagement physique et quel réconfort moral furent récemment apportés aux Jésuites de ces régions par l'exercice de la charité canadienne.

En mars dernier, le *Centre Canisius* fut fondé à Montréal pour secourir la misère extrême des Pères d'Europe qui, en plus de la persécution nazie, durent porter les coups et contre-coups terribles de la guerre. Diverses campagnes furent menées dans le Québec et ailleurs, plus précisément dans presque tous les collèges et maisons des Jésuites, auprès

des parents et amis des Jésuites canadiens ainsi que des paroissiens de l'Immaculée-Conception. A ces derniers revient une grande part du succès obtenu. Les dons et les aumônes ainsi recueillis permirent, en juin dernier, l'expédition de 435 caisses pesant 133 livres chacune, soit 36,180 livres de nourriture et 21,084 livres de vêtements usagés et de chaussures. Ce geste imposant émut grandement S. Em. le cardinal Frings lors de son passage à Montréal, et il en remercia la population à diverses reprises.

Ces jours derniers, les organisateurs du *Centre Canisius* apprenaient avec joie que la distribution de ces secours s'est effectuée sans perte aucune: 75 caisses furent données à la Province d'Autriche, 53 furent distribuées à des adresses particulières et les trois Provinces d'Allemagne se partagèrent les 307 autres caisses. A ce sujet, le P. Mianeki, assistant du R. P. Provincial pour l'Allemagne orientale, écrivait au secrétaire de la distribution en Suède: « Je ne sais vraiment pas si vous pouvez réaliser ce qu'une pareille aide veut dire pour nous. Nous ne sommes pas des matérialistes, pas plus que nos réfugiés. Mais nos Pères, malgré tout leur idéalisme, ne peuvent fournir leur travail s'ils sont privés de la nourriture nécessaire. Les enfants ne peuvent venir assister à nos catéchismes s'ils n'ont pas d'habits ni de chaussures; quant aux parents qui sont par trop accablés par le souci d'assurer le pain quotidien, ils manquent de force au physique et au moral pour s'occuper du point de vue religieux. Vous devriez être témoin oculaire de la joie que procure aux enfants le cadeau d'un habit, et avec quelle reconnaissance on reçoit le moindre don en fait de vivres. Je vous remercie donc de tout cœur pour avoir servi d'intermédiaire dans l'envoi de cette aide, la plus grande dont nous ayons été l'objet jusqu'à présent de la part de bienfaiteurs amis. »

Après cette réussite providentielle, les lecteurs de *RELATIONS* ne s'étonneront pas que les organisateurs du *Centre Canisius* rêvent de renouveler l'exploit cet automne même. Ils savent que la charité canadienne est féconde comme l'Évangile où elle s'inspire. On recevra donc avec grande reconnaissance aumônes, vêtements et chaussures (propres et en bon état), remèdes, etc., au *Centre Canisius*, 1855 est, rue Rachel, Montréal.

Libération L'Inde a conquis de haute lutte sa liberté, qu'on disait impossible, qu'elle voudra complète, paraît-il, pour juin 1948. Elle a brûlé des étapes, que le Canada n'a pas osé franchir; les deux nouveaux États se sont donné tout de suite deux drapeaux, qui ne volent rien à celui de l'Angleterre. On a souligné la dignité de l'embarquement des troupes britanniques, retournant chez elles après deux cents ans d'occupation. Jamais libération ne fut si aimable. Regrettons les troubles entre musulmans et Hindous qui marquent ce formidable avènement à la liberté; c'est l'ultime crise de croissance, la prise de possession un peu tumultueuse de la liberté si longtemps désirée. Mais cela se tassera. Gandhi a réussi l'impossible. Cet homme presque sans corps, tout en vouloir patriotique, formé à l'anglaise pour résister à l'Angleterre, a préparé l'indépendance comme les Germains des légions de César apprirent à vaincre les légions.

Au point de vue catholique, l'Inde compte, d'après Mgr Roche, évêque indien de Tuticorin, 5,000 prêtres, dont les deux tiers sont indigènes, 10,600 religieuses, en majorité indigènes, 20 évêques indigènes alors qu'il n'y en avait pas un voilà cinquante ans. Des collèges, des universités, des missions y prospèrent. S. Exc. Mgr Mar Ivanios, qui représentait l'Inde catholique au Congrès marial d'Ottawa, disait, lors d'une entrevue, que l'Église n'a rien à craindre de la nouvelle situation politique. Au contraire, dans ce climat de liberté conquise, elle pourra mieux que jamais continuer sa marche conquérante, au service des âmes et de l'Inde.

ASSIMILATION ANCIENNE ET NOUVELLE

Alexandre DUGRÉ

LA PALESTINE fait trop parler d'elle; les Juifs de partout donnent l'exemple d'un nationalisme exaspéré qui pourrait encore lancer une guerre pour recouvrer une patrie perdue. Ils ont toujours été une race têtue: ce qui était bon jadis, pour tenir seuls au monothéisme, est moins nécessaire et moins beau aujourd'hui que le Messie est venu et qu'ils devraient reconnaître l'ancienne erreur, sous peine de crouler dans le matériel, fût-il Sion. Ils prouvent de diverses façons l'existence de Dieu.

Par contre, chez nous, qui possédons une patrie et des libertés, certains esprits larges, neutralisés, prônent la capitulation, le bilinguisme à outrance, la fusion des écoles, de l'enseignement de l'histoire et un même genre de vie, « pour l'unité nationale ». Or les meilleurs Juifs luttèrent méritoirement contre une pareille tendance, écrite au second livre des Machabées, « le livre du patriotisme », le récit d'une résistance, même violente, à une assimilation qui eût supprimé le peuple alors nécessaire pour l'arrivée du Messie. La foi a tout sauvé, comme chez nous. L'histoire est transparente aux yeux qui passent de leur survivance à la nôtre.

L'hellénisme païen, que des Juifs trop libérés croyaient supérieur, équivaut au genre américain que certains bourgeois désirent faire absorber à notre peuple qui en sera lui-même absorbé dans le *melting pot*. L'esprit de capitulation s'applique ici, non certes aux Juifs, mais à nos conciliateurs à nous, qu'un malin a baptisés *Saxophones*, la voix des Saxons, leurs maîtres.

La petite Judée de 175 avant Jésus-Christ jouit d'une bonne autonomie. Temple, livres saints, observances et patrie constituent aux vrais Israélites un héritage spirituel dont ils sont jaloux. Même les Juifs de la dispersion restent fidèles, « craignant Dieu et se conformant à sa Loi »; ils reviennent aux fêtes religieuses, et la mère-patrie les exhorte à garder leur particularisme, à éviter le genre païen, à ne pas être et ne pas faire comme les autres. Mais ce peuple est entouré, encerclé de la brillante civilisation grecque et de la puissance romaine. Des voyageurs, puis des émigrants, vont admirer, jalouser, adopter sur place la vie joyeuse, le goût du luxe et le matérialisme sensuel. Ils comparent, ils préfèrent, ils désirent en faire profiter les arriérés de Jérusalem. Plusieurs changent de nom et s'appellent en grec Philippe, Lysimaque, Ménélas, Jason (Josué)... Des parvenus brouillons, anticléricaux, fascinés comme plusieurs des nôtres par la reluisante neutralité, veulent s'assimiler, troquer la Loi sainte pour le chic athénien et le plat de lentilles. Ne faut-il pas suivre la mode, les usages des riches, de la majorité?...

Les Hébreux fidèles s'opposent à l'hellénisme, à une libre-pensée, à des mœurs relâchées, contraires à la Loi. Ils refusent d'abandonner le culte ancestral pour les rites païens et les jeux profanes de la palestine et de l'éphébie. La divergence des âmes provoque un triage: les meilleurs fuient les assimilateurs, ces neutres parvenus et snobs, ces défaitistes embourgeoisés qui vont jusqu'à trahir la liberté, jusqu'à prier les rois de Syrie de les débarrasser du clergé, qui tient bon et dont la faiblesse appuyée sur Dieu finira par triompher, par obtenir la survivance incroyable du peuple élu, dont la mission n'était pas finie.

L'histoire veut soutenir le courage des vrais patriotes, leur zèle pour les observances, même proscrites. Cet héroïque récit, que nous tassons, se complait aux souvenirs et aux espoirs. Écrit en grec par un Juif bilingue, il recouvre d'une

admirable leçon de confiance en Dieu les horreurs des traîtres jaloux, cupides, ambitieux, qui finissent mal, tous. Judas Machabée aussi mourra, mais pleuré du peuple et saint devant Jéhovah. On l'a surnommé Machabée, c'est-à-dire *marteau*, comme en France Charles Martel des Sarrasins, et en Russie M. Scriabine *dît* Molotof, *marteau* de la paix.

**

Citons en abrégé (*II Mach.*, ch. III): Jérusalem jouissait d'une paix entière, les lois exactement observées grâce à la piété du grand-prêtre Onias et à sa haine du mal. Les rois païens eux-mêmes honoraient le saint lieu, au point que Séleucus fournissait la dépense nécessaire au service. Mais un certain Simon convoitait l'intendance du marché. Ne pouvant l'emporter sur Onias, il offrit au gouverneur de céder au roi le trésor du Temple. Héliodore, envoyé du roi, apprit que les prétendues richesses étaient le dépôt des veuves et des orphelins, rendu intouchable par la sainteté du lieu. Voulant forcer la place, il fut battu de verges par deux anges et retourna penaud dire au roi: « Si tu as un ennemi, envoie-le. Il reviendra déchiré de coups, s'il en réchappe, car il y a en ce lieu une force divine... »

(Ch. IV.) Le frère d'Onias, Jason, voulant usurper le pontificat, promit des sommes à Antiochus-Épiphanes s'il lui accordait d'établir un gymnase et d'inscrire les habitants de Jérusalem comme Syriens. (*C'était la trahison pure, l'abdication, la fin de la nation juive.*)

Le roi consentit. Une fois au pouvoir, Jason introduisit les mœurs grecques parmi ses compatriotes. Il abolit les franchises accordées aux Juifs et voulut conclure amitié avec les Romains. En détruisant les institutions légitimes, il établit des coutumes contraires à la Loi. Il fonda un gymnase, et il élevait les enfants nobles en les mettant sous le chapeau. L'hellénisme grandit à un tel point, et l'on vit un tel entraînement vers les coutumes étrangères, que même des prêtres négligeaient les sacrifices et s'empressaient à la palestine, aux exercices proscrits par la Loi. Ne faisant aucun cas des fonctions honorifiques de leur pays, ils estimaient fort les distinctions des Grecs. Des calamités les atteignirent, et ils trouvèrent, dans ceux mêmes qu'ils imitaient, des ennemis et des oppresseurs: on ne viole pas impunément les lois divines.

Jason fut supplanté par Ménélas, qui offrit plus d'argent au roi, vola des vases sacrés, fit assassiner Onias et vola encore pour se tirer d'affaire. Il leva une armée contre son frère Ménélas et massacra ses concitoyens, sans réfléchir qu'une journée gagnée sur des compatriotes est la journée la plus tristement perdue; il s'imaginait battre des ennemis, et non ses compatriotes. Jason ne réussit pas à s'emparer du pouvoir... Lui qui avait exilé tant de personnes, il périt sur la terre étrangère, *en Grèce*, et ne fut pas enseveli dans le tombeau de ses pères.

(Ch. V.) Furieux, Antiochus massacra les Juifs; il osa pénétrer dans le Temple, conduit par Ménélas, traître envers les lois et envers sa patrie. Si les habitants n'avaient pas été coupables de péchés, lui aussi, comme Héliodore, eût été flagellé et réprimé de son audace. *Ménélas*, avec plus de méchanceté que les autres, haïssait les patriotes juifs... Le roi envoya un vieillard d'Athènes pour les contraindre à abandonner le culte de leurs pères et pour dédier le Temple à

Jupiter. Ces maux furent pénibles au peuple: on ne pouvait plus célébrer le sabbat ni se déclarer Juif. Judas Machabée se retira au désert avec des compagnons; d'autres, ayant célébré le sabbat dans des cavernes, furent dénoncés et brûlés... Ces persécutions eurent lieu, non pour la ruine, mais pour la punition de notre race. Quand Dieu ne laisse pas longtemps les pécheurs impunis, c'est une marque de grande bonté. Pour punir les autres nations, il attend qu'elles aient comblé la mesure des iniquités; il ne nous retire jamais sa miséricorde. En le châtiant par l'adversité, il n'abandonne pas un peuple...

(Ch. vi à x.) Éléazar préféra la mort aux viandes défendues; de même les sept frères Machabées avec leur mère. Judas et son groupe, s'introduisant secrètement dans les villages, rassemblèrent 6,000 hommes restés fidèles. Ils devinrent invincibles aux étrangers, car la colère de Dieu se changeait en miséricorde. Il exhortait ses hommes à ne pas se troubler devant les 20,000 de Nicanor, mais à combattre ayant devant les yeux la profanation du Lieu saint, l'outrage de la ville ravagée, la ruine des institutions ancestrales: *Eux se confient dans leurs armes; nous, c'est en Dieu que nous mettons notre confiance...* Il remporta des victoires, bénissant le Seigneur...

Le triple scélérat Nicanor, qui avait convoqué mille marchands pour leur vendre les Juifs, rentra seul à Antioche, vaincu, publiant que les Juifs avaient Dieu pour défenseur, et qu'ils étaient invulnérables parce qu'ils obéissaient aux lois divines... Antiochus, outré de la défaite, voulait faire de Jérusalem le tombeau des Juifs. Mais le Seigneur le frappa d'une plaie incurable, horrible à voir. Saisi d'une extrême douleur d'entrailles, il ne rabattait rien de son arrogance; il hâtait la marche quand il tomba de son char, se meurtrissant les membres. Des vers sortaient de son corps; ses chairs tombaient, et l'odeur de pourriture incommodait toute l'armée. Alors, il revint de son orgueil, et se connut lui-même: *Il est juste de se soumettre à Dieu et, simples mortels, de ne pas s'égaliser à la divinité.* Il multipliait les promesses de déclarer libre la Ville sainte qu'il a voulu raser, d'honorer les Juifs comme les Athéniens, d'orner le Temple, de pourvoir aux sacrifices, enfin de devenir lui-même juif!... Mais le jugement de Dieu était sur lui: il mourut d'une mort misérable sur la terre étrangère.

Machabée reprit le Temple, détruisit les autels païens et offrit un sacrifice. Tous, prosternés par terre, ils prièrent le Seigneur de ne plus faire tomber sur eux de tels maux, demandant, s'ils péchaient encore, d'être châtiés mais non livrés à des nations infidèles.

(Ch. xi.) La lutte reprit; les Juifs gagnèrent; le roi céda, écrivant à son général, Lysias: *Ayant appris que les Juifs refusent d'adopter les mœurs grecques, et désirant qu'ils ne soient plus troublés, nous ordonnons que le Temple leur soit rendu et qu'ils puissent vivre selon leurs coutumes ancestrales. Tu feras donc bien de leur tendre la main pour qu'ils aient confiance et se livrent joyeusement au soin de leurs affaires. Et il écrit aux Juifs: ... Si vous vous portez bien, cela répond à nos vœux. Ménélas nous a dit votre désir de revenir et d'être à vos affaires. Ceux qui reviendront jouiront de la paix et de la sécurité. Qu'ils usent de leurs aliments et suivent leurs lois comme auparavant, sans que nul soit inquiet pour des fautes commises par ignorance...* Même les Romains écrivent aux Juifs: *Salut! Ce que Lysias vous a accordé, nous vous l'accordons aussi... (Comme quoi rien ne grandit l'estime comme la résistance, rien ne réussit comme le succès.)*

(Ch. xii.) L'heureux traité conclu, Lysias s'en retourna, et les Juifs se mirent à cultiver leurs champs. De nouvelles provocations leur valurent de nouveaux triomphes. Le traître Ménélas excitait Antiochus, non pour le salut de sa patrie, mais pour être rétabli dans sa dignité. Dieu éveilla

contre lui la colère d'Antiochus, qui fit mettre à mort ce coupable de vols sacrilèges et d'autres grands crimes. C'est très justement qu'il ne fut pas déposé dans la terre. Car il avait maintes fois péché contre l'autel.

La tentative d'apostasie a fait long feu. Le Messie peut venir: la paix existe, la place est prête. Mais non, la chicane reprend, le diable s'en mêle. Au cours de nouvelles guerres, Machabée trouva une mort glorieuse devant son peuple et devant Dieu. Le grand-prêtre Simon gagna la paix et « fut maître du pays... Chacun cultivait sa terre. Sur les places publiques, les vieillards causaient de la prospérité, et les jeunes revêtaient les habits de guerre plutôt comme ornements: personne ne leur inspirait de crainte. Simon renouvela l'alliance avec Sparte et Rome. Tout alla bien jusqu'à ce qu'il fût assassiné par son orgueilleux gendre, Ptolomée, qui ne réussit pas à tuer Jean (Hyrca), fils et successeur de Simon (63 av. J.-C.). Les deux fils de Jean, se disputant le pouvoir, appelèrent comme arbitres les Romains, qui guettaient l'occasion et qui les croquèrent l'un et l'autre, selon le parfait truc de Grippe-Minaud. Ils imposèrent aux Juifs Hérode et leurs procurateurs, entre lesquels se distinguera Pilate. Le Messie promis ne fut pas reçu, pas reconnu: sa conquête du monde par la douceur et l'humilité n'entraîna pas dans les calculs ambitieux et cupides. Le châtiement sera la dispersion, devenue l'incompréhensible besoin de dispersion à la recherche de tous les veaux d'or.

Aujourd'hui une mystique nouvelle s'y ajoute en sens contraire: le Sionisme, le besoin de rebâtir Jérusalem, de se rebâtir en peuple distinct, de réunir les ossements dispersés de la vision d'Ézéchiel en accomplissement d'une autre prophétie, sans le savoir. Mais les Hébreux, qui ont tenu bon dans les ghettos, résistent moins à la richesse. Ils sont encore divisés, en plusieurs égarements. Jadis les fervents, bénis de Jéhovah, repoussaient victorieusement l'assimilation grecque lancée par des modernisants, traîtres au service des rois. Aujourd'hui la division se fait en quatre: un petit nombre de convertis reconnaissent enfin le Christ; un grand nombre de Juifs *synthétiques* s'assimilent à fond aux adorateurs du moi; des Sionistes modérés veulent refaire la patrie, mais sans violence, et des fanatiques désespérés essaient la recette amère et efficace du Sinn-Fein d'Irlande.

En tout cas, ce peuple qui n'a de droits politiques nulle part, et qui devrait normalement être le plus faible, le plus disparu des peuples, nous donne des leçons de courage, d'organisation, d'acharnement à survivre, même quand ça n'a plus de bon sens. Pour nous, admirons et imitons la merveilleuse résistance d'il y a deux mille ans, contre les divisions intestines et les périls qui fermentent à l'intérieur. Encerclés de la masse et du luxe américains, gardons ce qui est nôtre, ce qui est nous. Certains de nos partisans de la neutralité dans les clubs sociaux, les unions ouvrières, etc., font trop penser aux antiques Juifs, fascinés, amollis, dominés par le Grec en route vers la décadence.

Quant aux Israélites, souhaitons-leur, pour leur libération, leur paix et leur bonheur, de ne plus s'entêter à espérer toujours un Messie qui est venu, qui leur apportait la liberté dans un royaume supra-terrestre. Leur intelligence remarquable devrait pourtant saisir quelque chose d'anormal dans leur situation, comparée à leur histoire.

Le Vendredi saint, quand la foule égarée par une cabale s'écria: *Nous ne voulons pas que ce Jésus règne sur nous; nous n'avons pas d'autre roi que César*, ils consumaient leur assujettissement politique, la perte de leur indépendance. Ils accomplissaient du coup plusieurs prophéties; ils tuaient leur véritable Roi, et la royauté sortait de la tribu de Juda.

Ceci convertira un étudiant juif, dix-neuf siècles plus tard. Un jour que le rabbin expliquait le Livre des Rois, le jeune s'informa: « Les Juifs ont-ils un royaume quelque part ?

— Ce n'est pas le lieu de discuter, mais d'apprendre à lire.

— Je suis venu ici pour m'instruire.

— Eh bien, non, il n'y a plus de royaume juif nulle part.
— En ce cas, *le Sceptre est sorti de Juda*; et comme le Sceptre n'en doit sortir que quand *Celui qui doit venir* sera venu, il faut conclure que *Celui qui doit venir* est venu. » Et l'étudiant se fit chrétien. C'est la meilleure assimilation, la meilleure Terre-Sainte, le meilleur point final.

L'APPEL DE LA VIERGE

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

LE MOIS D'OCTOBRE est le mois du Rosaire. Cette pieuse pratique, l'Église la recommande pour tous les temps de l'année, voire pour chacun de ses jours. Elle est toutefois particulièrement de mise dans le mois qui porte son nom.

Et plus spécialement encore en ce mois d'octobre 1947. Car les nuages grondent à l'horizon des peuples. Le ciel international est chargé comme à la veille des grands conflits. Allons-nous voir se répéter bientôt ce cataclysme dont les ravages n'ont pas encore été réparés ?

Les pronostics humains semblent bien l'indiquer. Mais il y a heureusement les pronostics divins. Et ceux-ci sont, grâce à Dieu, plus rassurants. Ils remettent au moins notre sort entre nos mains. Ils placent les orants sur le premier front où se jouent les destinées du monde, avant les diplomates et les généraux.

Déjà le poète avait écrit :

Deux mains jointes font plus d'ouvrage sur la terre
Que tout le roulement des machines de guerre.

Mais il ne s'agit pas cette fois-ci de n'importe quelle prière. Le ciel a précisé. Une messagère céleste est descendue sur la terre. Elle a exposé les désirs du Cœur de Jésus. C'est à d'humbles enfants, il est vrai, qu'elle a parlé. Mais nombreux furent les signes qui attestent l'authenticité de son message. Et l'Église, après une longue et minutieuse enquête, a reconnu publiquement le caractère divin de ces apparitions.

Dans le radio-message qu'il adressait à une immense multitude, rassemblée à Fatima, le 31 octobre 1943, pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de cet événement, Pie XII, se basant sur le message de la sainte Vierge, recommanda avec instance la récitation quotidienne du chapelet.

Voilà la prière par excellence que désire actuellement Notre-Seigneur et qu'il a chargé sa Mère de solliciter des hommes. Jointe à quelques autres pratiques: la consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie, la communion réparatrice des premiers samedis du mois, des sacrifices quotidiens, cette prière devrait nous obtenir la conversion des peuples, en particulier de la Russie, et la paix universelle.

Les paroles de la sainte Vierge sont en effet formelles: « Si l'on écoute mes demandes, la Russie se convertira et l'on aura la paix. Sinon, elle répandra ses erreurs par tout le monde, provoquant des guerres et des persécutions contre l'Église; beaucoup de bons seront martyrisés, le Saint-Père aura beaucoup à souffrir; plusieurs nations seront anéanties. »

Ces paroles furent prononcées à la fin de la première guerre, en 1917, alors que la menace russe était à peu près inexistante. Ne se sont-elles pas en grande partie réalisées: diffusion de l'erreur, guerre mondiale, persécutions religieuses? La promesse de la Vierge cependant vaut toujours. Et l'accomplissement de ses demandes peut changer la face de la terre. C'est pour cela que Pie XII a exécuté celle qui dépendait de lui. Il a consacré le monde entier au Cœur Immaculé de Marie. Relisons ce passage émouvant de son radio-message:

« A Vous, à Votre cœur Immaculé, Nous, comme Père commun de la grande famille chrétienne, comme Vicaire de

Celui à qui fut donné tout pouvoir au ciel et sur terre et de qui Nous avons reçu la charge de toutes les âmes rachetées par son sang qui peuplent l'univers; à Vous, à Votre Cœur Immaculé, en cette heure tragique de l'histoire humaine, Nous confions, Nous offrons, Nous consacrons non seulement la sainte Église (corps mystique de Votre Jésus qui souffre et saigne en tant d'endroits), mais aussi le monde entier, déchiré par de profondes discordes, embrasé d'incendies de haine, victime de ses propres iniquités. »

Aux catholiques de tous les pays de marcher résolument derrière leur chef et de faire leur part avec générosité. Que demande exactement la sainte Vierge? Trois choses: commémorer les premiers samedis du mois et, chaque jour, réciter le chapelet et faire un sacrifice.

Trois choses assez faciles en somme. Il n'y a que la troisième qui effraiera peut-être à première vue, mais comprenons-en bien le sens: il ne s'agit pas tant de s'imposer des pénitences particulières que de bien accepter, d'offrir à Dieu, de surnaturaliser les sacrifices que la vie et surtout le devoir d'état nous imposent. Or, ces sacrifices sont quotidiens. Que nous le voulions ou non, nous ne pouvons sans eux accomplir nos obligations, soit au foyer, soit à nos affaires. Se lever à une heure déterminée, aller à son travail, supporter de cœur gai telle compagnie ou tel voisinage désagréables, veiller à l'éducation de ses enfants, etc., etc. Nous pourrions multiplier les exemples. De même pour l'acceptation des épreuves — maladie, insuccès — que le bon Dieu nous envoie.

Non seulement au Portugal mais dans la plupart des pays un bon nombre de catholiques s'ébranlent à la suite de leurs pasteurs et se mettent fermement à l'œuvre. Aux États-Unis, par exemple, un groupement s'est formé — la Société réparatrice de Marie — pour aider les bonnes volontés à remplir le triple engagement. Chaque mois un bulletin le leur rappelle. On a même lancé un « Plan quinquennal de prière et de pénitence », qui durera de mai 1947 à mai 1952.

Le Congrès marial d'Ottawa, préparé par de pieux exercices et la tournée triomphale de Notre-Dame du Cap, a créé au Canada un climat favorable aux demandes de la Vierge. Il n'est probablement pas nécessaire d'établir ici un nouvel organisme. Nos nombreuses associations religieuses, nos revues de piété, nos journaux catholiques, nos éducateurs seront sans doute heureux d'entretenir ces bonnes dispositions. Ils favoriseront le culte de Marie Immaculée et soutiendront les âmes dans cette croisade salutaire que la Mère de Dieu est venue, pour répondre au désir de son divin Fils, lancer elle-même sur la terre.

Comment résister à cet appel pressant? Il nous vient de Notre-Seigneur lui-même, par l'entremise de sa Mère, de notre Mère. Il concerne nos intérêts les plus chers. Il veut nous sauver du péril mortel d'une nouvelle guerre, tout en contribuant à notre sanctification personnelle, en orientant nos vies surnaturalisées vers leur fin ultime.

Tous nous en serons. Et nous profiterons du mois du Rosaire pour entrer dans cette sainte croisade, pour prendre en main l'arme que nous offre Marie, le chapelet quotidien.

HORIZON INTERNATIONAL

SAINT-SIÈGE LE 31 AOÛT parut la correspondance échangée entre M. Harry Truman et Sa Sainteté Pie XII. La noble lettre du président américain contenait les paroles suivantes :

Chef élu du peuple des États-Unis, j'ai le privilège d'engager ma foi, une fois de plus, à travailler avec Votre Sainteté, et avec toute autre agence de bien dans le monde, pour une paix durable... Votre Sainteté, les États-Unis sont une nation chrétienne... Comme nation chrétienne, c'est notre désir le plus ardent de travailler en union avec les hommes de bonne volonté, d'où qu'ils viennent, à éliminer la guerre et les causes de guerre dans ce monde dont le Créateur voulut que les habitants de toute race et de tout climat vivent en paix, bonne volonté, et bons rapports mutuels. La liberté de conscience, établie par les Pères de notre Constitution pour tous ceux qui vivent sous le drapeau des États-Unis, a été un bastion de force, une source de bonheur depuis l'établissement de notre nation jusqu'à nos jours.

A ces paroles généreuses, Pie XII ne pouvait répondre que par la collaboration la plus éclairée.

Au Canada, hélas, nous n'en sommes pas encore à ce degré de largeur d'esprit. Nos gouvernants accordent leur faveur à la Yougoslavie de Tito, à la Pologne de Bierut, à ces autres régimes dont les représentants diplomatiques et consulaires ont fait parler d'eux au Parlement d'Ottawa. Quand Pie XII accorda la pourpre romaine au cardinal McGuigan, il nous semble qu'il traita le Canada avec plus de courtoisie que ne le fit la « Pologne », quand M. Fidekiwicz nous harangua sur les « trésors polonais », ou la « Yougoslavie », quand M. Popovich commit son affreux impair au sujet de Mgr Stepinac.

Deux importants discours furent prononcés le 7 septembre. Deux cent mille membres de l'Action catholique d'Italie entendirent le Pape les convoquer à l'action. Les cinq points du programme pontifical sont mentionnés ailleurs dans cette revue : étude plus profonde de la doctrine chrétienne ; sanctification du dimanche ; préservation de la famille ; justice sociale par une meilleure distribution des richesses ; loyauté et vérité dans les affaires et sens de responsabilité envers le bien commun.

Cela n'empêcha pas les camarades (peut-on dire communistes, ou faut-il se servir d'un autre vocable ? nous ne demandons pas mieux que de donner à nos adversaires cette petite satisfaction) d'imprimer la nouvelle sous le titre suivant : « Le Pape romain invite à la guerre contre les pays de démocratie populaire. » Pour justifier ce titre, le correspondant communiste déclare : « Le Pape de Rome parla dans son discours des souffrances des catholiques dans les pays communistes et de la nécessité de la lutte pour rétablir les droits des catholiques dans ces pays. »

Le même 7 septembre, Stalin célébra le 800^e anniversaire de Moscou par un message au peuple soviétique. D'après le communiqué de la *Presse associée*, Stalin aurait dit :

Moscou représente la bannière de la lutte de tous les peuples laborieux par toute la terre, de toutes les races et nations subjuguées, pour leur libération de la domination, de la ploutocratie et de l'impérialisme... Moscou représente la voix de la lutte pour une paix stable et pour l'amitié entre les nations ; la voix de la lutte contre les facteurs d'une nouvelle guerre.

Ces courts extraits suffisent, semble-t-il, à classer les deux discours. Le Pape, qui possède le plus minuscule État du globe, qui n'a ni armée, ni marine, ni aviation, ni canons, qui n'a que sa grandeur morale, peut sans rougir parler de la paix. Il n'a pas à élargir son *lebensraum*. On peut le bâillonner, on peut même le crucifier et l'enterrer ; cela n'empêche pas sa lumière d'éclairer la terre. — Ceux qui ne veulent pas du Pape, qui ont le Pape tellement en horreur qu'ils refusent de

causer avec lui, finiront par ouvrir leurs bras à Stalin et à le presser sur leurs poitrines. Le bonheur soviétique, la félicité soviétique, nous y croyons autant qu'aux promesses du démon : *Adore-moi, et je te donnerai la terre !* En montrant la grandeur du Pape à nos amis non-catholiques, nous leur révélons une divine faiblesse. Sommes-nous injustement fiers en regardant cette faiblesse comme la force suprême, le suprême espoir sur la terre d'un monde en décomposition ?

DACHAU DANS « *l'Osservatore Romano* » des 14-15 avril 1947, le Rév. van Gestel fit paraître la note suivante :

« On publie encore des informations inexactes et contradictoires sur le nombre des prêtres défunts et prisonniers du fameux camp de Dachau en Allemagne, — informations qu'il est bon de rectifier, espérons-le, une fois pour toutes.

« Toutes les données au sujet de ce camp étaient connues des prêtres présents à Dachau ; ceux-ci se tinrent jour par jour au courant de ce qui se passait. Je collaborai personnellement à cela depuis le début de 1942 jusqu'à deux mois après l'arrivée des Alliés.

« La dernière statistique officiellement contrôlée date de la mi-février 1945. Il y avait alors à Dachau 1,478 ministres du culte, de vingt-quatre nationalités : 775 polonais, 318 allemands (autrichiens inclus), 120 français, 71 tchèques, 36 hollandais, 29 italiens, 23 belges, 8 luxembourgeois, 1 américain, 4 hongrois, etc.

« De ces 1,478, 48 seulement n'étaient pas catholiques. Parmi ces 48, il y avait 18 « orthodoxes », 3 vieux-catholiques, 3 membres de l'Église nationale tchèque. Les prêtres catholiques provenaient de cent quarante-deux diocèses ; un tiers d'entre eux appartenaient à des Ordres ou Congrégations religieuses. Les Jésuites à eux seuls étaient 96 et appartenaient à treize provinces.

« Les religieux appartenaient à quarante ordres ou congrégations. Les étudiants en théologie (polonais non compris) étaient 49 ; les frères laïcs religieux, 16. Frères laïcs et étudiants en théologie polonais étaient 120. Il y eut deux évêques à Dachau : Mgr G. Piquet, évêque de Clermont-Ferrand, et Mgr Kozal, évêque polonais, qui mourut de typhus intestinal en janvier 1943.

« Le prêtre le plus âgé avait quatre-vingt-un ans ; c'était un lithuanien ; le théologien le plus jeune en avait dix-neuf.

« En tout, 2,500 ecclésiastiques furent inscrits à Dachau. De ceux-ci, 90 seulement n'étaient pas catholiques. Les morts furent environ un millier.

« Le nombre des ecclésiastiques allemands et autrichiens monta à 450, dont 46 protestants ; celui des prêtres polonais à 1,660, dont 846 moururent et 14 seulement furent mis en liberté.

« Le nombre maximum de prêtres détenus fut d'environ 1,600 en 1942. Le 29 avril 1945, jour de la libération, il y en avait encore 1,100.

YUGOSLAVIE SEPT AMÉRICAINS, tous « révérends » et tous « Drs », ont fait un tour de Yougoslavie. Soigneusement choisis, royalement fêtés, ils finirent par publier une déclaration collective qui indigna les catholiques, couvrit de honte les protestants. Ils affirmèrent en effet qu'il n'y avait pas de persécution religieuse dans le pays qu'ils venaient de visiter, que Mgr Stepinac et les autres « prêtres et moines » emprisonnés étaient des *ustachis*, que tout le reste était de la propagande « politique et ecclésiastique ». Voici les noms des sept visiteurs : Guy E. Shipler, Samuel Trexler, William H. Melish, Phillips

P. Elliott, Claude Williams, George W. Buckner et Emory S. Bucke.

Le *statement* fut dûment mis en pièces par la presse américaine de toutes les nuances. Catholiques, protestants, orthodoxes, journalistes neutres, pour une fois, furent unanimes à flétrir une indécence aussi notoire.

The Bulletin of the Council of Canadian South Slavs (vol. 3, n° 23, Toronto, Ontario, August-September 1947), feuille titoïste, décrit les sept Américains comme suit:

The leader of the delegation, Dr. Emeri Stevens, editor of the Methodist weekly *Cions Herald*.

Dr. Edmond Djuval, representative of a religious association in New York.

Dr. Samuel Prektler, representative of the Lutheran Church.

Dr. Emeri Sipler, editor of a New York periodical *Churchman*.

Dr. Philip Elliot, clergyman of the First Presbyterian Church in Brooklyn.

Dr. Hauer Melish, co-rector of the Church of the Three Saints.

The editor of *Voris Kola*, Dr. George Blakner.

Les noms sont fantaisistes, mais on arrive à se retrouver. Le *Voris Kola* du Dr George Blackner ressemble suffisamment au *World Call* du Dr George W. Buchner. Le Dr Emeri Stevens, « editor of the Methodist weekly *Cions Herald* », ne peut être que le Dr Emory S. Bucke, rédacteur en chef de *Zion's Herald*. Le Dr Emeri Sipler est évidemment le Rev. Guy Emery Shipler, rédacteur en chef de *The Churchman*, une des feuilles les plus anticatholiques qui existent aux États-Unis. Ce Rev. Guy Emery Shipler, il y a une quinzaine d'années, était membre du Comité national de *National Religion and Labor Foundation* (organisation à laquelle on reproche d'affreux blasphèmes). En 1938, on trouve son nom dans le *Advisory Committee* du *North American Committee to aid Spanish Democracy* (Rapport Dies, I, p. 569). Le Rev. William Howard Melish appartiendrait au *National Council of American Soviet Friendship*. Le Rev. Claude Williams ne peut être que le Dr Edmund Djuval, « representative of a religious association in New York ». D'après le *Tablet* (23 août 1947) le « Dr Williams reconnu qu'il fut membre du parti communiste et avait une carte de membre sous le nom de John Galey. En 1938, le Dr Williams était directeur du *Commonwealth College*, à Mena (Ark.), institution connue comme communiste ». Pourquoi Williams-Galey fut-il connu par les Yougoslaves sous le nom de *Djuval*? Pourquoi, d'ailleurs, le Dr Emory S. Bucke devint-il le Dr *Emeri Stevens*? Tout cela n'a pas l'air d'être tout à fait comme il faut.

Quant à nous, catholiques, que ces affirmations sur la liberté religieuse en Yougoslavie, en Russie, en Pologne ou ailleurs nous soient faites par des communistes comme Tim Buck et Fred Rose, par des *fellow-travellers* comme Joseph Davies ou « Edmond Djuval » ou par des ministres protestants qui ne semblent avoir, comme bagage religieux, qu'un anticatholicisme recuit, elles ont toutes la même valeur: aucune!

Qu'on veuille bien le comprendre une fois pour toutes. Pour savoir si les catholiques d'un pays donné sont libres ou non, nous nous basons sur un témoignage: celui des évêques et des prêtres de ce pays-là.

Un rapport assez important sur la persécution parut dans la *Civiltà Cattolica* (21 juin 1947). Il est divisé en onze paragraphes. Nous en traduisons le huitième:

8. La liberté personnelle des ecclésiastiques, des religieux et, en général, des catholiques, est tellement violée ou menacée qu'il faut parler d'un véritable règne de terreur. On a déjà fait rapport à ce sujet. Voici quelques autres détails.

Durant les visites pastorales, les évêques ont été souvent attaqués par les « activistes ». Ainsi, à Zapresic, Mgr Stepinac fut menacé du revolver et de pierres; on dé-

truisit les pneus de l'automobile d'un autre évêque... Assez souvent, l'évêque est arrêté à domicile ou emmené en prison. Plus souvent, on convoque les évêques aux bureaux de police où ils sont soumis à de longs, énervants et vilains interrogatoires par les agents de l'OZNA. Tous les évêques sont sous surveillance, et leurs visiteurs risquent d'être arrêtés et interrogés.

La même chose arrive aux prêtres qui ne peuvent, sans graves difficultés, rendre ou recevoir des visites. Les presbytères ne sont pas seulement surveillés; on peut y faire des descentes de police à toute heure du jour et de la nuit. (Une des choses qu'on craint le plus, en Yougoslavie, est d'entendre les agents de l'OZNA frapper à la porte dans le silence de la nuit.) Il est notoire que dans plusieurs villages le parti communiste local empêcha le prêtre régulièrement nommé de prendre possession de sa paroisse, ce qui est d'autant plus arbitraire que la séparation entre l'Eglise et l'Etat a été proclamée. Les menaces pour intimider le clergé sont continuelles. Tel prêtre, qui n'en a pas tenu assez compte, a dû en subir les conséquences. Dans l'archidiocèse de Zagreb, plus d'une vingtaine de prêtres durent être transférés ailleurs ou se cacher, afin de sauver leur vie de la violence des communistes locaux. De nombreux confrères furent assassinés par des partisans ou des « personnes inconnues » sans que la police ait fait la moindre démarche pour faire punir les coupables bien connus. Un recours à la police serait considéré comme une provocation.

L'usage de la violence la plus brutale est fréquent. Un jeune prêtre fut blessé par une arme à feu, un dimanche, alors qu'il sortait de l'église. La police fut appelée et s'en prit au jeune prêtre comme s'il avait été le criminel lui-même. Un autre, lapidé devant l'église après la messe, tomba sans connaissance. La bande communiste qui avait fait le coup non seulement empêcha les assistants de porter secours, mais riait avec les policiers. Une femme finit par traverser le cordon et, affolée, se mit à genoux à côté du prêtre qui gisait évanoui, dans son sang. Les communistes tentèrent de l'éloigner violemment, quand la foule furieuse cria: « Au nom de Dieu! N'avez-vous pas de cœur? C'est la mère du prêtre. » Un autre ecclésiastique fut arrêté par deux soldats le long de la route. Il reçut l'ordre de les précéder à quelque distance et ils se servirent de lui comme cible. Il fut frappé et laissé pour mort. On pourrait beaucoup prolonger cette liste.

Plus de deux cents prêtres, trois vicaires généraux, et S. Exc. l'archevêque Mgr Stepinac sont actuellement en prison. Le groupe le plus grand se trouve à Stara Gradiska, la *Dachau* yougoslave; d'autres sont à Ljubljana, Maribor, Nis, Lepoglava... et dans les camps de concentration de la Voïvodine. Leur état fait pitié. On leur impose souvent de durs et répugnants travaux; on les nourrit insuffisamment; ils dorment sur le pavé des cellules, tellement bondées que les détenus ne peuvent s'allonger. Insultes et cruautés de la part des geôliers. Mgr Jean Lakajnar, de Ruma (diocèse de Djakovo), fut cruellement torturé avant d'être tué.

Une vingtaine de prêtres furent tués en 1946; quelques-uns, sans procès. Pour ces meurtres, on se sert des « activistes » formés spécialement pour cette besogne.

Les sœurs ne sont pas épargnées. En plus de celles dont il a été question, une soixantaine sont en prison. La police surveille le reste. Récemment, à Banka Luka, les agents de l'OZNA se présentèrent en pleine nuit au couvent du Précieux-Sang. Sans aucun respect pour le cloître, ils mirent tout sens dessus dessous et ne manquèrent pas d'inspecter les lits des religieuses vieilles et malades, qui ne pouvaient se lever.

Beaucoup de laïques ont été emprisonnés, torturés et tués, souvent sans procès, à cause de leur attachement à l'Eglise, de leur patriotisme. Il est impossible pour l'heure de donner des statistiques précises. On peut parler en toute certitude de milliers d'assassinats, et de plusieurs milliers d'emprisonnements. Malgré les menaces et les répressions contre quiconque parle de ces choses, on répète couramment en Croatie que, depuis le début des opérations partisans jusqu'aujourd'hui, plus de 400,000 personnes ont péri, dont beaucoup durant la première année du régime communiste.

Les autres paragraphes décrivent: 1° la campagne anticatholique; 2° la fermeture des églises et les restrictions du culte; 3° les obstacles à la prédication et à l'enseignement religieux; 4° la suppression des instituts catholiques d'éducation et le monopole communiste de la jeunesse; 5° la suppression de la presse, des associations et des œuvres catho-

liques; 6° le refus des consolations religieuses aux prisonniers de guerre et aux détenus politiques; 7° la suppression des séminaires et les difficultés créées aux instituts religieux, surtout aux couvents; 8° la violation de la liberté personnelle des ecclésiastiques, des religieux et des laïques catholiques; 9° la pauvreté générale et les destructions; 10° la persécution des autres groupes religieux; 11° la fermeté et le réveil des catholiques yougoslaves.

Ces quelques détails suffisent à caractériser le type de persécution qui prévaut en Yougoslavie sous le régime de Tito. C'est peut-être moins le genre sensationnel, sanglant, immonde qui prévalut en Espagne durant les premières semaines de la guerre civile; c'est plus méthodique, persistant, inhumain. Ceux qui ont étudié avec quelque soin l'évolution du communisme en Russie et ailleurs se trouvent, dans la Yougoslavie de Tito, en terrain familier. D'ailleurs, l'intervention des sept clergymen elle-même nous rappelle les déclarations des nombreux clergymen rouges ou prêtres défrôqués durant la guerre d'Espagne. Tout cela fait partie d'un même système.

ITALIE **D**ANS la « *Civiltà Cattolica* » (7 juin, 5 juillet), le P. R. Lombardi, S. J., a publié deux importants articles intitulés: « Notes sur les forces catholiques en Italie (pour une mobilisation générale) ». Depuis plus de deux ans, le P. Lombardi exerce dans son pays un ministère extraordinairement retentissant. Mieux que tout autre, il semble s'être identifié avec ce que le peuple italien a de meilleur. De ville en ville, de Milan à Palerme, il réunit d'énormes auditoires — 20,000, 40,000, 50,000. Tout le monde vient l'entendre: catholiques, communistes, socialistes, *qualunquistes*. Peu de personnes connaissent comme lui l'Italie populaire.

Les deux articles décrivent les ombres et les lumières du catholicisme en Italie. Il y a beaucoup de misère, et encore plus d'humble beauté. Ceux qui ont connu et aimé le peuple italien apprécieront ces deux articles. Une fois qu'on les a lus, on donne un peu moins d'importance aux manœuvres des politiciens.

Depuis mars, l'Assemblée constituante délibère sur le texte de la Constitution. Jusqu'ici, on a déjà approuvé au delà de cent articles. Les débats sont intéressants, car toutes les questions importantes sont étudiées à fond. Le travail s'est fait avec sérénité, et la Constitution italienne promet d'être une des plus remarquables de notre époque.

On se rappelle comment, le 26 mars, après un débat de neuf heures, fut approuvé l'article 7, qui réglait les rapports de l'Italie et du Saint-Siège sur la base des pactes du Latran. Deux Américains, MM. Fama et Gigliotti, s'empressèrent de publier dans le *Rome Daily American* des déclarations où ils affirmèrent que cet article 7 était une véritable catastrophe. Que voulait dire cette intervention de deux Américains dans les rapports entre le Saint-Siège et l'Italie? Le 18 avril, l'*Osservatore Romano* publia la note suivante:

L'ANSA a reçu le communiqué officiel suivant: « Le Suprême Conseil du rite écossais antique et accepté, résidant à Washington, a reconnu par ses représentants, le Dr Charles Fama et le Dr Frank B. Gigliotti, le Suprême Conseil d'Italie, siégeant au palais Giustiniani, dont le chef est le professeur Tito Signorelli, qui maintient des rapports de fraternité avec le Grand-Orient d'Italie — Grande Loge Nationale — présidé par le Dr Guido Laj et des loges duquel le Suprême Conseil d'Italie prend exclusivement les adeptes pour la collation des grades rituels. »

Ce document doit être versé au dossier de la Franc-Maçonnerie du Nouveau Monde. En dehors de la province de Québec, il est très mal vu de parler de la franc-maçonnerie. Le rite écossais, nous dit-on, est une simple organisation d'entr'aide et de service. Mais, alors, pourquoi va-t-il prêter main-forte, en Italie, aux démolisseurs qui vont brouiller le Saint-Siège et le gouvernement? Quels sont ces rapports fraternels entre un Grand-Orient qui a un passé très lourd de

persécution et d'intrigue, et ce rite écossais d'Amérique qu'on croyait respectable? Il nous semble que le Suprême Conseil du rite écossais antique et accepté doit au public des explications précises et acceptables.

Le trésor de Dongo. — Résumons un article récent de la *Civiltà Cattolica* (2 août 1947) sur cet étrange épisode. Lors de la libération de l'Italie, on fit un inventaire des valeurs séquestrées enlevées aux fascistes en fuite. Une copie du document se trouvait encore à la mairie de Dongo plusieurs mois après la libération, puis elle disparut. Il s'agissait d'environ 3 milliards de liras, en devises italiennes et étrangères, d'un lot considérable de pierres précieuses, d'objets en or, et de plusieurs valises de documents politiques importants. Bientôt, les gens qui parlèrent trop de ce trésor disparurent mystérieusement, mais on put en suivre la trace jusqu'au vieux siège du parti communiste à la Via Nazionale (Rome). C'était une trainée de sang. Il y eut plusieurs enquêtes policières sans résultat.

Enfin, le 21 novembre 1946, la presse commença à s'occuper de l'affaire. *L'Italia*, puis le *Corriere Lombardo* rompirent le silence. Enquête. Le 8 février, on annonce de Milan que les documents vont être remis au général Zingales, mais que les dossiers se trouvent encore au palais de justice. La nuit du 9 au 10, grâce au désordre causé par un incendie qui éclata soudainement au palais, des inconnus pénétrèrent aux archives et enlèvent ces dossiers. La campagne socialiste et communiste devient très vive. Deux citations:

On essaie purement et simplement de faire un procès au mouvement populaire qui a réalisé la libération du pays. Ce mouvement constitue un bloc qui ne peut être brisé. Nous sommes les premiers à savoir que dans ce bloc tout n'est pas pur et authentique... Comme la vie d'un individu ne peut être appréciée que dans son ensemble, ainsi une époque de l'histoire doit être considérée comme un tout... Nous devons au mouvement partisan la libération du pays, nous lui devons le salut d'une grande partie du patrimoine national... Que le ministre de l'Intérieur sache que nous ne laisserons pas faire un procès au mouvement partisan... (*L'Avanti*, socialiste, en date du 14 février.)

Il est clair que la fameuse campagne au sujet des « trésors de Dongo » n'a pour but que de discréditer le mouvement partisan et la partie la plus combative du mouvement — les unités garibaldiennes — et la mettre en état d'accusation. Cette campagne coïncide avec les actions inadmissibles de la part de certaines autorités judiciaires qui ont tenté plusieurs fois, et continuent encore à considérer comme illégales, donc passibles de punition, les actions de guerre accomplies par nos glorieuses unités partisans au nom de la résistance contre les Allemands et les fascistes. (*L'Unità*, communiste, à la même date.)

De plus, les communistes trouvent que c'est faire beaucoup de tapage pour quelques millions. Ce à quoi leurs adversaires répondent qu'il ne s'agit pas de quelques millions, mais de quelques milliards, ainsi que de plusieurs assassinats. Là-dessus, survint l'assassinat d'un autre journaliste, Franco de Agazio (14 mai). Il y eut encore une intervention à la Chambre des députés et divers autres incidents. L'opinion publique est très émue. L'effronterie communiste ne semble pas avoir l'élan nécessaire pour imposer le silence au tapage ou justifier les vols et actes de violence. Les graves incidents de rue qui éclatent depuis quelque temps doivent-ils être regardés comme une tentative de détourner l'opinion des sinistres réalités, qui ont couvert de sang les militants, non pas garibaldiens, mais simplement stalinistes? Faut-il en conclure que les communistes, sentant que la situation leur échappe, font un suprême effort pour réussir leur révolution avant qu'il ne soit trop tard? La grève générale qui affame une Italie affreusement sous-alimentée, qui risque d'ensanguanter de nombreuses familles n'aurait-elle pour but que de porter au pouvoir, sous prétexte de salut public, les voleurs de Dongo?

UN GRAND FILM AMÉRICAIN SUR JEANNE D'ARC

Paul DONCOEUR, S. J.

LA PRESSE a déjà annoncé qu'on préparait à Hollywood un grand film sur Jeanne d'Arc. La nouvelle n'a pas manqué d'émouvoir les amis de Jeanne. Hollywood est-il bien le lieu qui permet de faire une grande œuvre digne de l'héroïne et de la Sainte? N'est-ce pas en France, sur la Meuse, sur la Loire, à Reims qu'il convenait de reconstituer cette histoire sacrée; et, comme naguère pour Simone Genevoix, n'est-ce pas dans nos châteaux, dans nos églises ou nos forteresses françaises qu'il fallait faire revivre Jeanne, la cour de Charles VII, l'armée victorieuse à Orléans, à Reims, à Chinon, à Poitiers... et à Rouen, hélas? — Enfin, comment une star américaine pourra-t-elle incarner la fille la plus française, la personnification la plus pure de notre race, la fleur essentielle de notre terre?

Un film français était d'ailleurs en préparation cet été. J'en avais lu le *script*. On parlait de Michèle Morgan pour y tenir le rôle de Jeanne. Après Mmes Falconetti et Simone Genevoix, on pouvait encore oser cette redoutable confrontation... J'appris à la fois que le projet français était abandonné et que les metteurs en scène d'Hollywood me demandaient de venir au plus vite contrôler leur travail. Un ami leur avait parlé de mes livres sur *la Chevauchée* et sur *la Passion de Jeanne d'Arc*. Ils tenaient à me soumettre leur film que je savais entrepris financièrement et techniquement avec les moyens les plus puissants. Il était évidemment très opportun de ne pas laisser sans conseil les producteurs de bonne volonté. D'un seul vol, je franchis en trente heures l'Atlantique et tout le continent pour atterrir au bord du Pacifique, à Los Angeles...: *Nuestra Senora, Reina de Los Angeles!* C'était Notre-Dame, Reine des Anges, qui m'accueillait.

Il faut avouer que ma première impression fut une vive surprise. Je n'avais pu songer à emporter de Paris une bibliothèque. Mais j'avais pris l'essentiel: les six volumes du *Procès*, de Quicherat; le travail fondamental d'Adrien Harmand, sur *Jeanne d'Arc, ses costumes et son armure*; quelques monographies plus rares sur Rouen, une collection importante de photos des archives, mes propres volumes. Quand j'arrivai au Studio de *Hal Roach*, ce fut pour y retrouver Quicherat, Harmand et toute une bibliothèque française et anglaise sur Jeanne, sur l'architecture, les costumes, les armes de l'époque! Tout cela venu de la Bibliothèque du Congrès, des Universités, des Collections particulières... Bref, tous les instruments de travail souhaitables pour un ouvrage d'érudition!

Une équipe fervente était réunie autour de Victor Fleming, *director*, et de Walter Wenger, *producer* du film, qui ont constitué une Société nouvelle, *SIERRA*, pour cette création: tout un monde d'artistes et de chercheurs, parmi lesquels un Français, Michel Bernheim qui, aidé de Mrs. Roberts, a fait tout le travail historique, et Noël Howard, Américain de Paris, élève des Beaux-Arts, qui a dirigé les recherches archéologiques. Autour d'eux, tous les métiers, depuis un féérique atelier de couture dirigé par une Russe, Mme Keriaska, jusqu'aux équipes de décorateurs, d'armuriers, etc...

Un seul détail témoignera de l'ampleur du travail: le *Procès* a été intégralement traduit en anglais sous la direction de M. Bernheim, et V. Fleming en a fait son « bréviaire ».

Quicherat est su presque par cœur par Mrs. Roberts, qui y retrouve à tout propos la page, la ligne, justifiant le moindre épisode du texte ou le plus rare détail de mise en scène.

A vrai dire ma présence avait été réclamée ici par un autre personnage de qui relève la fameuse « Commission du Code ». On sait que les grandes compagnies de production ont voulu se faire contrôler du point de vue moral par une Commission autonome chargée d'examiner tous les *scripts* et toutes les *bandes*. Un Code, fort détaillé et sévère, interdit tout ce qui offenserait les mœurs, la religion, le sentiment national. Les compagnies — dont c'est l'intérêt — se sont elles-mêmes obligées à se soumettre au veto de la Commission, présidée par un catholique connu dans les deux mondes, M. Jos. Breen, lequel est en liaison avec la *League of Decency*, présidée à Los Angeles par Mgr Devlin.

C'est ladite Commission du Code, préoccupée des problèmes délicats que soulève le Procès, qui avait réclamé mon concours. Mais, depuis la M. G. M. et les gros financiers jusqu'au moindre des spécialistes, loin que ce contrôle ait été accueilli comme une contrainte, de la part de M. W. Wenger et de M. V. Fleming, c'est une confiante collaboration de tous les instants qui m'a été demandée. En sorte que parti, je le croyais, pour examiner un film déjà réalisé, c'est un long travail qui m'obligera à suivre non seulement l'élaboration du *script*, mais les opérations des *stages*, pour autant qu'elles ont une importance d'ordre spirituel. Il importe de dire à ce propos que le film est entièrement libéré du drame de M. Maxwell Anderson: *Joan of Lorraine*, qui a connu l'an dernier à New-York, grâce à Miss Ingrid Bergman, un succès considérable. La pièce d'Anderson est plus l'exposé de certaines idées chères à l'auteur qu'un tableau historique. Elle imagine une troupe de comédiens répétant quelques scènes de la vie de Jeanne et discutant avec l'auteur sur la signification du rôle de l'héroïne: d'une part la foi en une cause pour laquelle on sacrifie sa vie, d'autre part les compromissions qu'il faut accepter dès qu'on veut agir avec les hommes. Le film, au contraire, veut être un tableau de la vie de Jeanne, le plus objectif qu'il sera possible.

Pour cela les recherches minutieuses ont été poursuivies depuis huit mois déjà par l'équipe du *script* et l'on peut assurer que la vérité de l'histoire sera religieusement respectée. Sans doute devra-t-on sacrifier bien des épisodes, notamment des derniers mois de 1429 et des premiers de 1430 jusqu'à la capture; de même les nombreuses sessions du Procès seront-elles réduites à quelques scènes essentielles; mais on comprend quels sacrifices exige le propos d'évoquer en deux heures à l'écran une épopée si dramatique qui se poursuivait pendant trente mois.

Un autre sacrifice nous sera demandé. Rien, hélas! ne rendra la simplicité de Domrémy, la lumière de la Loire, la splendeur de Reims. Souhaitons du moins que les artificieuses beautés du *technicolor* — si redoutables — se fassent modestes pour ne pas nous représenter une France maquillée au goût d'Hollywood. Souhaitons par-dessus tout que Jeanne trouve en sa petite sœur suédoise une messagère humble et fidèle. Ceux qui connaissent combien Ingrid Bergman aime Jeanne d'Arc ont de bonnes raisons d'espérer d'elle un beau témoignage.

UN CENTRE DE SAVOIR ET DE CULTURE

Benoît LACROIX, O. P.

UN APPEL récent de Sa Sainteté Pie XII en faveur des études médiévales, la venue prochaine de M. Gilson, de l'Académie française, à l'Institut d'Études médiévales de l'Université de Montréal, dont il est un des pionniers et où il doit donner encore cette année une série de conférences, le cinquième anniversaire de l'affiliation de cet Institut à l'Université, la réorganisation interne des programmes qui en a été le principal événement, l'offre généreuse de RELATIONS, tout nous sollicite à vous dire un mot des origines de l'Institut d'Études médiévales Albert-le-Grand, de ses buts, de ses travaux et du rôle qu'y joue depuis longtemps M. Gilson.

Le présent Institut a été fondé en 1930 par la province dominicaine canadienne et adjoint à son *Studium Generale* d'Ottawa. La première étape fut celle des publications. Dix ouvrages scientifiques sur l'histoire littéraire et doctrinale du moyen âge sont publiés conjointement à Ottawa et à Paris entre 1930 et 1942. En 1942, une autre étape commence: à l'œuvre des publications s'adjoint celle de l'enseignement à l'Université de Montréal, à laquelle l'Institut vient s'affilier. Cet enseignement est actuellement réparti sur une période de trois années consécutives, en raison de la double fin que poursuit l'Institut. La *première année*, l'année dite des *introductions*, vise à donner à l'étudiant une vue complète et horizontale du moyen âge et de son esprit. L'enseignement qu'on y reçoit est toujours scientifique et technique. Les cours sont donnés et distribués de façon à préparer le travail plus circonscrit des deux années suivantes. En même temps, on a évité toute spécialisation anticipée et prématurée.

Ainsi, l'étudiant y a appris quelles étaient les principales préoccupations des penseurs du moyen âge sur la philosophie, la théologie, le droit, la liturgie, la littérature, la langue, l'art et l'histoire de leur temps. Le professeur en a profité pour lui indiquer les meilleures éditions, les études les plus critiques et les plus sûres sur chacun des sujets proposés. Le cours complet de première année conduit normalement à un *baccalauréat ès sciences médiévales* ou à la *maîtrise ès arts*. — A partir de la deuxième année, la spécialisation proprement dite commence. Les cours généraux qui restent au programme sont là pour tenir le chercheur en contact avec l'histoire dans laquelle il vient se tailler un champ d'action. Des cours spéciaux de philosophie et de théologie orientent l'élève vers les plus beaux textes de l'époque. Il apprend à *décider* ce qu'il faut en penser. En classe, il lui arrive souvent, à la demande du professeur, de donner le résultat de ses analyses critiques sur tel ou tel point de doctrine auquel il se sera intéressé d'une façon plus particulière. Des études de textes, des « séminaires », qu'il prépare lui-même, l'habituent progressivement à exposer, à écrire, à penser. Nous avons souvent remarqué à ce propos que les jeunes Canadiens et Américains étaient remarquablement bien doués pour un tel genre de travail: ils ont beaucoup de ténacité au travail en général et ils y mettent beaucoup de franchise et de simplicité. A la fin de sa seconde année, l'élève reçoit une *licence ès sciences médiévales*; l'année suivante le conduira au doctorat, ou encore au *diplôme ès sciences médiévales*, s'il n'a suivi que les cours des deux dernières années.

On voit déjà quel profit un philosophe, un théologien, un juriste, un littérateur et tout intellectuel en général, quelle que soit sa position sociale, pourrait retirer d'un tel *curriculum*, quand il l'aura absorbé avec autant de méthode qu'il lui aura été proposé.

Toute une pédagogie justifie cette structure académique. L'étudiant a besoin de méthode et de doctrine sûre; il reçoit l'une et l'autre graduellement. — Une fois initié, après la première année, il possède une bonne base de culture générale; il est intellectuellement prêt à absorber, sous la direction de ses maîtres, des problèmes de recherche dans l'un ou l'autre domaine qu'il aura simplement effleuré en première année. Des « séminaires », des exercices pratiques l'aident à mettre sa méthode de travail au point et le préparent d'une façon immédiate à une recherche personnelle et authentique de la vérité. Enfin, n'oublions pas que la vérité qu'on lui propose a valeur de formation par elle-même, puisque c'est la vérité chrétienne, aussi chrétienne que le moyen âge; et c'est déjà tout dire de son orthodoxie et de sa dépendance de la tradition catholique.

L'Institut de Montréal est actuellement sous la direction d'une jeune équipe de dominicains qui ne veulent qu'une chose: de leur mieux servir l'Église qu'ils aiment ainsi que leur milieu. Ils n'ont que deux grandes ambitions: perfectionner leur enseignement et aider ceux qui viennent vers eux. Ils ont de l'aide et la liste des professeurs transcrite ici avec les qualifications et les fonctions professorales de chacun, vous dira jusqu'où va cet appui et combien précieux il peut devenir. Pas un seul de ces noms à qui ne revienne en même temps qu'une portion du labeur commun une part de notre reconnaissance. (Voir tableau de la page suivante.)

N'est-ce pas déjà une université « en miniature » que ce groupement de professeurs appelés de partout au même endroit et pour un même enseignement? Comment ne pas songer à la migration des maîtres allemands, anglais, italiens et français du XIII^e siècle venus à Paris pour y enseigner la même vérité chrétienne? Le même fait se répète ici à Montréal, y sommes-nous assez attentifs? En tout cas, cette coopération internationale est déjà un enseignement pour l'étudiant qui veut comprendre l'esprit médiéval; il y revoit comme une réalisation de l'idéal auquel rêvaient plusieurs maîtres de Paris de l'époque scolastique: une seule sagesse, un seul peuple chrétien, une seule foi et un seul amour!

Non seulement les professeurs donnent l'exemple, et ils viennent de partout, mais les élèves aussi. Au nombre des inscrits pour l'année 1947-1948, il y a entre autres un prêtre de France, un bénédictin du Brésil, plusieurs Américains et des Canadiens. Depuis 1942, on y a vu comme étudiants des représentants du clergé séculier, des Bénédictins, des Franciscains, des Dominicains, des Jésuites, des prêtres de Saint-Sulpice, des Clercs de Saint-Viateur, des Passionnistes, des Pères du Saint-Sacrement et de la Congrégation de Saint-Edmond; sans compter les laïcs des deux sexes qui viennent dans la proportion d'un tiers. Parmi ces derniers, il y en a eu de plusieurs croyances.

L'Institut possède une bibliothèque spécialisée sur le moyen âge et dont les livres ne sont mis en circulation que pour les professeurs et les étudiants inscrits aux cours. Tous les livres sont classifiés selon le système de la bibliothèque du Congrès (Washington). Un service régulier d'échanges et d'emprunts avec les grandes bibliothèques américaines permet à l'étudiant d'obtenir tous les livres scientifiques qu'il désire pour perfectionner un travail de recherche.

PROFESSEURS DE L'INSTITUT

	<i>Degrés universitaires</i>	<i>Obtenus à</i>	<i>Cours en</i>
T.-A. Audet, O. P.	Licence en théologie	Washington	Théologie et hist. de la culture
Jules Bazin	Licence ès lettres Diplôme	Sorbonne Inst. d'art et d'archéologie de Paris	Histoire de l'art
Adrien Brunet, O. P.	Licence en Écr. sainte	Jérusalem	Histoire de l'exégèse
Camille Bérubé, O. F. M. CAP.	Doctorat en Ph.	Rome	Histoire de la théologie
Germaine Gromp	Licence ès Sc. médiévales	Montréal	Philosophie
Vianney Décarie	Licence en Ph.	Montréal	Philosophie
Jan de Groot	Doctorat ès lettres Diplôme	Utrecht École du Louvre (Paris)	Hist. des langues
Ignace Eschmann, O. P.	Doctorat en Th.	Rome	Histoire sociale
R.-M. Giguère, O. P.	Licence ès Sc. médiévales Diplôme en bibliothéconomie	Montréal Montréal	Paléographie
Raymond Klibansky	M. A. Doctorat en Ph.	Oxford Heidelberg	Hist. de la philosophie
Benoît Lacroix, O. P.	Licence ès Sc. médiévales	Toronto	Methodologie
Albert Landry, O. P.	Doctorat en Ph.	Montréal	Historiographie
Ant. Papillon, O. P.	Doctorat en Th.	Rome	Philosophie
G.-M. Paré, O. P.	Doctorat en Th. Licence ès lettres Diplôme	Le Saulchoir Sorbonne Ecole des Hautes Études (Paris)	Histoire générale, liturgie, spiritualité
J.-M. Parent, O. P.	Doctorat en Th. Diplôme	Institut Catholique (Paris) Ecole des H. Études (Paris)	Théologie Histoire de la littérature
Anton C. Pegis	Doctorat en Ph.	Toronto	Hist. de la Philosophie
Paul-M. Pilon, O. P.	Licence en droit canon	Laval	Droit canon et Théologie
Louis-M. Régis, O. P.	Doctorat en Ph.	Montréal	Philosophie
Patrice Robert, O. F. M.	M. A. Doctorat en Ph.	S. Bonaventure's College (N. Y.) Laval	Hist. de la philosophie
Chan. Arthur Sideleau	Licence ès lettres Diplôme	Sorbonne Faculté des Lettres (Inst. Catholique de Paris)	Littérature française
Paul Vignaux	Agrégé en Ph.	Sorbonne	Hist. de la Philosophie

Conférencier invité: Étienne Gilson, de l'Académie française et professeur au Collège de France.

En passant dans un nouveau milieu et en acceptant de partager l'enseignement universitaire, l'Institut n'a pas abandonné la série de ses publications. Au moment où s'achève la vente de la grande édition canadienne de la *Summa Theologiae*, que le Conseil des Humanités au Canada considère comme « the greatest single achievement » en son genre ici, l'Institut annonce comme publications prochaines: *les Idées et les Lettres au XIII^e siècle: le Roman de la Rose*, du T. R. P. Gérard-M. Paré, O. P., nouveau provincial des Dominicains; *l'Action notionnelle dans saint Thomas*, du R. P. Paul Vanier, S. J.; aussi le travail de licence ès sciences médiévales du jeune Roger Lamoureux, de Montréal, décédé en mai dernier, sur *le Statut de la poésie en grammaire aux XII^e et XIII^e siècles*. Le R. P. Raymond-M. Giguère, O. P., professeur de paléographie, attend un dernier manuscrit du British Museum pour mettre à point une édition critique d'un écrit philosophique de Jean de Sècheville, maître parisien du XIII^e siècle.

L'Institut d'Études médiévales poursuit avec fermeté une tâche difficile, et, osons le dire (sans vouloir tromper), il la poursuit avec beaucoup de courage. Contre les difficultés, nous avons la certitude que l'étude du moyen âge est devenue plus urgente que jamais. Les derniers papes ont insisté pour que les étudiants soient « formés à la connaissance des sources, à la pratique des recherches et aux travaux scientifiques » (*Deus scientiarum Dominus*, art. II). Sa Sainteté Pie XII demande même aux évêques canadiens de diriger des jeunes

vers les études médiévales (cf. Lettre au cardinal McGuigan, sur le travail magnifique accompli à Toronto dans ce domaine). « Il n'est rien de plus important que l'avancement des études sacrées et profanes », ajoutait encore Sa Sainteté. — C'est que le moyen âge a pour nous, catholiques, une valeur particulière: le moyen âge est l'âge chrétien par excellence. Il a réalisé grâce à son christianisme une unité politique, religieuse et doctrinale que le monde actuel ne connaît plus et dont il essaie en vain de se souvenir, toujours distrait qu'il est par ses appétits de nouveautés.

Et le Canada français? N'est-il pas l'enfant légitime de cette époque, dont il a gardé une partie majeure de l'héritage? Les « enfances françaises » dont parlait M. Étienne Gilson, dans son Discours à l'Académie française, sont aussi les nôtres; elles ont trouvé ici une merveilleuse terre d'adoption, fraîche et riche. Notre langue, notre écriture, plusieurs de nos institutions, de nos coutumes et de nos idées sur le monde et la vie, notre liturgie, nos universités, etc., tout nous est venu du plus beau moyen âge, celui des XII^e et XIII^e siècles. Et bien d'autres redevances encore que M. Gilson énumérait en poursuivant une liste déjà ouverte par Joseph Bédier: la première chanson de geste, le premier fabliau, le premier roman, la première ogive, la première commune..., la première grammaire, la première logique, la première théologie, la première mystique.

Une partie de cette énumération vient de M. Gilson, et puisque nous y sommes, ajoutons en terminant que ce n'est pas tout ce que nous devons à ce grand ami des Canadiens français. L'Institut à lui seul lui doit, en plus des conférences

incomparables qu'il a données sous ses auspices, un encouragement aussi réel que son grand cœur, et ceci sur tous les plans de l'activité. C'est grâce à l'instigation de M. Gilson que l'Institut existe et il sait encore mieux que nous ce que nous voulons dire ici. — M. Gilson compare sa vocation de missionnaire intellectuel à travers le monde occidental et américain à celle des « maîtres itinérants du moyen âge ». Je suis prêt à pousser l'indiscrétion jusqu'à identifier « l'itinérant » au moine Alcuin venu d'York en Francie au temps de Charlemagne. Cette fois York est Paris et la Francie, le Canada. Grâce au « nouvel Alcuin », les « arbres du Paradis avec leurs fruits » continuent à croître ici, tant à Montréal

qu'à Toronto, où M. Gilson a créé un autre centre de recherches, unique au Canada anglais.

Si l'Institut d'Études médiévales de Montréal décide un jour de dresser sa liste de bienfaiteurs, il inscrira parmi les premiers noms celui d'Étienne Gilson, avec ceux de plusieurs dominicains et celui de S. Exc. Mgr l'archevêque de Montréal. Sans M. Gilson et ses coopérateurs, sans la générosité du gouvernement provincial et celle de l'Université qu'il aide, il n'y aurait pas d'Institut d'Études médiévales à Montréal. D'autre part, nous pouvons conclure sans prétention, puisque les faits nous y invitent, que le centre universitaire de la rue Rockland est une belle réponse à la vocation culturelle et scientifique des Canadiens français dans le monde.

LIVRES RÉCENTS

FAMILLE

S. DE LESTAPIS, S. J.: *Au delà du Marxisme par l'organisation des familles.* — Paris, Éditions Spes, 1946, 110 pp., 18 cm.

CET OUVRAGE SUGGESTIF réfute d'abord victorieusement les dernières prétentions du Parti communiste de France qui est devenu maintenant « le Parti de l'Enfance et de la Famille » — c'est l'objet de la première partie — et démontre ensuite avec lucidité que l'ordre social s'établira au delà du Marxisme, par l'organisation « spontanée et dynamique » des familles en un « Corps familial » dont la seconde partie décrit la mission.

Visiblement écrit pour répondre à un besoin très actuel de la politique française, l'exposé intégral et hardi de cette solution familiale — qui fait déjà l'objet de réalisations institutionnelles en France — reconfortera dans leur action les militants familiaux du Canada français, et surtout les éclairera sur l'importance primordiale de la mission familiale dans la civilisation personaliste de demain, sur la façon d'intégrer les familles dans un Ordre communautaire et enfin sur les objectifs précis du « corps familial » dont la description nourrira leur enthousiasme pour longtemps.

Jacques COUSINEAU.

Edgar SCHMIEDELER, O. S. B.: *Marriage and the Family.* — New-York, McGraw-Hill, 1946. 285 pp., 21 cm.

LES AMÉRICAINS QUI RÉFLÉCHISSENT sont de plus en plus alarmés par la désagrégation progressive de la famille dans leur pays sous la poussée du matérialisme ambiant, de l'irrégularité, des amusements commercialisés. Les catholiques sont particulièrement inquiets, car leurs effectifs sont concentrés dans les grandes villes où les influences délétères sont plus marquées.

Le grand remède qui s'impose, c'est de préparer à fond les jeunes à leur rôle de fondateurs de foyers, en leur inculquant les vues de la Providence sur la noblesse du mariage et de la vie de famille qu'elle institue. Tel est le but de cet ouvrage, espèce de manuel destiné aux grands élèves des institutions catholiques américaines.

L'auteur aborde franchement, quoique avec la réserve que lui impose l'âge de ses lecteurs, les problèmes devant lesquels la vie les placera demain: fréquentations, fidélité conjugale, éducation des enfants, fausses propagandes du *Planned Parenthood*, etc. Écrit dans une langue simple et facile, l'ouvrage se divise en courts chapitres suivis d'un questionnaire et de l'indication de quelques lectures complémentaires. Les éducateurs, religieux et laïcs, chargés des finissants de nos écoles, l'utiliseront avec profit dans la préparation à la vie familiale qu'ils se doivent de donner à leurs élèves. L'A., directeur du *Family Life Bureau*, organisme de la N. C. W. C. de Washington, est une autorité reconnue aux États-Unis dans les questions familiales.

Jean d'Auteuil RICHARD.

POLITIQUE

Emery REVES: *The Anatomy of Peace.* — New York, Pocket Books Inc., King-Size Edition, 1946. 90 pp., 32 cm.

CET VOLUME a connu des millions de lecteurs aux États-Unis et il a reçu les approbations les plus significatives de l'opinion publique américaine. Il faut lui souhaiter la plus large diffusion dans la province de Québec.

Malgré la simplification constante des problèmes dans un ouvrage destiné aux masses, et malgré les critiques profondes qu'il appelle lorsqu'il touche par allusions et prétentions à tant de questions (rôle historique de la religion, etc.) distinctes de son objet, il est remarquable que l'A., par simple constatation des réalités, ait perçu les exigences foncières du développement actuel de l'humanité et la cause profonde de son désordre institutionnel. Il semble tout ignorer de la politique catholique traditionnelle. Et pourtant son ouvrage s'oppose à fond aux idéologies régnantes sur la souveraineté nationale, fruits de tant de déviations historiques. En fait, il rejoint, dans leur ensemble, les positions, même les plus spéculatives, de la morale. Esprit vierge de préjugés philosophiques, il a repris le problème politique par la base, par la seule observation des faits, et il a implicitement défini les exigences du droit naturel dans une humanité qui se planétarise. Son mérite essentiel est d'avoir compris et clairement formulé la transcendance et l'universalité de l'ordre politique, qui font de celui-ci la cause ordonnatrice ultime de la vie humaine comme telle. L'A. ne parle pas ce langage, qui est aristotélicien. Mais il dit la chose.

Reves constate que le monde se compose aujourd'hui d'une mosaïque d'États qui considèrent toutes choses en fonction de leur bien particulier. Pourtant le monde ne peut être tel que chacun le voit en fonction de soi. Le monde est un et il possède des exigences objectives qui postulent l'unité politique. Ce monde *un* doit être organisé de manière à procurer à tous les hommes le maximum de liberté. Or ce maximum ne saurait être obtenu par un jeu de forces. Il faut une Loi au-dessus des forces en présence. Une Loi mondiale est nécessaire. Un gouvernement mondial est nécessaire.

Robert BERNIER.

Heinrich A. ROMMEN, LL. D.: *The State in Catholic Thought.* — Saint-Louis et Londres, B. Herder Book Co., 1945. 747 pp., 23 cm.

L'OUVRAGE porte en sous-titre: *A Treatise in Political Philosophy.* C'est bien un traité, complet, riche, puissamment organisé, que cette œuvre énorme où l'éminent philosophe du droit naturel a rassemblé les résultats de ses longues études et réflexions sur le problème de l'État. Il y reprend par la base la philosophie de l'État, le problème des rapports de l'Église et de l'État, le problème de la communauté des peuples.

Une telle œuvre commande le respect. Néanmoins, une de ses thèses capitales nous paraît controversable. Selon l'A., il doit

exister une communauté naturelle des puissances, mais sans que sa cohérence entame la souveraineté des États. Hors de ceux-ci, il existe bien un ordre international qui oblige en justice et en charité, mais, de par la nature même des États, cet ordre reste dépourvu d'autorité propre. Le problème crucial de l'ordre international est donc d'unifier par la justice et la charité les *touts* souverains que sont les États, et non pas de créer des institutions juridiques supranationales, inaptes, selon l'A., à unifier ces *touts* souverains.

D'autres théoriciens de l'ordre international voient au contraire dans la multiplicité même des États la cause de l'anarchie actuelle et proclament l'urgence de transférer la souveraineté actuelle des États à des institutions superétatiques en possession ultime de la juridiction politique. Le rôle du moraliste ne doit-il pas être de rejoindre les exigences les plus universelles de l'homme et de les affirmer sans souci de déterminer nécessairement du même coup la manière actuelle de les satisfaire ? Or, les exigences de l'ordre politique se distinguent le mieux, non par l'analyse des multiples institutions politiques — œuvres contingentes de l'homme, non pas œuvres de nature — mais par la considération des besoins naturels de l'humanité concrète et universelle. Il nous semble que, dans cette lumière, le problème politique foncier apparaît, non d'unifier progressivement des institutions multiples, mais bien d'instituer adéquatement la totalité de la vie temporelle de l'humanité. En effet, telle est devenue aujourd'hui l'interpénétration des valeurs humaines créées par les peuples qu'elle exige d'être instituée dans une autorité suprême, seule capable d'unifier le développement organique des valeurs engendrées, seule capable d'imposer les sacrifices particuliers nécessaires au bien commun. Certes, l'humanité ne saurait vivre en paix et progresser longtemps sans la justice et la charité. Mais la vertu ne tient pas lieu des institutions. L'historien du droit naturel (Rommen a aussi écrit *le Droit naturel — histoire, doctrine*) aurait dû conclure de la même façon pour l'ordre international qu'il a conclu pour les autres ordres : familial, social, étatique.

Lorsque l'A., contre les partisans d'un gouvernement mondial, prétend que l'esprit national empêchera forcément l'esprit international de naître et de se développer, il ne fait que reprendre, selon l'expression de Don Sturzo, « *the old question of whether one can swim before getting into the water* ». Rommen objecte encore que l'intérêt souverain de l'État national, qui joue un rôle de frein vis-à-vis des luttes sociales, ayant disparu dans un univers politiquement unifié, les divisions deviendraient telles qu'elles conduiraient l'humanité à la ruine. Ce raisonnement *per accidens* étonne chez un philosophe tel que lui. Doit-on refuser de réaliser des exigences de nature sous prétexte que les hommes violeront par la suite d'autres exigences de nature ? La vie sociale et politique ne consiste pas dans un ensemble de luttes que le moraliste aurait pour tâche d'équilibrer les unes par les autres.

Robert BERNIER.

VIE ÉCONOMIQUE

Louis ALVIN: *Salaires et Sécurité sociale*. — Paris, Presses Universitaires de France, 1947. 354 pp., 22,5 cm.

DANS une très longue introduction, l'auteur met en relief une conception nouvelle du salaire: le salaire d'inactivité et le salaire d'activité. Le salaire d'activité qui rémunère le travail, et le salaire d'inactivité qui n'est, ni plus ni moins, que la sécurité sociale.

Dans une première partie l'auteur développe le salaire légal: il catalogue la législation française à partir des décrets de Mille- rand en 1899 jusqu'aux arrêtés ministériels des 11 et 24 avril 1945. Dans une deuxième partie, il traite de la distribution légale du salaire; il résume les mesures de sécurité sociale qui sont en vigueur en France; il traite des problèmes de l'enfance, de la présence de la mère au foyer, de la maladie et de l'accident non professionnels, de la maternité de la salariée, de l'invalidité, des accidents du travail et de la maladie professionnelle, du repos, du chômage, de la vieillesse, du décès. Enfin, dans une troisième partie, il indique les principes directeurs de sécurité sociale et leur application au système français.

Il y aurait beaucoup d'idées à souligner, mais je note la caractéristique du système de sécurité sociale français. Partie, en effet, d'un principe d'assistance — abolition de la misère, — la sécurité

sociale tend, par une transformation progressive, à devenir un instrument permanent dans la distribution du salaire et, par une mise en commun des charges de l'inactivité, à faire jouer la double solidarité des salariés dans l'espace et dans le temps. Il s'agit là, en effet, d'une forme nouvelle et précise de justice sociale dont il est réconfortant de voir reconnaître la nécessité par toutes les parties du corps social.

L'auteur souligne les contradictions de la législation actuelle. Elles sont le signe, non pas tant d'une incohérence foncière de la pensée, que d'une surabondance de solutions en germe, qui n'ont pas encore trouvé leur voie définitive. A tout événement, on peut croire que ce volume apporte des aperçus nouveaux sur l'intégration de la sécurité sociale dans la rémunération du travail. C'est un volume qui s'adresse plutôt à des Français, mais qui peut être utile à tout étudiant sérieux en sécurité sociale et servir d'instrument de travail dans une bibliothèque d'Université.

Émile BOUVIER.

LITTÉRATURE

Léo-Paul DESROSIERS: *Les Engagés du Grand Portage*. — Montréal, Éditions Fides, *Collection du Nénuphar*, 1946. 207 pp., 21 cm.

CET OUVRAGE, publié à Paris par Gallimard, en 1939, était devenu introuvable à Montréal. On se réjouira de pouvoir se le procurer facilement. « *Tableau d'une époque pittoresque, violente, haute en couleurs* », il est pour nous d'un haut intérêt. Le Canada des débuts du XIX^e siècle, en effet, ne nous est pas assez familier. Ce livre nous aide à préciser l'image de ces pays d'en haut qui hantent si souvent l'esprit du jeune Canadien français. C'est cette reconstitution historique des courses légendaires de nos trappeurs qui intéressera surtout, plus que la trame du roman. Celui-ci paraît un peu sombre. En général, les personnages mis en scène sont peu sympathiques. L'ambition et la fourberie y sont disséquées avec un semblant de complaisance. L'honnête Louison Turenne a quelque raison de se demander, après trois ans passés avec ses peu scrupuleux chefs et compagnons, si, « *malgré ses prétentions, l'homme n'est pas uniquement animal* ». Si les mêmes passions continuent de se faire la guerre dans notre société moderne, elles procèdent avec moins de brutalité. Les écoliers d'aujourd'hui trouveront dans ce livre, avec une mise en garde contre l'ambition effrénée, un modèle d'étude consciencieuse du passé, écrite dans un style sobre et vigoureux.

AdélarD DUGRÉ.

Édouard MONTPETIT: *Propos sur la Montagne*. — Montréal l'Arbre, 1946. 180 pp., 19 cm.

JAMAIS BANAL à entendre comme conférencier, le distingué secrétaire général de l'Université de Montréal ne l'est jamais non plus à lire comme écrivain. Cela tient au charme indéniable qui se dégage de toute sa personne et qui rayonne jusque dans son style. En lisant ces cinq conférences où est passé le meilleur de lui-même, il nous a semblé que l'auteur pouvait vraiment être présenté comme le type même du véritable intellectuel canadien-français.

Les propos tenus sur la double culture, sur l'élite, sur la civilisation de quantité comparée à la civilisation de qualité, sur le caractère et sur le catholicisme social, démontrent à l'évidence que la plus haute culture française et les apports nombreux et variés du milieu canadien se synthétisent chez lui dans la plus harmonieuse unité. Seul un intellectuel français peut traiter avec autant de goût et de finesse ces grandes idées d'art, d'élite, de caractère, de culture et de civilisation, mais aussi un intellectuel canadien peut se préoccuper autant de leurs répercussions possibles sur l'avenir du Canada.

Ce que le conférencier défend contre les menaces de la mécanique et de la quantité, ce sont des valeurs essentiellement humaines et spirituelles, mais encore une fois il les défend en pur intellectuel canadien-français. Ajoutons que M. Montpetit ne serait pas l'homme complet qu'il est chez nous, s'il ne les défendait pas aussi en intellectuel catholique. Tout le long des « *propos* » qu'il tient, il ne manque jamais à l'occasion d'exalter l'in-

fluence bienfaisante et formatrice du catholicisme; il a même toute une conférence, la dernière, consacrée à la doctrine sociale de l'Église, conférence qui se termine par ces paroles: « Connaissons donc d'abord notre doctrine, pour en apprécier la valeur pratique, la valeur d'action; et la vivre, c'est-à-dire en pénétrer nos énergies afin qu'elle rayonne dans nos œuvres et, par là, apporte à notre société des éléments suprêmes de paix et de justice sans quoi tout n'est que recommencement. » C'est là tout un programme de pensée et d'action.

Richard ARÈS.

Nicolas BELINA-PODGAETSKY: *Petrouchka*, 1938; *Le Tourbillon de Neige*, 1939; *Les Deux Pauls*, 1939. — Averbode (Belgique), Bonne Presse. Chacun 64 pp., 24.5 cm.

— *Au service de la Patrie*. — Averbode, Bonne Presse, s. d. 72 pp., 26.4 cm.

— *La Cruelle Épreuve*. — Averbode, S. A. Altiora, Bonne Presse, 1946. 258 pp., 20.6 cm. (Dépositaire au Canada: Paul Beaumard, 110, avenue Lamontagne, Québec.)

QUEL RÉGAL ! Chanceux les jeunes qui peuvent lire et rêver sur les romans de M. Nicolas Belina-Podgaetsky ! *Petrouchka*, aventures d'un garçon russe; *le Tourbillon de Neige*; *Au service de la Patrie*, aventures de Michka, jeune hussard russe, pendant la grande guerre de 1914-1918, et aussi les trois volumes de son autobiographie recensée ailleurs. A quoi ajouter *la Cruelle Épreuve* où l'A. décrit la descente de l'« Ouragan rouge » sur la Pologne et sur l'Occident. On a traduit ces livres en flamand.

A lire cet A., j'ai songé tour à tour à Finn, à Svenson, à Hublet, à Jules Verne, à Tarkington, à la série des romans-détectives de Sir Jerry, à Robinson Crusoe — de l'exotique à pleines pages: l'on y parle même de cannibalisme ! — et beaucoup à Andersen. De l'action, de la vie, de la bataille, de l'espionnage et du contre-espionnage, de l'héroïsme et du panache, comme il en faut aux jeunes et aux plus vieux dont le cœur n'est pas trop ratatiné.

Les Commissions des Écoles catholiques de la province devraient se procurer ces écrits, d'ailleurs très artistement présentés, pour la distribution des prix en juin prochain. Les collègues classiques et commerciaux aussi, même ceux aux plus nobles frontons. Les tantes qui ne savent pas quel cadeau donner à leurs grandissants neveux et nièces trouvent ici leur problème tout résolu. Elles n'en seront que plus adorées de la jeune parenté, cependant que la maman, au désespoir, tâchera en vain de faire coucher les enfants quand, dans la nuit, tombe la note grave du couvre-feu.

Henri BÉCHARD.

L'Immaculée-Conception.

Alfred ERNOUT: *Prose latine*. — Montréal, Lumen, 1946. 283 pp., 20 cm.

LA LITTÉRATURE étant une école de vie, c'est avec profit qu'on relira ces « pages encore capables d'intéresser le lecteur moderne, soit par la perfection de leur beauté, soit par l'influence qu'elles ont exercée dans l'art ou la littérature, soit par la connaissance qu'elles apportent de personnages ou d'événements dont le souvenir persiste encore dans la mémoire des hommes, soit enfin par les leçons qu'elles donnent, la morale qu'elles enseignent, l'émotion qu'elles peuvent provoquer dans les cœurs » (p. 11).

Aux professeurs de collèges, ce livre fournira un excellent choix des plus grands écrivains latins, en même temps qu'une belle traduction due au latiniste de renom qu'est M. Ernout.

Regrettons cependant le caractère incomplet d'un tel recueil. Des fragments sauraient-ils rendre justice à l'antiquité latine, et satisfaire des lecteurs sérieux? Ceux qui connaissent à peine la littérature latine se passeront volontiers du texte latin, et réclameront à bon droit une explication historique et littéraire sur ces extraits qu'on leur présente séparés de leur contexte. Et les initiés souhaiteront une œuvre plus considérable... qui leur dévoile des richesses inconnues. Tant il est vrai qu'un découpage dans une œuvre comporte toujours une part d'arbitraire, et requiert du moins le commentaire d'un maître humaniste.

Jean BOUCHARD.

Sault-au-Récollet.

OCTOBRE 1947



Achète

BIEN

qui achète

chez

**MAGASIN A
RAYONS :**

865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères

LIMITÉE

MONTRÉAL

Comptoir postal :

780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :

Hôtel Windsor

Vous obtiendrez

Qualité • Style • Confort

dans les marques les plus réputées
à nos trois magasins

Pour dames • Pour messieurs
CHAUSSURES SLATER

Pour enfants
CHAUSSURES MCFARLANE

AJUSTEMENT PARFAIT

Spécialité: *Aux pieds sensibles*

Giroux & Des Lauriers
LIMITÉE

BOTTIERS FASHIONABLES

1500 est, rue Mont-Royal, coin Fabre
6914, rue Saint-Hubert, près Bélanger
4029 est, rue Ontario

Le Sun Trust Limités

FONDÉE EN 1912

Conseil d'administration :

JOSEPH SIMARD, O. B. E., D. Sc. C., Président
ALBERT HUDON, D. Sc. C. HON. J.-A. BRILLANT, C. B. E., C. L.
Vice-présidents

Hon. ÉDOUARD ASSELIN, C. R., C. L.
Hon. ARMAND DAIGLE, Sénateur
Hon. CHARLES DELAGRAVE, N. P., C. L.
J.-ÉMILE FORTIER, M. D.
Hon. WILFRID GAGNON, C. B. E.
Col. Hon. RAOUL GROTHÉ, C. L.
J.-ÉDOUARD LABELLE, C. R., O. B. E.
Hon. LUCIEN MORAUD, C. R., sénateur
EUGÈNE POIRIER, N. P., LL. D.

Direction :

J.-HÉBERT CHRÉTIEN, B. A., LL. L.
Directeur général

Jacques SAINT-AUBIN Henri DE CAZES Jacques GEOFFRION
Chef des services Gérant à Québec Secrétaire

Siège social: Succursale:
10 ouest, rue St-Jacques 132, rue St-Pierre
MONTRÉAL - 1 QUÉBEC

LA TEMPÉRANCE

est

La Saubegarde

par excellence

de votre portefeuille, de votre santé et de votre bonheur
familial, de même qu'une police d'assurance dans

La Saubegarde

est synonyme de sécurité économique
pour vous et pour les vôtres

Compagnie d'assurance sur la vie La Saubegarde

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

En trois mots

¶ Mlle Barbara Walker, « Miss Memphis », gagnante du dernier concours de beauté américain, s'est vue accablée d'offres de contrats par Hollywood, les compagnies de publicité, etc. Déjà fiancée, Mlle Walker a répondu: « I'm only interested in one contract: the marriage contract. » Un geste de bon sens au milieu de beaucoup de bêtises.

¶ Mgr Léo Steck, de Saint-Louis, commentant à la *Catholic Radio Hour* le fait que 80% des catholiques américains vivent dans les villes: « ... Les villes sont le cimetière de la race humaine; les campagnes sont la source de la population. »

¶ Au lieu de *Spencer Wood*, qui ne rime à rien, on propose de redonner à la demeure du lieutenant-gouverneur le nom historique du fief de M. d'Ailleboust: *Chatellenie de Coulonge* ou *Bois de Coulonge*, qu'un M. Powell changea en *Spencer Wood* pour plaire à un ami jamais venu au Canada et mort assassiné en Angleterre.

¶ On parle encore, on fait mieux que parler, des huiles de la Gaspésie. On creuse des puits de 4,000 pieds. Ses richesses trop négligées de sol et de sous-sol feront un pays de cette belle péninsule, grande comme la Belgique et incapable de conserver sa jeunesse, qui déserte.

¶ A l'occasion de la réouverture du *Gayety*, certains journaux y vont de leurs plus beaux compliments sur la salle renouvelée, les sièges confortables, la qualité (?) du spectacle, avec, parfois, gravures appropriées... A combien la ligne?

¶ Le 10 septembre, inauguration de la salle Shamrock comme première succursale de la Bibliothèque municipale de Montréal. Deux autres succursales seront ouvertes d'ici trois mois. Montréal, en retard, se réveille... et le peuple aussi. Bon signe.

¶ Par le *libre choix* de nos Pères, sanctionné par leurs successeurs, le Québec n'a pas de ministère de l'Instruction publique, mais un système particulier, qui, de l'avis des observateurs sérieux, ne le cède à aucun autre.

¶ Aussi, quand un journaliste présente le secrétaire provincial comme ministre de l'Éducation du Québec (comme c'est arrivé récemment à l'occasion du congrès de la *Canadian Education Association*), il prouve son ignorance, son manque de sérieux ou une vilaine déformation de l'esprit.

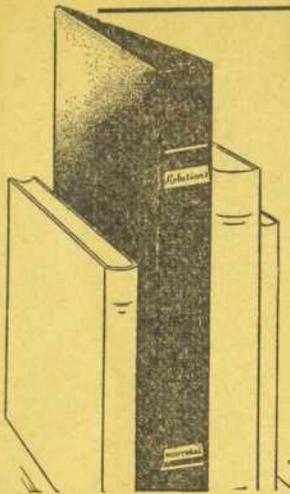
¶ L'escouade de moralité, sous la direction de M^e Pacifique Plante, a fait du bon travail depuis quelques mois. N'en déplaise aux profiteurs de l'immoralité et du jeu, cela doit continuer. Les citoyens s'attendent à cela et à ce que la nouvelle administration de la police appuie à fond le travail amorcé.

¶ Le premier tome de la première Encyclopédie canadienne universelle de langue française, *révisée et éditée au pays*, vient de paraître, grâce à la Société Grolier. Un indice de plus du formidable bond en avant accompli au Canada français depuis dix ans par l'édition... et le public lecteur.

¶ Jacqueline Fontaine, 21 ans, est tuée d'une balle de revolver au café Yucca, de Montréal, le 20 septembre, à 4 h. 14 du matin. Il se trouvera probablement des gens pour dire que les règlements de fermeture à 2 heures sont parfaitement observés.

¶ La persécution contre les catholiques se poursuit méthodiquement en Yougoslavie sous le signe de l'Étoile rouge, symbole de « liberté démocratique ».

¶ En Pologne, au nom de la même « liberté », l'emprise du gouvernement s'appesantit sur toute l'éducation.



CONSERVEZ *Relations*

Chaque mois vous apporte une documentation précieuse à laquelle vous aimerez vous référer.

Le cartable *Relations*

en similicuir, avec titre or et un jeu de douze cordes, est très pratique pour conserver en bon état et consulter rapidement vos numéros.

Non, Relations n'est pas utile, Relations est indispensable

ASPIRIN

SOULAGE LE SIMPLE

MAL DE TÊTE

NOUVEAUX BAS PRIX

12 comprimés... 18c

24 comprimés... 29c

100 comprimés... 79c

COMMENCE
À AGIR EN
2 SECONDES

LE VÉRITABLE "ASPIRIN" EST
MARQUÉ DE CETTE FAÇON



206, rue du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Ateliers de Mécanique Générale et Fonderie

ACIER, FONTE, CUIVRE et ALUMINIUM

Ascenseurs Modernes à Passagers et à Marchandises,
Armoires-Montantes, Monte-Charge, etc.

Toute réparation mécanique

SPÉCIALITÉS : Pompes, Compresseurs, Engrenages,
Bornes-Fontaines, etc., etc.

SOUDURE électrique et autogène

Nous servons à Montréal plus de 25,000 familles, nous serions heureux de vous servir, vous aussi.



LE LAIT EST UN ALIMENT COMPLET

TÉL. FALKIRK 1116
ÉCHANGE PRIVÉ

Charbonneau

Limitée

Fabricants de

BISCUITS

CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

La Cie de charbon

L.-H. OUIMET

Une entreprise familiale au service du public depuis plus de 33 ans.

L.-H. OUIMET
JEAN OUIMET
ARMAND OUIMET
RAYMOND OUIMET
prop.

VOTRE ENCOURAGEMENT EST
NOTRE SUCCÈS
BIEN VOUS SERVIR EST NOTRE
DEVISE

237, rue VAN-HORNE
CA. 1115



Les Fabricants

FASHION-CRAFT LIMITEE

Conseil d'administration :

J.-Louis LÉVESQUE *Président*

Gérard FAVREAU *Vice-président exécutif
et directeur général*

Lionel LACROIX } *Directeurs généraux*
W. S. McCUTCHEON } *adjoints*

Emé. LACROIX

J.-A. BOIVIN, N. P.

*Les vêtements
Fashion-Craft
sont
l'apanage
d'une mise élégante.*

Représentés au Canada par au delà de
500 magasins d'Halifax à Vancouver.

NOUVELLE ÉMISSION

\$250,000

CANADA FLUSHWOOD DOOR LIMITED

(Incorporée en vertu des Lois de la Province de Québec)

OBLIGATIONS PREMIÈRE HYPOTHÈQUE

dont :

\$ 30,000	3 %	échéant du 1 ^{er} octobre	1948 à 1950
33,000	3½ %	» 1 ^{er} »	1951 à 1953
187,000	4 %	» 1 ^{er} »	1954 à 1967

Capital et intérêts semestriels (1^{er} avril et 1^{er} octobre) payables en monnaie légale du Canada, à toutes les succursales d'une banque à charte dans la province de Québec. Titres à coupons en coupures de \$100 et ses multiples avec privilège d'enregistrement quant au capital. Rachetables au gré de la Compagnie, en totalité ou en partie, en tout temps avant échéance, sur préavis de trente jours, à un prix n'excédant pas cent un pour cent (101%) de leur valeur nominale si rachetés le ou avant le 1^{er} octobre 1957; après cette date à cent et cinquante centièmes pour cent (100.50%) si rachetés le ou avant le 1^{er} octobre 1962; et au pair (100%) si rachetés ensuite avant échéance, plus les intérêts courus à la date fixée pour leur rachat.

Fiduciaire : LE SUN TRUST LIMITÉE, Montréal

Conseillers juridiques : MM. Sylvestre, Pelletier & Lacroix, avocats, Montréal.

Prospectus et prix sur demande.

Credit Interprovincial, Limitée

10 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal - 1 - Tél.: LA. 9241

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis